

# Alerte de votre conseiller – *États financiers consolidés types 2019*

Septembre 2019

## **Vue d'ensemble**

Dans le cadre de son engagement à fournir des outils pratiques, Raymond Chabot Grant Thornton a le plaisir de publier le document intitulé *États financiers consolidés types conformes aux IFRS – 2019* (ci-après « *États consolidés types* »), qui est la version française de *IFRS Example Consolidated Financial Statements 2019*, une publication réalisée par l'équipe IFRS de Grant Thornton International.

*États consolidés types* a été révisée et mise à jour pour refléter les changements aux IFRS qui sont en vigueur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, notamment l'adoption d'IFRS 16 *Contrats de location*, qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette publication ne tient pas compte des modifications aux IFRS publiées après le 30 avril 2019.

## **États consolidés types – sommaire**

Les états financiers consolidés types sont ceux de la société modèle et de ses filiales, une société fictive de services-conseils, de services et de vente au détail, qui prépare ses états financiers conformément aux IFRS depuis plusieurs années. La forme et le contenu des états financiers IFRS dépendent des activités et des transactions de chaque entité publiante.

Il est important de se rappeler qu'en préparant des états financiers consolidés types, l'équipe IFRS de Grant Thornton International a pour objectif d'illustrer l'une des méthodes possibles de présentation de l'information financière

pour une entité concluant des transactions considérées comme étant typiques de divers secteurs non spécialisés. Les états financiers ci-joints sont présentés à titre illustratif uniquement et ne doivent pas être considérés comme étant exhaustifs.

La direction est responsable de la présentation fidèle des états financiers et peut donc trouver d'autres approches plus appropriées à sa situation particulière.

## **Ressources**

La publication *États consolidés types conformes aux IFRS – 2019* est jointe au présent bulletin *Alerte de votre conseiller*.

## **À propos de Raymond Chabot Grant Thornton**

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est un cabinet comptable et de consultation de premier plan qui fournit aux sociétés fermées et ouvertes des services de certification et de fiscalité et des services-conseils. Ensemble, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et Grant Thornton LLP au Canada comptent plus de 4 800 personnes réparties dans tout le Canada. Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (Grant Thornton International). Grant Thornton International et les cabinets membres ne constituent pas une association mondiale. Les services sont offerts de façon indépendante par les cabinets membres.

Nous avons fait tous les efforts possibles afin de nous assurer que l'information comprise dans la présente publication était exacte au moment de sa diffusion. Néanmoins, les informations fournies ou les opinions exprimées ne constituent pas une prise de position officielle et ne devraient pas être considérées comme un conseil technique pour vous ou votre organisation sans l'avis d'un conseiller d'affaires professionnel. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez contacter votre conseiller Raymond Chabot Grant Thornton.



# États financiers consolidés types conformes aux IFRS – 2019

et directives



## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>i</b>	19. Trésorerie et équivalents de trésorerie	62
<b>États financiers consolidés types conformes aux IFRS – 2019</b>	<b>1</b>	20. Groupes d'actifs destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente et activités abandonnées	62
<b>États consolidés de la situation financière</b>	<b>2</b>	21. Capitaux propres	64
<b>États consolidés du résultat net</b>	<b>4</b>	22. Rémunération du personnel	66
<b>États consolidés du résultat global</b>	<b>5</b>	23. Provisions	72
<b>États consolidés des variations des capitaux propres</b>	<b>6</b>	24. Fournisseurs et autres créditeurs	73
<b>Tableaux consolidés des flux de trésorerie</b>	<b>7</b>	25. Passifs sur contrats et autres passifs	73
<b>Notes aux états financiers consolidés types conformes aux IFRS</b>	<b>8</b>	26. Rapprochement des passifs issus des activités de financement	74
1. Nature des activités	9	27. Charges financières et produits financiers	74
2. Généralités, déclaration de conformité aux IFRS et hypothèse de la continuité de l'exploitation	9	28. Autres éléments financiers	75
3. Normes et interprétations nouvelles ou révisées	10	29. Charge d'impôt	75
4. Principales méthodes comptables	13	30. Résultat par action et dividendes	76
5. Acquisitions et cessions	33	31. Ajustements sans contrepartie de trésorerie et variation du fonds de roulement	77
6. Intérêts détenus dans des filiales	37	32. Transactions entre parties liées	78
7. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	39	33. Passifs éventuels	79
8. Produits des activités ordinaires	41	34. Risques découlant d'instruments financiers	79
9. Information sectorielle	42	35. Évaluation de la juste valeur	86
10. Goodwill	46	36. Politiques et procédures de gestion du capital	91
11. Autres immobilisations incorporelles	48	37. Événements postérieurs à la date de clôture	92
12. Immobilisations corporelles	49	38. Autorisation des états financiers	92
13. Contrats de location	50	<b>Annexes</b>	<b>93</b>
14. Immeubles de placement	53	Annexe A : Présenter l'état du résultat net selon la méthode des charges par fonction	94
15. Actifs et passifs financiers	54	Annexe B : État du résultat global présenté dans un seul état	96
16. Actifs et passifs d'impôt différé	60	Annexe C : Dates d'entrée en vigueur des nouvelles normes IFRS	98
17. Stocks	61		
18. Clients et autres débiteurs	61		

### Avis important :

Cette publication a été élaborée à titre de document d'information et elle vise uniquement à servir de guide. L'application du contenu de cette publication à une situation particulière dépend des circonstances de celle-ci. Bien que le plus grand soin ait été apporté à la préparation de cette publication, les personnes qui s'en servent pour évaluer la conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS) doivent posséder la formation et l'expérience nécessaires pour le faire. Nul ne doit prendre de décisions sur la base du matériel contenu dans cette publication sans avoir au préalable consulté un professionnel et, en conséquence, le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton ne peut être tenu responsable de l'utilisation de cette publication.

# Introduction

## États financiers consolidés types conformes aux IFRS – 2019

La préparation des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») représente un défi de taille. De nouvelles normes et des modifications des normes existantes sont publiées chaque année par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et peuvent avoir une incidence significative sur la présentation d'un jeu complet d'états financiers.

Cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (« GTIL »), Raymond Chabot Grant Thornton a développé son expertise afin d'assister ses clients dans l'application des IFRS et, à cet égard, il publie régulièrement des outils et des guides sur les IFRS. Le cabinet bénéficie également de la grande expertise de GTIL en matière d'application des IFRS. C'est donc avec plaisir que le cabinet désire de nouveau mettre à contribution cette expertise en publiant les États financiers consolidés types conformes aux IFRS – 2019 (ci-après les « états financiers types »).

Ces états financiers types traitent des activités et des résultats de Société Illustration Itée et de ses filiales (ci-après le « Groupe »), une entité fictive spécialisée dans les services-conseils, les services et la vente au détail, qui prépare des états financiers IFRS depuis plusieurs années. Ces états financiers types ont été publiés en version anglaise par GTIL et ont été traduits vers le français par Raymond Chabot Grant Thornton, qui en assume la responsabilité. Le format et le contenu des états financiers IFRS dépendent bien sûr des activités et des transactions de chaque entité qui présente les états financiers. En préparant les états financiers types, nous voulions illustrer une des méthodes possibles de présentation de l'information financière pour une entité concluant des transactions dites typiques de divers secteurs non spécialisés. Toutefois, comme c'est toujours le cas, le présent exemple ne peut illustrer tous les types de transactions et, par conséquent, il n'est pas considéré comme exhaustif. La direction de l'entité est responsable de la présentation fidèle des états financiers et elle pourra décider si des méthodes autres que celles présentées seraient plus appropriées dans les circonstances qui lui sont propres.

Les états financiers types ont été modifiés et mis à jour afin de traduire les changements apportés aux IFRS applicables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019. Aucun nouveau développement publié après le **30 avril 2019** n'a été pris en compte.

Les états financiers types n'ont pas été adaptés pour des particularités actuelles du Canada. Nous désirons donc faire une mise en garde relativement au fait que les états financiers inclus dans le document constituent un modèle européen et que, par conséquent, certaines adaptations pourraient être requises dans un contexte canadien. Voici quelques exemples :

- La présentation des postes non courants avant les postes courants et des capitaux propres avant les passifs dans les états consolidés

de la situation financière n'est pas une exigence des IFRS. Cette présentation était celle utilisée par plusieurs entités européennes avant l'adoption des IFRS. Par conséquent, il est possible que les entités canadiennes décident de présenter les postes courants avant les postes non courants et les capitaux propres après les passifs. IAS 1 *Présentation des états financiers* n'a pas d'exigence particulière à cet égard;

- Certains aspects liés à la législation canadienne pourraient avoir un effet sur la présentation des états financiers IFRS en ce qui a trait à la terminologie utilisée et à la comptabilisation de certains éléments des capitaux propres, en particulier des réserves. À titre d'exemple, le crédit découlant de la comptabilisation de paiements fondés sur des actions est inclus dans les résultats non distribués, mais IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* ne mentionne pas dans quel poste des capitaux propres ce crédit doit être comptabilisé; cela relève plutôt de la législation en vigueur dans chaque pays. Au Canada, ce crédit est présentement imputé dans le surplus d'apport, mais ce poste n'existe pas dans les états financiers types. En outre, dans les états financiers types, les actions ont une valeur nominale et il en résulte donc des traitements comptables qui diffèrent de ceux que nous adoptons puisque les actions n'ont pas de valeur nominale au Canada.

### À propos de nous

Grant Thornton est l'une des plus grandes organisations de cabinets membres indépendants en certification, en fiscalité et en services-conseils. Ses cabinets membres aident les organisations dynamiques à réaliser leur potentiel de croissance en leur fournissant des conseils pertinents et tournés vers l'avenir. Les professionnels proactifs de ces cabinets membres, encadrés par des associés toujours disponibles, mettent leur savoir-faire, leur expérience et leur intuition à profit pour comprendre les enjeux complexes des entreprises à capital fermé, des sociétés cotées en bourse et des organismes du secteur public qui forment la clientèle afin de les aider à trouver des solutions. L'effectif de Grant Thornton est de plus de 53 000 personnes réparties dans plus de 135 pays, et toutes sont déterminées à changer les choses pour leurs clients, leurs collègues et leurs collectivités.

## Utilisation des états financiers types

Les annexes illustrent d'autres méthodes relatives à la présentation de l'état du résultat net et de l'état du résultat global. Elles contiennent également un résumé des dates d'entrée en vigueur des nouvelles normes.

Pour obtenir les directives détaillées relatives aux normes et aux interprétations qui ont été appliquées, reportez-vous aux sources des IFRS qui figurent dans les états financiers types dans la marge de gauche.

Les états financiers types ne traitent d'aucune exigence réglementaire ou juridique en ce qui a trait aux documents, comme les rapports de gestion, les rapports d'audit ou les rapports de rémunération.

Il importe par-dessus tout de ne pas utiliser les états financiers types en guise de liste de contrôle des informations à fournir, car les faits et circonstances de chaque entité sont différents. Chacune doit donc déterminer quelles informations elle doit fournir dans ses états financiers en fonction de sa propre situation.

Raymond Chabot Grant Thornton  
Septembre 2019

# États financiers consolidés types conformes aux IFRS – 2019

Société Illustration ltée  
31 décembre 2019 et 2018



# États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre 2019 et 2018

(en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

	Notes	31 déc. 2019	31 déc. 2018
IAS 1.51(c), IAS 1.51(d), (e)			
<b>Actifs</b>			
<b>Non courants</b>			
IAS 1.60, 1.66-67			
IAS 1.55	10	5 041	3 537
IAS 1.54(c)	11	17 424	13 841
IAS 1.54(a)	12	50 305	20 397
IAS 1.54(e)			
	7	860	467
IAS 1.54(b), IFRS 16.48	14	12 662	12 277
IAS 1.55	8	185	160
IAS 1.54(d)	15.1	4 051	4 137
IAS 1.54(o), 1.56			
	16	-	905
		90 528	55 721
<b>Courants</b>			
IAS 1.60, 1.66			
IFRS 5.38, IAS 1.54(j)	20	103	3 908
IAS 1.54(g)	17	18 298	17 226
IAS 1.55	8	406	422
IAS 1.54(h)	18	32 720	24 824
IAS 1.54(d), 1.55	15.4 15.1	716	442
IAS 1.54(d)	15.1	655	649
IAS 1.54(i)	19	34 729	11 197
		87 627	58 668
IAS 1.55		178 155	114 389

## Directives

La terminologie d'IAS 1 *Présentation des états financiers* (IAS 1) est employée dans les états financiers types. Cependant, une entité peut utiliser d'autres titres (par ex., le bilan au lieu de l'état de la situation financière) pour les états financiers décrits dans IAS 1 (IAS 1.10). IAS 1.38A exige qu'une entité présente, au minimum, deux états de la situation financière, deux états du résultat net et des autres éléments du résultat global, deux tableaux des flux de trésorerie et deux états des variations des capitaux propres, ainsi que les notes annexes. Ces états et les notes qui les accompagnent doivent être préparés pour la période considérée et la période précédente. De plus, IAS 1.10(f) et IAS 1.40A exigent qu'une entité présente un troisième état de la situation financière au début de la période précédente si les deux conditions suivantes sont réunies :

- L'entité applique une méthode comptable de façon rétrospective, effectue un retraitement rétrospectif d'éléments de ses états financiers ou reclasse des éléments dans les états financiers;
- L'application rétrospective, le retraitement rétrospectif ou le reclassement ont une incidence significative sur l'information contenue dans l'état de la situation financière au début de la période précédente.

Une entité peut aussi choisir de présenter des informations comparatives supplémentaires (telles qu'un troisième état de la situation financière), à la condition que ces informations soient préparées conformément aux IFRS (IAS 1.38C). Lorsque ces informations comparatives supplémentaires comprennent un ou plusieurs des états mentionnés dans IAS 1.10, l'entité doit aussi présenter l'information pertinente pour ces états financiers dans les notes annexes.

En revanche, IAS 1.40C précise qu'une entité qui doit présenter un troisième état de la situation financière au début de la période précédente n'est pas tenue de présenter les notes annexes pour cet état.

En 2019, Société Illustration Itée a adopté IFRS 16 et a choisi d'appliquer l'approche rétrospective modifiée prévue dans cette norme. En conséquence, les états financiers des périodes comparatives n'ont pas été modifiés et la présentation d'un troisième état de la situation financière n'est pas requise.

L'état de la situation financière doit faire la distinction entre les actifs et passifs courants et les actifs et passifs non courants. Lorsque la présentation selon le critère de liquidité est plus pertinente, l'entité présente à la place les actifs et les passifs en ordre de liquidité (IAS 1.60). Quelle que soit la méthode de présentation adoptée, l'entité doit présenter le montant qu'elle s'attend à recouvrer ou à régler dans plus de douze mois pour chaque poste de l'actif et du passif regroupant les montants qu'elle s'attend à recouvrer ou à régler d'ici ou dans plus de douze mois (IAS 1.61).

# États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre 2019 et 2018

(en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IAS 1.51(c), IAS 1.51(d), (e)	Notes	31 déc. 2019	31 déc. 2018
		<b>Capitaux propres et passifs</b>	
		<b>Capitaux propres</b>	
		<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>	
IAS 1.54(r)	21	13 770	12 000
IAS 1.78(e)	21	19 645	3 050
IAS 1.78(e)	21	2 265	(392)
IAS 1.54(r)		50 018	37 983
		<b>85 698</b>	<b>52 641</b>
IAS 1.54(q)		713	592
IAS 1.55		<b>86 411</b>	<b>53 233</b>
		<b>Passifs</b>	
		<b>Non courants</b>	
IAS 1.60, 1.69 IAS 1.55		Passif net au titre de la retraite et autres avantages du personnel	
	22.3	10 386	13 642
IAS 1.54(m)	15.5	21 070	21 265
IFRS 16.47(b)	13	32 417	4 459
IAS 1.54(o), 1.56	16	1 903	-
IAS 1.55	25	620	1 500
		<b>66 396</b>	<b>40 866</b>
		<b>Courants</b>	
IAS 1.60, 1.69 IFRS 5.38, IAS 1.54(p)		Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé, classés comme étant détenus en vue de la vente	
	20	-	449
IAS 1.54(l)	23	1 215	3 345
IAS 1.55		Passif net au titre de la retraite et autres avantages du personnel	
	22.3	1 467	1 496
IAS 1.54(m)	15.5	4 815	3 379
	13	2 522	506
IAS 1.54(k)	24	8 497	6 550
IAS 1.54(n)		4 174	930
IAS 1.54(m)	15.4	-	160
IAS 1.55	25	2 658	3 475
		<b>25 348</b>	<b>20 290</b>
IAS 1.55		<b>91 744</b>	<b>61 156</b>
IAS 1.55		<b>178 155</b>	<b>114 389</b>

# États consolidés du résultat net

pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

	Notes	2019	2018
IAS 1.51(c), IAS 1.51(d), (e)			
IAS 1.82(a)	8, 9	205 793	191 228
IAS 1.85		299	708
IAS 1.85		(7 923)	(6 815)
IAS 1.85		(42 535)	(39 420)
IAS 1.85	22	(113 809)	(109 515)
IAS 1.85			
IAS 1.85	14	310	175
IAS 1.85			
IAS 1.82(ba)		(10 093)	(6 816)
IAS 1.82(ba)	34.2	(212)	(228)
IAS 1.85		(8 598)	(12 411)
		<b>23 232</b>	<b>16 906</b>
IAS 1.82(c)			
IAS 1.82(b)	7	391	141
IAS 1.82(b)	27	(3 869)	(1 648)
IAS 1.85	27	964	885
IAS 1.85	28	943	1 182
		<b>21 661</b>	<b>17 466</b>
IAS 1.82(d)	29	(6 794)	(4 888)
		<b>14 867</b>	<b>12 578</b>
IAS 1.82(ea)	20	(9)	(325)
IAS 1.81A(a)		<b>14 858</b>	<b>12 253</b>
		<b>Résultat net pour l'exercice attribuable aux :</b>	
IAS 1.81B(a)(i)		121	116
IAS 1.81B(a)(ii)		14 737	12 137
		<b>14 858</b>	<b>12 253</b>
	Notes	2019	2018
	30		
IAS 33.67A		<b>Résultat par action</b>	
IAS 33.66		<b>Résultat de base par action</b>	
IAS 33.68A		- des activités poursuivies	1,19
IAS 33.66		- des activités abandonnées	1,05
		<b>(0,00)</b>	<b>(0,03)</b>
		<b>1,19</b>	<b>1,02</b>
IAS 33.67A		<b>Résultat dilué par action</b>	
IAS 33.66		- des activités poursuivies	1,19
IAS 33.68A		- des activités abandonnées	1,05
IAS 33.66		<b>(0,00)</b>	<b>(0,03)</b>
		<b>1,19</b>	<b>1,02</b>

## Directives

IAS 1 permet à une entité de présenter un état du résultat net et du résultat global de l'une des manières suivantes :

- dans un seul état avec le résultat net et le résultat global présentés en deux sections séparées, ou
- dans deux états : un état séparé pour le résultat net et un autre pour le résultat global. Dans ce cas, l'état séparé du résultat net doit précéder immédiatement l'état présentant le résultat global, qui doit commencer avec le résultat net (IAS 1.10A).

Les états financiers types illustrent les états du résultat net et du résultat global présentés distinctement. Le format ne comportant qu'un seul état est présenté à l'annexe B.

Les présents états du résultat net illustrent la méthode des charges par nature. L'annexe A présente un format illustrant la méthode des charges par fonction ou la méthode du coût des ventes.

Il peut y avoir des cas où des postes, des rubriques et des sous-totaux supplémentaires doivent être ajoutés. IAS 1.85 exige d'une entité qu'elle présente ces éléments supplémentaires (y compris la ventilation des postes énumérés dans IAS 1.82) dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global lorsqu'une telle présentation est utile à la compréhension de la performance financière de l'entité.

IAS 1.85A exige que les sous-totaux supplémentaires :

- comprennent des postes constitués de montants comptabilisés et évalués selon les IFRS;
- soient présentés et identifiés de manière à ce que l'on puisse comprendre clairement les postes dont ils sont constitués;
- restent cohérents d'une période à l'autre;
- ne soient pas mis davantage en évidence que les totaux et sous-totaux dont la présentation dans l'état ou les états du résultat net et des autres éléments du résultat global est exigée par les IFRS.

Les présents états du résultat net présentent un sous-total du résultat d'exploitation, lequel est fréquemment présenté, mais non exigé ou défini dans les IFRS. Lorsque ce sous-total est indiqué, le montant présenté devrait inclure des éléments qui seraient normalement considérés comme étant liés à l'exploitation. Il est inapproprié d'exclure des éléments clairement liés à l'exploitation (par exemple, les dépréciations de stocks et les charges de restructuration et de relocalisation) parce qu'ils ne se produisent pas régulièrement ou que leurs montants sont inhabituels (IAS 1.BC.56).

Les présents états du résultat net comprennent un montant représentant la quote-part de l'entité du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (après impôt et participations ne donnant pas le contrôle de ces participations, le cas échéant).

# États consolidés du résultat global

pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

	Notes	2019	2018
IAS 1.51(c), IAS 1.51(d), (e) IAS 1.81A(a)		<b>14 858</b>	<b>12 253</b>
	<b>Résultat net pour l'exercice</b>		
	Autres éléments du résultat global :		
IAS 1.82A(a)(i)	<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>		
IAS 16.77(f)	Réévaluation des terrains	12	303
IAS 19.120(c)	Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	22	3 830
IAS 1.90, 1.91(b)	Impôt sur le résultat relatif aux éléments non reclassés	21.3	(1 240)
IAS 1.82A(a)(ii)	<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>		
	Couvertures de flux de trésorerie		
IFRS 7.24C(b)(i)	– profits (pertes) de l'exercice	21.3	890
IAS 1.92	– reclassement en résultat net	21.3	(640)
IFRS 7.24C(b)(iv)			(712)
IAS 21.52(b)	Écarts de change provenant de la conversion des établissements à l'étranger		(664)
IAS 1.82A(b)	Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		5
IAS 1.92	– reclassement en résultat net		(3)
IAS 1.90, 1.91(b)	Impôt sur le résultat relatif aux éléments qui seront reclassés	21.3	176
IAS 1.81A(b)	<b>Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt</b>	<b>2 657</b>	<b>(2 897)</b>
IAS 1.81A(c)	<b>Total du résultat global pour l'exercice</b>	<b>17 515</b>	<b>9 356</b>
	<b>Total du résultat global pour l'exercice attribuable aux :</b>		
IAS 1.81B(b)(i)	Participations ne donnant pas le contrôle	121	116
IAS 1.81B(b)(ii)	Propriétaires de la société mère	17 394	9 240
		17 515	9 356

## Directives

IAS 1 exige qu'une entité présente les ajustements de reclassement (montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global qui sont reclassés dans le résultat net) et leurs effets d'impôt (IAS 1.90-1.92). Dans cet exemple, l'entité présente dans l'état du résultat global les ajustements de reclassement ainsi que les profits et les pertes de l'exercice considéré se rapportant aux autres éléments du résultat global. Une autre façon serait de présenter les ajustements de reclassement dans les notes, auquel cas les composantes des autres éléments du résultat global seraient présentées après les ajustements de reclassement connexes (IAS 1.94).

IAS 1.82A exige d'une entité qu'elle présente les postes des autres éléments du résultat global de la période, classés en fonction de leur nature et répartis (conformément aux autres IFRS) entre :

- ceux qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net;
- ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies.

IAS 1.82A exige aussi que la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence soit classée et présentée de la même manière.

IAS 1.90 permet à l'entité de choisir comment elle présentera le montant de l'impôt sur le résultat lié à chaque composante des autres éléments du résultat global. Dans cet exemple, l'entité présente les composantes des autres éléments du résultat global avant impôt en donnant le montant total de l'impôt sur le résultat relativement à l'ensemble des composantes des autres éléments du résultat global (IAS 1.91(b)). Si l'entité choisit cette solution, elle doit répartir l'impôt entre les éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net et ceux qui ne seront pas reclassés en résultat net.

Une entité pourrait également présenter chaque composante des autres éléments du résultat global, après effets d'impôt liés (IAS 1.91(a)).

Si l'effet d'impôt de chaque composante des autres éléments du résultat global n'est pas présenté dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, il doit l'être dans les notes (IAS 1.90 – se reporter à la note 21.3).

# États consolidés des variations des capitaux propres

pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

	Notes	Capital social	Prime d'émission	Autres composants des capitaux propres	Résultats non distribués	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
IAS 1.51(c), IAS 1.51(d), (e) IAS 1.106(d) IAS 1.106(b)								
		<b>12 000</b>	<b>3 050</b>	<b>(392)</b>	<b>37 983</b>	<b>52 641</b>	<b>592</b>	<b>53 233</b>
		-	-	-	-	-	-	-
		12 000	3 050	(392)	37 983	52 641	592	53 233
	30	-	-	-	(3 000)	(3 000)	-	(3 000)
	22.2	270	1 415	-	-	1 685	-	1 685
	22.2	-	-	-	298	298	-	298
	21	1 500	15 180	-	-	16 680	-	16 680
IAS 1.106(d)(iii)		1 770	16 595	-	(2 702)	15 663	-	15 663
IAS 1.106(d)(i) IAS 1.106(d)(ii), 1.106A		-	-	-	14 737	14 737	121	14 858
IAS 1.106(a)	21.3	-	-	2 657	-	2 657	-	2 657
		-	-	2 657	14 737	17 394	121	17 515
IAS 1.106(d)		<b>13 770</b>	<b>19 645</b>	<b>2 265</b>	<b>50 018</b>	<b>85 698</b>	<b>713</b>	<b>86 411</b>
IAS 1.106(d)		<b>12 000</b>	<b>3 050</b>	<b>2 483</b>	<b>25 428</b>	<b>42 961</b>	<b>476</b>	<b>43 437</b>
		-	-	22	(48)	(26)	-	(26)
		12 000	3 050	2 505	25 380	42 935	476	43 411
	22.2	-	-	-	466	466	-	466
IAS 1.106(d)(iii)		-	-	-	466	466	-	466
IAS 1.106(d)(i) IAS 1.106(d)(ii), 1.106A		-	-	-	12 137	12 137	116	12 253
IAS 1.106(a)	21.3	-	-	(2 897)	-	(2 897)	-	(2 897)
		-	-	(2 897)	12 137	9 240	116	9 356
		<b>12 000</b>	<b>3 050</b>	<b>(392)</b>	<b>37 983</b>	<b>52 641</b>	<b>592</b>	<b>53 233</b>

## Directives

IAS 1.106 fournit une liste d'éléments à présenter dans l'état des variations des capitaux propres. Les entités peuvent présenter les rapprochements prévus pour chaque composante des autres éléments du résultat global :

- soit dans l'état des variations des capitaux propres,
- soit dans les notes (IAS 1.106A).

Les états financiers types présentent les rapprochements pour chaque composante des autres éléments du résultat global dans les notes [se reporter à la note 21.3]. Cela réduit le risque de chevauchement des informations à fournir et permet une présentation plus claire de la totalité des variations des capitaux propres dans l'état des variations des capitaux propres.

IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* exige qu'une entité comptabilise les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres comme des variations de capitaux propres, mais ne précise pas la présentation à adopter, par exemple dans une réserve distincte des capitaux propres ou dans les résultats non distribués. À notre avis, ces deux approches sont autorisées en vertu des IFRS [bien qu'elles puissent être soumises à des réglementations locales dans certaines juridictions]. Dans cet exemple, les variations des capitaux propres sont créditées aux résultats non distribués.

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée. L'effet cumulatif de l'adoption a été comptabilisé à titre d'ajustement des résultats non distribués. Pour la Société Illustration, ce montant est nul; toutefois, cette information a été présentée ci-dessous étant donné que ce montant ne sera pas nul pour toutes les entités.

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

	Notes	2019	2018
IAS 1.51(c), IAS 1.51(d), (e) IAS 7.10			
<b>Activités d'exploitation</b>			
		21 661	17 466
		11 942	7 842
	31	(1 186)	(1 273)
		(11 891)	4 189
	31	(33)	716
IAS 7.35		6 149	(7 229)
		26 642	21 711
IFRS 5.33(c)			
		(22)	811
	20	(22)	811
		<b>26 620</b>	<b>22 522</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>			
<b>Activités d'investissement</b>			
IAS 7.10		(76)	(3 281)
		86	-
		(3 746)	(4 459)
		809	-
		(15 491)	(12 075)
IAS 7.39	5	(15 491)	(12 075)
		3 117	-
	6.3	3 117	-
		228	73
IAS 7.31	27	745	447
IAS 7.31	27	69	21
IAS 7.35		(244)	(140)
		<b>(14 503)</b>	<b>(19 414)</b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>			
<b>Activités de financement</b>			
IAS 7.10		1 441	-
		(2 093)	(924)
		18 365	-
IAS 7.31	27	(3 380)	(995)
IAS 7.31	30	(3 000)	-
		<b>11 333</b>	<b>(1 919)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>			
IAS 7.45		<b>23 450</b>	<b>1 189</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
		11 219	9 987
IAS 7.28		60	43
		<b>34 729</b>	<b>11 219</b>
		-	(22)
	20	-	(22)
IAS 7.45		<b>34 729</b>	<b>11 197</b>
	19	<b>34 729</b>	<b>11 197</b>
		<b>34 729</b>	<b>11 197</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture provenant des activités poursuivies</b>			

## Directives

IAS 7.18 permet à une entité de préparer son tableau des flux de trésorerie selon la méthode directe ou indirecte. IAS 7.19 incite les entités à utiliser la méthode directe, mais la pratique varie, et les entités pourraient trouver qu'il est plus facile d'appliquer la méthode indirecte. Les présents états financiers types présentent un tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet sur la trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie passées ou futures liées aux activités d'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement. Si une entité utilisait la méthode directe, elle présenterait les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes.

# Notes aux états financiers consolidés types conformes aux IFRS

Société Illustration Itée

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en milliers d'unités monétaires de la zone euro,  
sauf les montants par action)

## Directives

IAS 1 énonce les principes de base régissant la forme et le contenu des états financiers et des notes annexes. Les notes doivent être présentées de manière organisée et fournir des informations sur les méthodes comptables spécifiques utilisées, sur la base d'établissement des états financiers, ainsi que toute autre information requise par d'autres IFRS ou utile à la compréhension des états (IAS 1.113 et IAS 1.117).

Une entité tient compte de l'importance relative quand elle prépare ses états financiers. Elle n'est pas tenue de présenter des informations dont la présentation est exigée par une autre IFRS si ces informations sont non significatives (IAS 1.31). En outre, l'entité doit faire preuve de jugement pour déterminer la meilleure façon de présenter les notes afférentes aux états financiers; elle doit tenir compte de l'effet de ses décisions sur la compréhension et la comparabilité de ses états financiers (IAS 1.113).

Pour des raisons de commodité, les états financiers types suivent généralement l'ordre suggéré par IAS 1.114(c), bien que nous encourageons les entités à envisager d'autres choix susceptibles d'améliorer la compréhension des états financiers pour les lecteurs. Par exemple, au cours des dernières années, il y a une tendance croissante à intégrer l'information sur les méthodes comptables et les estimations et jugements importants aux notes annexes.

De plus, même si un format narratif traditionnel a été adopté dans les états financiers types, les entités doivent juger si d'autres formats de présentation (comme la présentation de l'information sous forme de tableau) amélioreraient la compréhension des lecteurs.

## 1. Nature des activités

IAS 1.51(a)  
IAS 1.138(b) Les activités principales de Société Illustration Itée et de ses filiales (ci-après le « Groupe ») comprennent la vente de matériel et de logiciels de télécommunications, le service après-vente connexe, les services-conseils et la fabrication de systèmes de télécommunications. Ces activités sont regroupées selon les gammes de services suivantes :

- **Vente au détail** – vente du matériel et des logiciels exclusifs du Groupe et services de personnalisation et d'intégration connexes;
- **Service après-vente** – prestation à la clientèle de détail du Groupe de services de maintenance à prix fixe et de services de garantie prolongée;
- **Services-conseils et sous-traitance** – formulation de conseils en matière de stratégies de télécommunications et de sécurité des TI et sous-traitance de services de TI, notamment des services de gestion de la paie et de traitement des transactions relatives aux crédateurs;
- **Fabrication** – fourniture de solutions complètes de systèmes de télécommunications, de la conception à l'installation en passant par la fabrication proprement dite.

**Directives :** Les exemples de notes afférentes aux états financiers comprennent uniquement des informations à fournir se rapportant à l'entité fictive, soit Société Illustration Itée et ses filiales. Les IFRS pourraient nécessiter des informations à fournir différentes ou additionnelles dans d'autres situations. Les informations à fournir doivent toujours être personnalisées afin de tenir compte des faits et des circonstances propres à l'entité.

## 2. Généralités, déclaration de conformité aux IFRS et hypothèse de la continuité de l'exploitation

IAS 1.138(a),  
IAS 1.138(c) Société Illustration Itée (ci-après « Société Illustration ») est la société mère ultime du Groupe; il s'agit d'une société à responsabilité limitée constituée et domiciliée dans la zone euro. Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 149, Great Place, 40237 Greatville, dans la zone euro. Les actions de Société Illustration sont cotées à la Bourse de Greatstocks.

IAS 1.16,  
IAS 1.51(b)  
IAS 1.25 Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils reposent sur l'hypothèse selon laquelle le Groupe est en situation de continuité d'exploitation.

IAS 1.51(c),  
IAS 10.17 Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (y compris les chiffres comparatifs) ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> mars 2020 (se reporter à la note 38). Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières de la zone euro, les états financiers ne peuvent être modifiés après leur approbation.

IFRS 16.C7 En 2019, le Groupe a adopté les nouvelles directives concernant la comptabilisation des contrats de location (se reporter à la note 3.1 ci-après). La nouvelle norme a été appliquée selon l'approche rétrospective modifiée, selon laquelle les incidences de l'adoption au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont présentées dans un ajustement global à l'état des résultats non distribués. En conséquence, le Groupe n'est pas tenu de présenter un troisième état de la situation financière à cette date.

### 3. Normes et interprétations nouvelles ou révisées

**Directives :** La discussion entourant la première application des IFRS doit être présentée uniquement dans les premiers états financiers après l'adoption par l'entité des nouvelles normes ou des normes modifiées.

#### 3.1 Nouvelles normes adoptées le 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Directives :** Les modifications ci-dessous ont une incidence considérable sur les présents états financiers; par conséquent, des informations détaillées ont été fournies, tel que requis par IAS 8.28. Les entités devraient évaluer l'incidence d'IFRS 16 sur leurs états financiers en fonction des faits et circonstances qui leur sont propres et présenter les informations appropriées.

Le Groupe a adopté les nouvelles prises de position comptables qui sont entrées en vigueur au cours de l'exercice écoulé et qui sont décrites ci-après :

IAS 8.28(a)	<b>IFRS 16 Contrats de location</b>
IFRS 16.C5(b) IAS 8.28(c)	IFRS 16 <i>Contrats de location</i> remplace IAS 17 <i>Contrats de location</i> ainsi que trois interprétations (IFRIC 4 <i>Déterminer si un accord contient un contrat de location</i> , SIC 15 <i>Avantages dans les contrats de location simple</i> et SIC-27 <i>Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location</i> ).
IFRS 16.C7 IAS 8.28(b)	Par suite de l'adoption de cette nouvelle norme, le Groupe a comptabilisé un actif au titre de droits d'utilisation ainsi qu'une obligation locative connexe pour tous les anciens contrats de location simple, sauf ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur ou ceux dont la durée restante est de moins de 12 mois à compter de la date de première application.
IAS 8.28(d)	La nouvelle norme a été appliquée selon la méthode rétrospective modifiée, l'effet cumulatif de l'adoption d'IFRS 16 ayant été comptabilisé dans les capitaux propres à titre d'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués de la période écoulée. Les chiffres des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
IFRS 16.C3	Dans le cas des contrats existants à la date de première application, le Groupe a choisi d'appliquer la définition d'un contrat de location donnée dans IAS 17 et IFRIC 4, et il n'a pas appliqué IFRS 16 aux ententes qui n'étaient pas précédemment considérées comme un contrat de location aux termes d'IAS 17 et d'IFRIC 4.
IFRS 16.C10(d) IFRS 16.C8b(ii)	Le Groupe a choisi de ne pas tenir compte des coûts directs initiaux lors de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation dans le cas des contrats de location en vigueur à la date de première application d'IFRS 16, soit le 1 <sup>er</sup> janvier 2019. À cette date, le Groupe a également choisi d'évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation au montant égal à l'obligation locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui existaient à la date de transition.
IFRS 16.C10(b)	Plutôt que de soumettre les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation à la date de première application, le Groupe s'est fondé sur l'évaluation antérieure qu'il avait réalisée afin de déterminer s'il existait des contrats déficitaires immédiatement avant la date de première application d'IFRS 16.
IFRS 16.C10(c) IFRS 16.C9(a)	Lors de la transition, dans le cas de contrats de location précédemment comptabilisés à titre de contrats de location simples qui ont une durée restante de moins de 12 mois et dans le cas des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur, le Groupe s'est prévalu des exemptions facultatives lui permettant de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation, mais de comptabiliser plutôt la charge locative de manière linéaire sur la durée restante du contrat de location.
IFRS 16.C11	Dans le cas des contrats de location précédemment classés comme des contrats de location-financement, l'actif au titre de droits d'utilisation et l'obligation locative sont évalués à la date de première application aux mêmes montants que ceux établis aux termes d'IFRS 17 immédiatement avant la date de première application.
IFRS 16.C12(a)	Au moment de la transition à IFRS 16, le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives comptabilisées aux termes d'IFRS 16 était de 6,5 %.

IFRS 16.C10(e) Le Groupe a eu recours à des connaissances acquises *a posteriori* pour déterminer la durée du contrat de location lorsqu'il a envisagé la possibilité d'exercer les options de prolongation et de résilier les contrats de location.

IAS 8.28(f) Le tableau qui suit présente un rapprochement des postes des états financiers établis selon IAS 17 avec ceux établis selon IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

	Valeur comptable établie selon IAS 17 au 31 décembre 2018	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable établie selon IFRS 16 au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Immobilisations corporelles	34 972	(1 600)	31 767	65 139
Obligations locatives	(4 965)	-	(31 767)	(36 732)
Profit différé résultant de transactions de cession-bail (partie courante)	(1 500)	1 500	-	-
Profit différé résultant de transactions de cession-bail (partie non courante)	(100)	100	-	-
<b>Total</b>	<b>28 407</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 407</b>

Le tableau qui suit présente un rapprochement du total des engagements au titre de contrats de location simples au 31 décembre 2018 (tels qu'ils sont présentés dans les états financiers au 31 décembre 2018) avec les obligations locatives comptabilisées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

IFRS 16.C12(b)	<b>Total des engagements au titre de contrats de location simples présentés au 31 décembre 2018</b>	<b>42 456</b>
	Exemptions relatives à la comptabilisation :	
	- Contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(798)
	- Contrats de location dont la durée restante est de moins de 12 mois	(1 324)
	Paievements de loyers variables non comptabilisés	(4 746)
	Autres ajustements mineurs liés aux informations sur les engagements	-
		(6 868)
	Obligations découlant de contrats de location simple avant actualisation	35 588
	Montant actualisé au moyen du taux d'emprunt marginal	(3 821)
	Obligations découlant de contrats de location simple	31 767
	Options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain	-
	Obligations découlant de contrats de location-financement (note 13)	4 965
	<b>Total des obligations locatives comptabilisées aux termes d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>36 732</b>

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

**Directives :** Comme il est indiqué ci-dessus, IAS 8.28 précise que les entités doivent présenter de l'information détaillée sur certaines normes qui ont été appliquées pour la première fois durant la période écoulée. Les autres nouvelles normes ou modifications de normes qui sont en vigueur pour la première fois en 2019 (pour les entités dont la fin d'exercice est le 31 décembre 2019) et qui pourraient s'appliquer au Groupe sont les suivantes :

- IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux*;
- *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* (modifications d'IFRS 9);
- *Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises* (modifications d'IAS 28);
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017;
- *Modification, réduction ou liquidation d'un régime* (modifications d'IAS 19).

Ces modifications n'ont pas d'incidence importante sur les présents états financiers et, par conséquent, les informations n'ont pas été présentées. Toutefois, bien qu'elles n'aient aucune incidence sur les présents états financiers, elles auront des répercussions sur certaines entités. Les entités doivent évaluer l'incidence de ces nouvelles normes sur leurs états financiers à la lumière des faits et circonstances qui s'appliquent à leur situation et fournir les informations appropriées.

### 3.2 Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que le Groupe n'a pas adoptées de façon anticipée

**Directives :** IAS 8.30 précise que les entités doivent indiquer les normes publiées mais non encore en vigueur qu'elles appliqueront ultérieurement. Notamment, les entités doivent fournir des informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées concernant l'évaluation de l'impact possible de l'application de la nouvelle IFRS sur leurs états financiers au cours de sa première période d'application. Dans le cas des nouvelles normes IFRS ou des normes IFRS modifiées qui auront vraisemblablement une incidence significative, les entités doivent considérer la présentation des informations suivantes : le titre de la nouvelle norme IFRS; la nature du ou des changements imminents de méthodes comptables; la date à laquelle la norme IFRS s'applique; la date à partir de laquelle elles prévoient appliquer la norme IFRS pour la première fois [IAS 8.31]. Lorsqu'il n'est pas prévu que les normes auront une incidence significative, il n'est pas nécessaire de fournir ces informations, et le faire pourrait même donner lieu à une surcharge d'information. Par exemple, l'application d'IFRS 17 *Contrats d'assurance* aura une incidence sur les entités émettant des contrats d'assurance; toutefois, elle n'aura aucune incidence sur le Groupe.

Les autres normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur et que le Groupe n'a pas appliquées de façon anticipée comprennent les suivantes :

- IFRS 17 *Contrats d'assurance*;
- *Définition d'une entreprise* (modifications d'IFRS 3);
- *Définition du terme « significatif »* (modifications d'IAS 1 et d'IAS 8);
- Cadre conceptuel de l'information financière.

Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la période de première application et, par conséquent, les informations n'ont pas été présentées. Toutefois, bien qu'elles n'aient aucune incidence sur les présents états financiers, elles auront des répercussions sur certaines entités. Les entités doivent évaluer l'incidence de ces nouvelles normes sur leurs états financiers à la lumière des faits et circonstances qui s'appliquent à leur situation et fournir les informations appropriées.

IAS 8.30  
IAS 8.31

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers, plusieurs nouvelles interprétations, normes et modifications de normes existantes avaient été publiées par l'IASB mais n'étaient pas encore en vigueur. Le Groupe n'a adopté aucune de ces normes ou modifications de normes existantes de façon anticipée.

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées lors de la première période ouverte après leur date d'entrée en vigueur. Les nouvelles normes, les modifications et les interprétations qui n'ont pas été adoptées au cours de l'exercice écoulé n'ont pas été présentées, puisqu'elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

## 4. Principales méthodes comptables

**Directives :** Les entités doivent présenter leurs principales méthodes comptables. Cependant, IAS 1 ne donne que des indications limitées sur ce qu'une principale méthode comptable pourrait être. IAS 1.117 stipule que les principales méthodes comptables doivent comprendre :

- a) la ou les bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers;
- b) les autres méthodes comptables utilisées qui sont utiles à la compréhension des états financiers.

L'exercice du jugement est requis pour décider quelles méthodes comptables sont importantes. La nature des activités de l'entité peut rendre une méthode comptable importante même si les montants concernés ne sont pas significatifs. Conformément à IAS 1.117, à IAS 1.121 et à IAS 1.122, les entités doivent également tenir compte des éléments suivants, à savoir :

- si la méthode a été choisie parmi d'autres options fournies par la norme pertinente;
- l'étendue du jugement, l'incertitude relative aux estimations ou la complexité utilisées dans l'application de la méthode;
- si la méthode a été élaborée pour un type de transaction non couvert par les IFRS;
- si la présentation de la méthode aide les utilisateurs à comprendre des transactions ou des événements particuliers.

Nous recommandons aux entités de fournir des informations claires et spécifiques sur leurs méthodes comptables, étant donné que ces informations apporteront de la valeur ajoutée et de l'information aux utilisateurs. Les informations à fournir sur les méthodes comptables propres à une entité :

- expliquent comment l'entité applique la méthode;
- sont rédigées en langage clair et sont donc faciles à comprendre;
- sont à jour en matière d'exigences liées aux IFRS concernant l'entité;
- indiquent si un choix de méthode comptable a été fait à partir de la norme et la raison de ce choix.

### 4.1 Base d'établissement

IAS 1.27,  
IAS 1.51(d-e),  
IAS 1.53

Les états financiers du Groupe ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement au coût historique, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, des placements et des instruments dérivés. Les sommes monétaires sont exprimées en unités monétaires de la zone euro (UM) et arrondies au millier le plus près, sauf les montants par action.

### 4.2 Principes de consolidation

IFRS 10.B92,  
IAS 1.51(c)

Les états financiers du Groupe comprennent les comptes de la société mère et de ses filiales au 31 décembre 2019. La date de clôture de toutes les filiales est le 31 décembre.

IFRS 10.B86(c)

Toutes les transactions et tous les soldes entre les sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation, y compris les profits et pertes latents sur les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe. Lorsque les pertes latentes sur la vente d'actifs intragroupe sont renversées aux fins de la consolidation, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue du Groupe. Les montants présentés dans les états financiers des filiales ont été ajustés au besoin de manière à ce qu'ils respectent les méthodes comptables adoptées par le Groupe.

IFRS 10.B88

Le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont comptabilisés à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition ou jusqu'à la date effective de la cession, le cas échéant.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

---

IFRS 10.22,  
IFRS 10.B9+ Le Groupe attribue le total du résultat global des filiales aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leur participation respective.

### 4.3 Regroupements d'entreprises

IFRS 3.4,  
IFRS 3.37 Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée par le Groupe pour obtenir le contrôle d'une filiale est calculée comme la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des titres de capitaux propres émis par le Groupe, lesquelles comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

IFRS 3.18 Les actifs acquis et les passifs repris sont généralement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

### 4.4 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

IAS 28.16,  
IFRS 11.24 Les placements dans des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

IAS 28.10 La valeur comptable de la participation dans des entreprises associées et des coentreprises est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises, ajustée au besoin de manière à ce qu'elle soit conforme aux méthodes comptables du Groupe.

IAS 28.28 Les profits et pertes latents sur des transactions réalisées entre le Groupe, les entreprises associées et les coentreprises sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation du Groupe dans ces entités. Lorsque les pertes latentes sont éliminées, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation.

### 4.5 Conversion des monnaies étrangères

#### Monnaie fonctionnelle et de présentation

IAS 1.51(d),  
IAS 21.53 Les états financiers consolidés sont présentés en unités monétaires de la zone euro (UM), cette devise étant également la monnaie fonctionnelle de la société mère.

#### Transactions et soldes en monnaies étrangères

IAS 21.21,  
IAS 21.28,  
IAS 21.23(a) Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle des entités respectives du Groupe aux cours de change en vigueur à la date des transactions (cours du jour). Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en résultat net.

IAS 21.23(b),  
IAS 21.23(c) Les éléments non monétaires ne sont pas reconvertis à la clôture de l'exercice et sont évalués au coût historique (convertis au cours de change à la date de la transaction), à l'exception des éléments non monétaires évalués à la juste valeur, qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

#### Établissements à l'étranger

IAS 21.47 Dans les états financiers consolidés du Groupe, tous les actifs, tous les passifs et toutes les transactions des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'unité monétaire de la zone euro ont été convertis en unités monétaires de la zone euro au moment de la consolidation. Les monnaies fonctionnelles des entités du Groupe sont demeurées les mêmes au cours de la période de présentation de l'information financière.

IAS 21.48 Lors de la consolidation, les actifs et les passifs ont été convertis en unités monétaires de la zone euro au cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Le goodwill et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité à l'étranger ont été traités comme des actifs ou des passifs de l'entité à l'étranger et convertis en unités monétaires de la zone euro au cours de clôture. Les produits et les charges ont été convertis en unités monétaires de la zone euro au cours moyen en vigueur<sup>1</sup> au cours de la période de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et inscrits dans la réserve intitulée Écarts de conversion dans les capitaux propres. Au moment de la cession d'un établissement à l'étranger, le montant cumulé des écarts de conversion comptabilisé dans les capitaux propres est reclassé en résultat net et est inclus dans le profit ou la perte sur la cession.

#### 4.6 Information sectorielle

IFRS 8.22(a)  
IFRS 8.22(b) Le Groupe compte trois secteurs opérationnels : le secteur des services-conseils, le secteur du service et le secteur de la vente au détail. Pour établir ces secteurs opérationnels, la direction s'appuie de façon générale sur les gammes de services du Groupe, lesquelles représentent les principaux produits et services qu'il fournit (se reporter à la note 9).

IFRS 8.27(a) Chaque secteur opérationnel est géré indépendamment puisque chacun requiert des technologies et d'autres ressources différentes, ainsi qu'une mise en marché distincte. Toutes les transactions intersectorielles sont réalisées à des prix reflétant des conditions de concurrence normale basées sur les prix facturés à des consommateurs non liés pour la vente d'un produit identique ou la prestation d'un service identique.

IFRS 8.27(b-d) À des fins de gestion, le Groupe utilise les mêmes méthodes d'évaluation que celles utilisées dans ses états financiers consolidés, sauf pour certains postes qui ne sont pas utilisés pour déterminer le résultat d'exploitation des secteurs opérationnels, comme suit :

- Charges liées aux avantages postérieurs à l'emploi;
- Charges liées aux paiements fondés sur des actions;
- Frais de recherche découlant de nouvelles activités commerciales;
- Produits, charges et profits découlant de la variation de la juste valeur relatifs aux immeubles de placement.

De plus, les actifs de soutien qui ne sont pas directement attribuables aux activités d'un secteur opérationnel ne sont pas affectés à un secteur. Cela s'applique principalement au siège social et au laboratoire de recherche du Groupe situés à Greatville.

#### 4.7 Produits des activités ordinaires

IAS 1.117(b)

**Directives :** Les produits des activités ordinaires constituent l'un des postes les plus importants pour la plupart des entités et, par conséquent, une méthode est presque toujours présentée. Les entités ayant plusieurs sources de revenus ne doivent pas oublier de toujours traiter séparément chacune des sources de revenus importantes.

Les produits des activités ordinaires découlent principalement de la vente de matériel et de logiciels de télécommunications, du service après-vente et des services aux termes des contrats de garantie prolongée, des services-conseils et des services de TI ainsi que de la fabrication de systèmes de télécommunications. Pour déterminer s'il doit comptabiliser des produits des activités ordinaires, le Groupe procède aux cinq étapes suivantes :

- |                           |                                                                                                                                                     |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IFRS 15.9-12              | 1. Identification du contrat conclu avec un client;                                                                                                 |
| IFRS 15.22                | 2. Identification des obligations de prestation;                                                                                                    |
| IFRS 15.47                | 3. Détermination du prix de transaction;                                                                                                            |
| IFRS 15.73                | 4. Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation;                                                                          |
| IFRS 15.31,<br>IFRS 15.46 | 5. Comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies (ou à mesure qu'elles sont remplies). |

<sup>1</sup> Il convient d'utiliser les cours moyens si les fluctuations des cours ne sont pas importantes (IAS 21.40).

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

---

IFRS 15.74  
IFRS 15.47

Le Groupe conclut souvent des transactions comportant plusieurs de ses produits et services, comme la vente de matériel et de logiciels de télécommunications et le service après-vente connexe. Dans tous les cas, le prix de transaction total d'un contrat donné est réparti entre les diverses obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques de chacune. Le prix de transaction d'un contrat exclut toutes les sommes perçues pour le compte de tiers, le cas échéant.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés soit à un moment précis, soit lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'il remplit) ses obligations de prestation en transférant les biens ou les services promis à ses clients.

IFRS 15.106,  
IFRS 15.107,  
IFRS 15.108

Le Groupe comptabilise un passif sur contrat à l'égard de la contrepartie reçue en paiement des obligations de prestation non remplies et en présente le montant dans les autres passifs de l'état de la situation financière (se reporter à la note 25). De même, si le Groupe remplit une obligation de prestation avant d'avoir reçu la contrepartie correspondante, il comptabilise dans son état de la situation financière soit un actif sur contrat, soit un débiteur, selon que la contrepartie dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps.

### Matériel et logiciels

IFRS 15.31,  
IFRS 15.119(a)

Les produits tirés de la vente de matériel et de logiciels à prix fixe sont comptabilisés lorsque le Groupe a transféré le contrôle des actifs (ou à mesure qu'il le transfère) au client. Le paiement des biens ou des services transférés est exigible à la réception par le client.

IFRS 15.35(c),  
IFRS 15.B40,  
IFRS 15.74

Dans le cas de la simple vente de matériel ou de logiciels de télécommunications qui ne sont ni personnalisés par le Groupe ni associés à des services d'intégration considérables, le contrôle est transféré au moment précis où le client accepte sans contestation la livraison des biens. Lorsque le matériel ou les logiciels sont personnalisés ou vendus en même temps que d'importants services d'intégration, les biens et les services représentent une obligation de prestation unique, et le contrôle est considéré comme étant transféré progressivement. En effet, l'ensemble comprenant les éléments regroupés est propre à chaque client (c.-à-d. qu'il ne peut pas être utilisé autrement), et le Groupe a le droit exécutoire de recevoir le paiement des travaux exécutés jusqu'à un moment précis dans le temps. Les produits tirés de ces obligations de prestation sont comptabilisés progressivement à mesure que les travaux de personnalisation ou d'intégration sont exécutés, l'avancement des travaux étant estimé à l'aide de la méthode des coûts engagés. Comme les coûts sont généralement engagés de manière uniforme à mesure que les travaux avancent et qu'ils sont considérés comme proportionnels à la prestation de l'entité, la méthode des coûts engagés permet de dresser un portrait fidèle du transfert des biens et des services au client.

En ce qui concerne les ventes de logiciels qui ne sont ni personnalisés par le Groupe ni vendus en même temps que d'importants services d'intégration, la période visée par la licence commence dès la livraison. Pour ce qui est des logiciels accompagnés de services de personnalisation ou d'intégration importants, la période visée par la licence débute au commencement des services connexes.

IFRS 15.119(e)

La division de la vente au détail du Groupe offre également un programme de fidélisation de la clientèle. Les clients obtiennent un point de fidélité pour chaque tranche de 100 UM dépensée; ils peuvent ensuite échanger leurs points contre une remise sur leurs achats futurs. Les points de fidélité sont considérés comme une obligation de prestation distincte, car ils confèrent aux clients un droit significatif qu'ils n'obtiendraient pas autrement. Les points inutilisés expirent s'ils ne sont pas utilisés dans un délai de deux ans. Le Groupe répartit le prix de transaction entre le droit significatif et les autres obligations de prestation contenus dans un contrat en proportion des prix de vente spécifiques. Les produits tirés du droit significatif sont comptabilisés à la date où les points sont échangés par le client ou à la date à laquelle ils expirent, selon la plus rapprochée des deux.

Le Groupe fournit une garantie de base de un an sur le matériel de télécommunications, qu'il soit vendu séparément ou qu'il fasse partie d'un système intégré de télécommunications. Selon les modalités de cette garantie, les clients peuvent retourner le produit pour réparation ou remplacement s'il ne fonctionne pas conformément aux spécifications publiées. Les garanties sont comptabilisées conformément à IAS 37.

**Service après-vente**

- IFRS 15.124(b),  
IFRS 15.35(a),  
IFRS 15.124(a)
- Le Groupe conclut avec ses clients des contrats de maintenance et des contrats de garantie prolongée à prix fixe dont la durée va de un an à trois ans. Les clients sont tenus de payer d'avance chaque période de service de douze mois aux dates précisées dans chaque contrat.
- IFRS 15.35(a),  
IFRS 15.124(a)
- **Contrats de maintenance** – Le Groupe conclut avec ses clients des ententes dans le cadre desquelles il assure la maintenance périodique du matériel de télécommunications qu'il leur a vendu. Les produits sont comptabilisés progressivement en fonction du rapport entre le nombre d'heures de services de maintenance fournies au cours de la période et le nombre total d'heures prévu par chaque entente. Cette méthode est celle qui reflète le mieux le transfert des services aux clients parce que a) les détails des services à fournir sont précisés d'avance par la direction et font partie du programme de maintenance établi et b) le Groupe fournit ces services depuis longtemps à ses clients, ce qui lui permet d'estimer de façon fiable le nombre total d'heures qu'il lui faudra consacrer aux services en question.
- IFRS 15.124(b)
- **Programme de garantie prolongée** – Le Groupe conclut avec les acheteurs de son matériel de télécommunications des ententes dans le cadre desquelles il effectue les réparations nécessaires qui ne sont pas couvertes par la garantie de base offerte par le Groupe. Comme ces services supposent un nombre indéterminé d'interventions, le Groupe doit se tenir prêt à effectuer les travaux dès que lui parvient une demande prévue dans l'entente. Les produits sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée de l'entente. Cette méthode est celle qui reflète le mieux le transfert des services aux clients, car a) il n'y a pas eu par le passé de variation significative sur le plan statistique de la quantité de services rendus pour chaque année d'une entente pluriannuelle et b) aucune prévision fiable ne peut être établie quant au moment où un client aura besoin de tels services, le cas échéant.

IFRS 15.B28,  
IFRS 15.B29

**Directives** : Le Groupe offre des garanties standards entrant dans le champ d'application d'IAS 37 ainsi que des garanties prolongées qui sont traitées comme des obligations de prestation distinctes conformément à IFRS 15. Lorsqu'une entité détermine la nature d'une promesse rattachée à une garantie, elle doit tenir compte :

- du fait que le client a ou non l'option d'acheter séparément la garantie;
- du fait que la garantie, en tout ou en partie, procure au client un service complémentaire dépassant le cadre de l'assurance de base que le bien fonctionnera conformément aux spécifications publiées.

**Services-conseils et services de TI**

- IFRS 15.35(a),  
IFRS 15.124(a),  
IFRS 15.107
- Le Groupe fournit des services-conseils sur la conception de stratégies en matière de systèmes de télécommunications et sur la sécurité des TI. Les revenus tirés de ces services sont comptabilisés comme des contrats en régie (temps et matériaux) à mesure que les services sont rendus. Les clients reçoivent une facture hebdomadaire pendant toute la durée des travaux. Toute somme non facturée à la fin d'une période est présentée dans les débiteurs à l'état de la situation financière, car seul l'écoulement du temps détermine que le paiement est exigible.

Le Groupe fournit également à ses clients des services de sous-traitance des services de TI, notamment des services de gestion de la paie et de traitement des transactions relatives aux créditeurs en échange de frais mensuels fixes. Les produits qui en sont tirés sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée de chaque contrat. Comme la quantité de travail que le Groupe doit effectuer aux termes de ces contrats ne varie pas considérablement d'un mois à l'autre, la méthode linéaire permet de refléter fidèlement le transfert des biens ou des services.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

---

### Fabrication de systèmes de télécommunications

IFRS 15.35(b),  
IFRS 15.74 Le Groupe conclut des contrats visant la conception, la fabrication et l'installation de systèmes de télécommunications en échange de frais fixes. Il comptabilise les produits qui en sont tirés de manière progressive. Étant donné que les divers éléments de ces contrats dépendent grandement les uns des autres, ils sont comptabilisés comme une obligation de prestation unique. Lorsqu'un contrat comprend la promesse de services après-vente, le total du prix de transaction est réparti entre les diverses obligations de prestation du contrat qu'il est possible d'identifier séparément en proportion de leur prix de vente spécifique.

IFRS 15.39,  
IFRS 15.41,  
IFRS 15.124(a),  
IFRS 15.125(b) Pour refléter le degré d'avancement du transfert du contrôle des systèmes entre le Groupe et le client et pour déterminer à quel moment et dans quelle mesure les produits peuvent être comptabilisés, le Groupe évalue la mesure dans laquelle son obligation de prestation est remplie en comparant les heures réellement effectuées au nombre total estimatif d'heures qu'il lui faudra consacrer à la conception, à la fabrication et à l'installation de chaque système. Ce rapport des heures réelles et des heures prévues est la méthode qui reflète le mieux le transfert des biens et des services à chaque client en raison de la capacité du Groupe à effectuer des estimations fiables du nombre total d'heures qu'il lui faudra effectuer, capacité qu'il tient de son expérience passée considérable en matière de fabrication de tels systèmes.

IFRS 15.106,  
IFRS 15.63 Certains contrats prévoient, outre les frais fixes, des primes que le Groupe peut gagner s'il termine un projet avant la date de livraison convenue. Au début de chaque contrat, le Groupe commence par estimer le montant de la prime à recevoir selon la méthode du « montant le plus probable ». Ce montant est ensuite pris en compte dans l'estimation que fait le Groupe du prix de transaction, mais dans la seule mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la prime ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse significatif des produits. Lors de cette appréciation, le Groupe se fonde sur son expérience passée à l'égard de contrats similaires et tient compte de la disponibilité des ressources humaines et matérielles nécessaires pour terminer le contrat avant la date convenue ainsi que de l'incidence éventuelle d'autres limitations qu'il est raisonnablement possible de prévoir.

IFRS 15.91,  
IFRS 15.94 La plupart de ces ententes comprennent un calendrier détaillé des paiements exigibles du client. Lorsque les paiements reçus du client pour un contrat donné sont supérieurs aux produits comptabilisés à une date donnée, l'excédent, qui constitue un passif sur contrat, est présenté dans les autres passifs à l'état de la situation financière (se reporter à la note 25).

La fabrication de systèmes de télécommunications prend normalement de 10 à 12 mois entre le début de la conception et la fin de l'installation. Comme la période qui s'écoule entre le paiement reçu du client et l'exécution des travaux est toujours d'au plus un an, le Groupe se prévaut de la mesure de simplification prévue par IFRS 15.63 et n'ajuste pas le montant de la contrepartie promise pour tenir compte de l'effet du financement.

Le Groupe engage divers coûts marginaux pour obtenir ces contrats, telles les commissions versées au personnel de vente. Comme la période d'amortissement de ces coûts, s'ils étaient inscrits à l'actif, serait inférieure à un an, le Groupe se prévaut de la mesure de simplification prévue par IFRS 15.94 et passe ces coûts en charges au moment où ils sont engagés.

### 4.8 Charges d'exploitation

IAS 37.14 Les charges d'exploitation sont comptabilisées en résultat net lorsque le service a été utilisé ou lorsqu'elles ont été engagées. Les dépenses relatives aux garanties sont comptabilisées lorsque le Groupe contracte une obligation, ce qui se produit généralement lorsque les biens connexes sont vendus.

#### 4.9 Coûts d'emprunt

IAS 23.8 Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits dans le coût de l'actif pendant la période nécessaire pour terminer et préparer l'actif en vue de son utilisation ou de sa vente. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et présentés dans les charges financières (se reporter à la note 27).

#### 4.10 Résultat net des activités abandonnées

IFRS 5, annexe A Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme IFRS 5.33(a) étant détenue en vue de la vente. Le résultat net des activités abandonnées comprend le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées ainsi que le profit ou la perte après impôt découlant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des frais de vente ou de la cession du ou des groupes d'actifs constituant l'activité abandonnée (se reporter également à la note 4.21 et à la note 20).

#### 4.11 Goodwill

IFRS 3, annexe A Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas établis individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur (se reporter à la note 4.15 pour obtenir une description des procédés de test de dépréciation).

#### 4.12 Autres immobilisations incorporelles

##### Comptabilisation initiale des autres immobilisations incorporelles

##### Marques de commerce et listes de clients

IFRS 3.18, IAS 38.27 Les marques de commerce et les listes de clients acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui se qualifient pour une comptabilisation séparée sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles à leur juste valeur.

##### Logiciels générés en interne

IAS 38.54 Les dépenses pour la phase de recherche de projets de développement de nouveaux logiciels personnalisés pour des systèmes de TI et de télécommunications sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

IAS 38.57 Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement;
- Le Groupe a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver;
- Le Groupe a la capacité de mettre en service ou de vendre le logiciel;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Les dépenses de développement qui ne remplissent pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Les coûts directement attribuables comprennent les coûts du personnel résultant du développement de logiciels ainsi qu'une partie justifiée des frais généraux pertinents et des coûts d'emprunt.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

---

### Évaluation ultérieure

IAS 38.72, IAS 38.74, IAS 38.118(a), IAS 38.118(b) Toutes les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, y compris les logiciels générés en interne capitalisés, sont comptabilisées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture. Elles peuvent également être soumises à un test de dépréciation, comme il est expliqué à la note 4.15. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

- Logiciels : 3 à 5 ans;
- Marques de commerce : 15 à 20 ans;
- Listes de clients : 4 à 6 ans.

Tout logiciel généré en interne capitalisé qui n'est pas encore achevé n'est pas amorti, mais soumis à un test de dépréciation, comme il est expliqué à la note 4.15.

IAS 38.118(d) L'amortissement a été inclus dans le poste Amortissement et dépréciation d'actifs non financiers.

IAS 38.20 Les dépenses ultérieures relatives à la maintenance des logiciels et aux marques de commerce sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

IAS 38.113 Lorsqu'une immobilisation incorporelle est cédée, le profit ou la perte en résultant correspond à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net dans les autres produits ou les autres charges.

### 4.13 Immobilisations corporelles

#### Terrains

IAS 16.29, IAS 16.31, IAS 16.39-40, IAS 16.73(a) Les terrains sont présentés à leur montant réévalué. Les montants réévalués correspondent à la juste valeur déterminée par une évaluation effectuée par des évaluateurs professionnels indépendants une fois tous les deux ans ou plus fréquemment si des conditions de marché indiquent une variation significative de la juste valeur (se reporter à la note 35.2). Tout surplus de réévaluation est comptabilisé en autres éléments du résultat global et est crédité dans la réserve de réévaluation dans les capitaux propres. Lorsqu'une diminution liée à la réévaluation ou une dépréciation a été précédemment comptabilisée en résultat net (se reporter à la note 4.15), une augmentation liée à la réévaluation est créditée en résultat net jusqu'à compensation de cette diminution ou de cette dépréciation, et le solde de l'augmentation est comptabilisé en autres éléments du résultat global. Les réévaluations à la baisse de terrains sont comptabilisées au moment de l'évaluation ou du test de dépréciation; la diminution est comptabilisée en autres éléments du résultat global jusqu'à compensation de tout surplus de réévaluation accumulé en capitaux propres pour cet actif, et le solde de la diminution est comptabilisé en résultat net. Tout surplus de réévaluation compris dans les capitaux propres au moment de la cession de l'actif est transféré dans les résultats non distribués.

IAS 16.58

Puisque aucune durée d'utilité déterminée ne peut être établie pour les terrains, les valeurs comptables connexes ne sont pas amorties.

#### Bâtiments, matériel informatique et autre matériel

IAS 16.15-16, IAS 16.73(a) Les bâtiments, le matériel informatique et tout autre matériel (composé des agencements et du mobilier) sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition ou au coût de construction, y compris les coûts directement attribuables au transfert des actifs jusqu'aux lieux d'exploitation et à leur mise en état pour permettre leur exploitation de la manière prévue par la direction du Groupe. Les bâtiments et le matériel informatique comprennent également les locations détenues dans le cadre de contrats de location-financement (se reporter à la note 4.14). Les bâtiments, le matériel informatique et tout autre matériel sont ensuite évalués au coût, diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés.

IAS 16.29, IAS 16.30

IAS 16.43,  
IAS 16.73(b),  
IAS 16.73(c) L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée des bâtiments, du matériel informatique et de tout autre matériel. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

- Bâtiments : 25 à 50 ans;
- Matériel informatique : 2 à 5 ans;
- Autre matériel : 3 à 12 ans.

IFRS 16.31 Dans le cas des actifs au titre du droit d'utilisation, les durées d'utilité attendues sont déterminées en fonction des autres actifs similaires détenus ou de la durée du contrat de location, si cette dernière est plus courte. Les estimations significatives à l'égard de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont revues au besoin, mais au moins une fois l'an.

IAS 16.68,  
IAS 16.71 Le profit ou la perte résultant de la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net dans les autres produits ou les autres charges.

#### 4.14 Actifs loués

Tel qu'il est décrit à la note 3, le Groupe a appliqué IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée et, par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée, ce qui signifie qu'elle est encore présentée conformément aux dispositions d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

##### Méthode comptable s'appliquant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

##### Contrats de location du Groupe conclus en tant que preneur

IFRS 16.9  
IFRS 16.B9-B31 Pour tous les nouveaux contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe doit apprécier si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme étant un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Afin d'appliquer cette définition, le Groupe doit procéder à trois évaluations afin d'apprécier si :

- le contrat vise un bien déterminé, qui est déterminé par sa mention explicite au contrat ou qui se trouve implicitement déterminé au moment où il est mis à la disposition du Groupe;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation, considérant ses droits dans les limites définies du contrat;
- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation. Le Groupe évalue s'il a le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser tout au long de la durée d'utilisation.

##### Évaluation et comptabilisation des contrats de location conclus en tant que preneur

IFRS 16.24 À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'état de la situation financière. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux engagés par le Groupe, s'il y a lieu, une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien à la fin du contrat de location et, le cas échéant, les paiements de loyers versés avant la date de début du contrat de location, déduction faite de tout avantage incitatif reçu.

IFRS 16.32-33 Le Groupe amortit les actifs au titre de droits d'utilisation selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début du contrat de location à la date la plus rapprochée entre la date de fin de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation et la date de fin du contrat de location. Le Groupe soumet les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications de dépréciation.

IFRS 16.26 À la date de début, le Groupe évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou sinon au taux d'emprunt marginal du Groupe.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

---

- IFRS 16.27 Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative se composent des paiements fixes (y compris les paiements qui sont, en substance, fixes), des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, des sommes que le Groupe s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle ainsi que des paiements liés aux options d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer.
- IFRS 16.36 Après l'évaluation initiale, l'obligation sera réduite du montant des paiements versés et augmentée du montant des intérêts. Elle est révisée pour tenir compte de toute réévaluation ou modification, ou lorsque des changements sont apportés aux paiements qui sont en substance fixes.
- IFRS 16.39 Lorsque l'obligation locative est réévaluée, le montant de la réévaluation est porté en ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si l'actif au titre du droit d'utilisation se trouve déjà ramené à zéro.
- IFRS 16.60 Le Groupe a choisi de se prévaloir des mesures de simplification permises pour comptabiliser les contrats à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Par conséquent, plutôt que de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, les paiements liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net de manière linéaire sur la durée du contrat de location.
- IFRS 16.47-48 À l'état de la situation financière, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été inclus dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives ont été incluses dans les crédettes et charges à payer.

### Contrats de location du Groupe conclus en tant que bailleur

La méthode comptable du Groupe aux termes d'IFRS 16 est la même que celle appliquée lors de l'établissement des états financiers de la période comparative.

- IFRS 16.61 À titre de bailleur, le Groupe classe ses contrats de location soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.
- IFRS 16.62 Un contrat est classé à titre contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple.

- IAS 8.28(c) **Méthode comptable s'appliquant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019**  
**Contrats de location du Groupe conclus en tant que preneur**

### Contrats de location-financement

- IAS 17.8, IAS 17.10, IAS 17.15A, IAS 17.16 La direction fait preuve de jugement lors de la prise en compte de la substance d'un contrat de location afin de déterminer si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué est transférée. Les facteurs clés pris en compte comprennent la durée du contrat en comparaison avec la durée de vie économique de l'actif, la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location par rapport à la juste valeur de l'actif et le fait que le Groupe obtienne ou non la propriété de l'actif au terme de la durée du contrat de location.

Pour les contrats de location de terrains et de bâtiments, les paiements minimums au titre de la location sont d'abord répartis entre chaque composante en fonction de leur juste valeur relative respective. Chaque composante est alors évaluée séparément pour un traitement potentiel comme contrat de location-financement, en tenant compte du fait que le terrain a normalement une durée de vie économique indéterminée.

Se reporter à la note 4.13 pour le mode d'amortissement et les durées d'utilité des actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement. La part des intérêts des paiements au titre de la location est comptabilisée en résultat net à titre de charges financières sur la durée du contrat de location.

**Contrats de location simple**

IAS 17.33 Tous les autres contrats de location sont traités comme des contrats de location simple. Lorsque le Groupe est un locataire, les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, par exemple ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

**Le Groupe en tant que bailleur**

Le Groupe dégage aussi des revenus locatifs de contrats de location simple visant ses immeubles de placement (se reporter à la note 14). Les revenus locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

**4.15 Test de dépréciation du goodwill, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles**

IAS 36.66, IAS 36.80 Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représentent, dans le Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

IAS 36.90, IAS 36.15, IAS 36.10(b), IAS 36.9 Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un goodwill a été affecté (déterminées par la direction du Groupe comme équivalant à ses secteurs opérationnels) doivent être soumises à un test de dépréciation au moins tous les ans. Tous les autres actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

IAS 36.59, IAS 36.18, IAS 36.30-31 Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque unité génératrice de trésorerie, et elle détermine un taux d'actualisation approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au plus récent budget approuvé du Groupe et ont été ajustées, au besoin, pour exclure l'incidence des restructurations futures et des améliorations apportées aux actifs. Les taux d'actualisation sont établis individuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie et reflètent les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif.

IAS 36.104 Les pertes de valeur liées aux unités génératrices de trésorerie sont d'abord portées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette unité génératrice de trésorerie. Toute perte de valeur restante est répartie au prorata des autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

IAS 36.110, IAS 36.124 Exception faite du goodwill, tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

**4.16 Immeubles de placement**

IAS 40.5, IAS 40.75(a) Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux à la fois, et ils sont comptabilisés en utilisant le modèle de la juste valeur.

IAS 40.33, IAS 40.35 Les immeubles de placement sont réévalués chaque année et sont présentés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière (se reporter à la note 35.2). Les profits ou pertes découlant d'une variation de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

### 4.17 Instruments financiers

#### Comptabilisation et décomptabilisation

- IFRS 7.21 Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.
- IFRS 9.3.1.1
- IFRS 9.3.2.3 Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.
- IFRS 9.3.3.1

#### Classement et évaluation initiale des actifs financiers

- IFRS 9.5.1.1 À l'exception des créances clients qui ne comportent pas une composante financement importante et  
IFRS 9.5.1.3 qui sont évaluées au prix de transaction selon IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction (le cas échéant).
- IFRS 9.5.2.1 Les actifs financiers, autres que ceux qui sont désignés comme des instruments de couverture efficace, sont classés dans une des catégories suivantes :
- au coût amorti;
  - à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
  - à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Pour les périodes considérées, la société ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVAERG.

- IFRS 9.4.1.1 Le classement dépend à la fois :
- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
  - des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

- IFRS 7.20(a) Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, les produits financiers ou les autres éléments financiers, à l'exception de la perte de valeur sur créances clients qui est présentée dans les autres charges.

#### Évaluation ultérieure des actifs financiers

##### Actifs financiers au coût amorti

- IFRS 9.4.1.2 Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes (et qu'ils ne sont pas désignés comme étant à la JVRN) :
- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
  - Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et la majorité des autres créances du Groupe font partie de cette catégorie d'instruments financiers, ainsi que les obligations cotées qui étaient antérieurement classées comme étant détenues jusqu'à l'échéance selon IAS 39.

##### Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

- IFRS 9.4.1.4 Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN. De plus, peu importe le modèle économique, les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont comptabilisés à la JVRN. Tous les instruments financiers dérivés font partie de cette catégorie, sauf ceux qui sont désignés comme instruments de couverture efficace, pour lesquels les exigences en matière de comptabilité de couverture s'appliquent (voir ci-après).

IFRS 9.4.1.4 La catégorie comprend également un placement en instruments de capitaux propres. Le Groupe comptabilise le placement à la JVRN et n'a pas fait le choix irrévocable de comptabiliser son placement dans XY Itée et ses titres de capitaux propres cotés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). La juste valeur a été déterminée en fonction des exigences d'IFRS 9, lesquelles ne permettent pas l'évaluation au coût.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

**Directives :** L'entité présentant l'information financière ne détient aucun actif classé à la JVAERG. La présente section n'est donc pas requise; cependant, elle est présentée pour les entités qui pourraient en avoir besoin. La méthode ci-après se rapporte aux actifs sous forme d'instruments d'emprunt à l'égard desquels les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts selon un modèle économique de type détention aux fins de la perception et de la vente. Il existe une autre catégorie potentielle de capitaux propres à la JVAERG selon laquelle la méthode ne comprendrait pas le reclassement en résultat net.

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)

IFRS 9.4.1.2A Le Groupe comptabilise les actifs financiers à la JVAERG si les actifs répondent aux conditions suivantes :

- Les actifs sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est la perception de flux de trésorerie connexes et la vente d'actifs financiers;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les profits et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG) seront reclassés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

#### Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9.5.5.1 Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues, lequel a remplacé le modèle des pertes subies d'IAS 39. Les instruments soumis aux nouvelles dispositions comprennent les prêts et les autres actifs financiers sous forme d'instruments d'emprunt évalués au coût amorti et à la JVAERG, les créances clients, les actifs liés aux contrats comptabilisés et évalués aux termes d'IFRS 15, ainsi que les engagements de prêt et certains contrats de garantie financière (pour l'émetteur) qui ne sont pas évalués à la JVRN.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par le Groupe. Ce dernier doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

Dans l'application de cette approche prospective, une distinction est apportée entre :

- les instruments financiers dont la qualité du crédit ne s'est pas détériorée de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ou dont le risque de crédit est faible (phase 1);
- les instruments financiers dont la qualité du crédit s'est détériorée de façon importante depuis la comptabilisation initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (phase 2).

La phase 3 correspondrait aux actifs financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

Les « pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir » sont comptabilisées pour la première catégorie, alors que les « pertes de crédit attendues pour la durée de vie » sont comptabilisées pour la deuxième catégorie.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles des pertes de crédit attendues pour la durée de vie d'un instrument financier.

**Directives :** Les pertes de crédit s'entendent de la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à une entité et les flux de trésorerie que cette dernière s'attend à recevoir (« insuffisance de flux de trésorerie »). Cette différence est actualisée selon le taux d'intérêt effectif initial (ou le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création).

### Clients et autres débiteurs et actifs sur contrats

IFRS 9.5.5.15  
IFRS 9.B5.5.35

Le Groupe utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les créances clients, les autres débiteurs et les actifs sur contrats ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. Le Groupe se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

Le Groupe évalue la dépréciation des créances clients sur une base collective puisqu'elles partagent des caractéristiques relatives au risque de crédit étant donné qu'elles ont été regroupées selon le nombre de jours écoulés depuis le moment où elles sont en souffrance. Se reporter à la note 34.2 pour une analyse détaillée de la façon dont les dispositions en matière de dépréciation d'IFRS 9 sont appliquées.

**Directives :** L'évaluation de la dépréciation des créances clients peut se faire sur une base individuelle ou collective et elle est fondée sur la manière dont l'entité gère son risque de crédit. Si l'entité détient un petit nombre de créances clients ayant une grande valeur et que ces créances sont gérées individuellement, il n'est peut-être pas approprié de fonder la dépréciation sur une matrice de calcul puisqu'une telle matrice ne correspondrait probablement pas aux pertes de crédit attendues de chaque créance client.

### Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe comprennent les emprunts, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que des instruments financiers dérivés.

IFRS 9.5.1.1  
IFRS 9.4.2.2

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, sauf si le Groupe a désigné un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

IFRS 9.5.3.1  
IFRS 9.4.2.1  
IFRS 9.5.3.2

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les instruments financiers dérivés et les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN, qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur avec les profits ou les pertes comptabilisés en résultat net (autres que les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture efficace).

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat net sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

### Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9.7.2.22

Le Groupe applique les nouvelles exigences de comptabilité de couverture d'IFRS 9 de façon prospective. À l'adoption d'IFRS 9, toutes les relations de couverture qui existaient au 31 décembre 2017 et qui répondaient aux critères de comptabilité de couverture d'IAS 39 répondaient aussi aux critères de comptabilité de couverture d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ont été par conséquent considérées comme des relations de couverture maintenues.

- IFRS 9.6.4.1 Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture faisant partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie, lesquels font l'objet d'un traitement comptable particulier. Pour répondre aux conditions liées à la comptabilité de couverture, une relation de couverture doit répondre à toutes les exigences suivantes :
- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
  - Le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique;
  - Le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par l'entité et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.
- IFRS 7.21A Pour les périodes de présentation de l'information financière considérées, le Groupe a désigné certains contrats de change à terme comme des instruments de couverture faisant partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie. Ces contrats ont été conclus afin d'atténuer le risque de change découlant de certaines transactions de vente hautement probables effectuées en monnaies étrangères.
- Tous les instruments financiers dérivés utilisés aux fins de la comptabilité de couverture sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ultérieurement présentés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.
- IFRS 9.6.5.11 Dans la mesure où une couverture est efficace, les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont incluses dans la réserve de couverture des flux de trésorerie dans les capitaux propres. Toute inefficacité de la relation de couverture est immédiatement comptabilisée en résultat net.
- IFRS 9.6.5.11(d) Au moment où un élément couvert influe sur le résultat net, toute perte ou tout profit comptabilisé antérieurement en autres éléments du résultat global est sorti des capitaux propres et reclassé en résultat net, et est présenté à titre d'ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global. Toutefois, si un actif ou un passif non financier est comptabilisé à la suite d'une transaction de couverture, les profits et pertes comptabilisés antérieurement en autres éléments du résultat global sont inclus dans l'évaluation initiale de l'élément couvert.
- IFRS 9.6.5.12 S'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit ou la perte connexe comptabilisé en autres éléments du résultat global est reclassé immédiatement en résultat net. Si la relation de couverture ne répond plus aux conditions d'efficacité, la comptabilité de couverture est interrompue et le profit ou la perte connexe est conservé dans la réserve aux capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue se réalise.

#### 4.18 Stocks

- IAS 2.36(a),  
IAS 2.9,  
IAS 2.10-15,  
IAS 2.25,  
IAS 2.6 Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication ainsi que des parts appropriées des frais généraux de production connexes, en fonction d'une capacité d'exploitation normale. Le coût des éléments de stocks qui sont ordinairement fongibles est déterminé en utilisant la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

#### 4.19 Impôt sur le résultat

- IAS 12.5 La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.
- IAS 12.46 Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

---

IAS 12.24 Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions du Groupe quant aux résultats d'exploitation futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que des limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

Habituellement, les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en totalité, bien qu'IAS 12 *Impôts sur le résultat* précise un nombre limité d'exemptions. Par conséquent, le Groupe ne comptabilise pas l'impôt différé sur les différences temporaires relatives au goodwill ou aux placements dans des filiales.

### 4.20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

IAS 7.46 La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à vue, de même que les autres placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au maximum 90 jours à partir de la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### 4.21 Actifs et passifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente et activités abandonnées

IFRS 5.15, IFRS 5.5 Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont présentés séparément et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable immédiatement avant leur classement comme étant détenus en vue de la vente et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toutefois, certains actifs détenus en vue de la vente, par exemple des actifs financiers ou des actifs d'impôt différé, sont toujours évalués selon la méthode comptable du Groupe pertinente pour ces actifs. Une fois classés comme étant détenus en vue de la vente, les actifs ne sont plus amortis.

IFRS 5.33(a) Tout résultat découlant de la vente d'activités abandonnées ou de leur réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est présenté sur une ligne distincte, dans le résultat net des activités abandonnées (se reporter à la note 4.10).

### 4.22 Capitaux propres, réserves et dividendes

Le capital social représente la valeur nominale des actions émises.

La prime d'émission comprend les primes reçues au moment de l'émission du capital social. Les coûts de transaction liés à l'émission d'actions sont portés en réduction de la prime d'émission, déduction faite de tout avantage fiscal.

IAS 1.79(b) Les autres composantes des capitaux propres comprennent les éléments suivants :

- **Écarts de réévaluation** – comprennent les profits et les pertes découlant de la réévaluation des terrains (se reporter à la note 4.13);
- **Réévaluations du passif net au titre des prestations définies** – comprennent les pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques et financières et le rendement des actifs des régimes (se reporter à la note 4.23);
- **Écarts de conversion** – comprennent les écarts de conversion des monnaies étrangères découlant de la conversion des états financiers des entités à l'étranger du Groupe en unités monétaires de la zone euro (se reporter à la note 4.5);
- Couvertures des flux de trésorerie – comprennent les profits et les pertes liés à ce type d'instruments financiers (se reporter à la note 4.17).

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits non distribués de la période courante et des périodes antérieures ainsi que la rémunération fondée sur des actions (se reporter à la note 4.24).

IAS 24.3 Toutes les transactions conclues avec les propriétaires de la société mère sont comptabilisées séparément dans les capitaux propres.

Les dividendes à verser aux actionnaires sont présentés à titre d'autres passifs lorsqu'ils ont été approuvés, avant la date de clôture, au cours d'une assemblée générale.

#### 4.23 Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

##### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise de divers régimes à cotisations définies ainsi qu'à prestations définies.

##### Régimes à cotisations définies

Le Groupe verse des cotisations à plusieurs régimes gouvernementaux et d'assurance pour certains membres du personnel. Le Groupe n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations en plus des cotisations définies, qui sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants des membres du personnel sont reçus.

##### Régimes à prestations définies

IAS 19.135(a) Conformément aux régimes à prestations définies du Groupe, le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite est déterminé par référence à la durée du service et au salaire de fin de carrière de l'employé. Le Groupe conserve l'obligation juridique de verser les prestations même lorsque des actifs destinés au financement du régime à prestations définies ont été mis de côté. Les actifs des régimes peuvent comprendre des actifs détenus par un fonds d'avantages à long terme de même que des contrats d'assurance éligibles.

IAS 19.135(b) Le passif net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies (OPD) à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

IAS 19.76 La direction procède à une estimation annuelle des OPD avec le soutien d'actuaire indépendants. Cette estimation est fondée sur les taux standards d'inflation, d'augmentation des salaires et de mortalité. Les taux d'actualisation sont déterminés vers la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entités de haute qualité, libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles des obligations connexes liées à la retraite.

IAS 19.120, IAS 19.87, IAS 19.122 Le coût des services des régimes à prestations définies est compris dans la charge au titre des avantages du personnel. Les cotisations des membres du personnel, qui ne dépendent pas du nombre d'années de service, sont comptabilisées comme une réduction du coût des services. La charge d'intérêts nette sur le passif net au titre des prestations définies est comprise dans les charges financières. Les profits et les pertes résultant des réévaluations du passif net au titre des prestations définies sont compris dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés en résultat net lors des périodes ultérieures.

##### Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants, compris dans le poste Passif net au titre de la retraite et autres avantages du personnel, évalués au montant non actualisé que le Groupe s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

#### 4.24 Rémunération fondée sur des actions

Le Groupe gère pour son personnel des programmes de rémunération fondée sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres. Aucun des programmes du Groupe n'est réglé en trésorerie.

IFRS 2.10 Tous les biens et services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IFRS 2.11	Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services rendus par ce membre du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution et exclut l'incidence des conditions d'acquisition non liées au marché (comme des objectifs liés à la rentabilité et à la croissance des ventes ainsi que des conditions de rendement).
IFRS 2.8, IFRS 2.20, IFRS 2.19	La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges en résultat net avec la contrepartie en crédit aux résultats non distribués <sup>2</sup> . Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est prévue.
IFRS 2.20, IFRS 2.23	<p>Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options sur actions qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est prévue diffère des estimations précédentes. Tout ajustement apporté au montant cumulé de la rémunération fondée sur des actions à la suite d'une révision est comptabilisé dans la période courante. Aucun ajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des périodes antérieures si le nombre d'options sur actions exercées diffère finalement de celui qui avait été prévu à l'acquisition.</p> <p>Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables jusqu'à la limite de la valeur nominale des actions émises sont portés au capital social. Tout excédent est comptabilisé à titre de prime d'émission.</p>
<b>4.25 Provisions et actifs et passifs éventuels</b>	
IAS 37.14	Les provisions pour les garanties de produits, les litiges, les contrats déficitaires ou autres réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a des obligations juridiques ou implicites actuelles découlant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains.
IAS 37.72	Une provision pour coûts de restructuration n'est comptabilisée que lorsqu'un plan formel et détaillé de restructuration existe et que la direction a soit présenté aux personnes concernées les principales caractéristiques du plan, soit commencé à exécuter le plan. Des provisions ne sont pas comptabilisées au titre de pertes d'exploitation futures.
IAS 37.36, IAS 37.45	L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Lorsqu'il existe un grand nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.
IAS 37.33	Un remboursement que le Groupe a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Cet actif ne doit toutefois pas être supérieur au montant de la provision.
IAS 37.27-28	Aucun passif n'est comptabilisé lorsqu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est improbable. Dans ces cas, un passif éventuel est présenté à moins que la probabilité d'une sortie pour règlement ne soit faible.

---

<sup>2</sup> IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* ne mentionne pas dans quel poste des capitaux propres le crédit doit être comptabilisé dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions. Le crédit pourrait être porté aux résultats non distribués; toutefois, cela relève plutôt de la législation en vigueur dans chaque pays. Une autre possibilité serait de le comptabiliser dans une réserve distincte aux capitaux propres. La comptabilisation lors de l'exercice des options sur actions peut également dépendre de la législation pertinente en vigueur dans chaque pays relativement au capital social.

#### 4.26 Jugements importants de la direction dans l'application de méthodes comptables et incertitude relative aux estimations

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

##### Jugements importants de la direction

IAS 1.122

**Directives :** IAS 1 donne des indications générales sur les informations à fournir sur les jugements. D'autres normes, comme IFRS 7, IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* et IFRS 15 complètent IAS 1 en exigeant des informations à fournir sur certains jugements.

Les exemples suivants présentent des informations à fournir sur les jugements de la direction selon IAS 1.122. Les entités doivent présenter les jugements ayant l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Ces jugements peuvent être présentés dans les méthodes comptables ou dans d'autres notes afférentes aux états financiers.

IAS 1.122

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers consolidés.

##### Comptabilisation des produits découlant des services et des contrats de fabrication

Étant donné que les produits tirés des ententes de services de maintenance après-vente et des contrats de fabrication sont comptabilisés progressivement, le montant des produits comptabilisés dans une période donnée dépend du degré d'avancement de l'obligation de prestation correspondante. Dans le cas des ententes de services de maintenance après-vente, déterminer ce degré d'avancement implique l'estimation de l'étendue des services qui seront rendus en fonction de l'expérience antérieure acquise lors de l'exécution d'ententes similaires. De même, la comptabilisation des produits tirés des contrats de fabrication nécessite également un jugement important pour déterminer le nombre d'heures qui seront nécessaires pour terminer les travaux promis lors de l'application de la méthode fondée sur le rapport entre les heures travaillées et le total d'heures prévues décrite à la note 4.7.

##### Capitalisation de logiciels générés en interne

La distinction entre les étapes de la recherche et celles du développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé ainsi que la détermination du respect des exigences en matière de comptabilisation de la capitalisation des dépenses de développement nécessitent du jugement. Après la capitalisation, la direction fait un suivi afin de déterminer si les exigences en matière de comptabilisation sont toujours respectées et s'il existe quelque indicateur que ce soit d'une dépréciation possible des coûts capitalisés (se reporter à la note 4.12).

##### Comptabilisation des actifs d'impôt différé

La mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés dépend d'une évaluation de la probabilité que puissent être dégagés des bénéfices imposables futurs sur lesquels pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes reportées. En outre, un jugement important est requis pour évaluer l'incidence de toute limite juridique ou économique ou de toute incertitude dans différentes juridictions fiscales (se reporter à la note 4.19).

##### Évaluation du contrôle

Se reporter à la note 6.1.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

### Incertitude relative aux estimations

IAS 1.125

**Directives :** IAS 1 explique les dispositions générales relatives aux informations à fournir sur les estimations. L'accent est mis sur les hypothèses que l'entité formule pour l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, lorsqu'un risque important d'ajustement significatif existe au cours de l'exercice suivant.

IAS 1 exige des informations à fournir sur les hypothèses formulées ainsi que sur la nature et la valeur comptable des actifs et des passifs concernés. La norme ne prescrit pas l'information exacte à présenter sur les hypothèses, mais elle fournit notamment les exemples suivants :

- Nature des hypothèses;
- Sensibilité des valeurs comptables;
- Résolution prévue/fourchette des issues raisonnablement possibles;
- Modifications apportées aux anciennes hypothèses.

Certaines normes comprennent également des exigences liées aux informations à fournir sur des estimations particulières. Par exemple :

- IAS 36 *Dépréciation d'actifs* précise les informations à fournir sur les tests de dépréciation;
- IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* exige des informations à fournir sur les incertitudes et les principales hypothèses affectant les provisions;
- IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* exige de l'information sur la façon dont les justes valeurs ont été estimées.

IAS 1.125

L'information sur les estimations et les hypothèses susceptibles d'avoir la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent être significativement différents de ces estimations.

#### Dépréciation des actifs non financiers et du goodwill

En évaluant la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation adéquat (se reporter à la note 4.15). En 2019, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur sur le goodwill (se reporter à la note 10) ainsi que sur les logiciels générés en interne (se reporter à la note 11).

#### Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction revoit son estimation des durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de clôture en fonction de l'utilité prévue des actifs. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technologique qui pourrait modifier l'utilité de certains logiciels et du matériel informatique.

#### Stocks

La direction procède à une estimation de la valeur nette de réalisation des stocks en tenant compte des indications les plus fiables dont elle dispose à chaque date de clôture. La réalisation future de ces stocks pourrait subir l'incidence des technologies futures ou d'autres changements induits par le marché, qui pourraient réduire les prix de vente futurs.

#### Regroupements d'entreprises

La direction utilise des techniques d'évaluation lors de la détermination de la juste valeur de certains actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (se reporter à la note 4.3). En particulier, la juste valeur de la contrepartie éventuelle dépend du résultat de plusieurs variables, incluant la rentabilité future de la société acquise (se reporter à la note 5.1).

#### Produits tirés des contrats de fabrication

Les montants des produits tirés des contrats de fabrication et des débiteurs connexes comptabilisés reflètent l'estimation la plus probable de la direction relativement au résultat de chaque contrat et au degré d'avancement. Dans le cas de contrats complexes en particulier, les coûts pour terminer les contrats et la rentabilité des contrats sont exposés à une incertitude importante relativement à l'estimation (se reporter à la note 4.7).

#### Obligations au titre des prestations définies

L'estimation des OPD par la direction repose sur certaines hypothèses sous-jacentes critiques, notamment les taux standards d'inflation, les taux de mortalité, le taux d'actualisation ainsi que les prévisions relativement aux futures augmentations de salaire. Une variation de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur le montant des OPD, de même que sur les charges annuelles au titre des régimes à prestations définies (ainsi qu'il est analysé dans la note 22.3).

#### Évaluation de la juste valeur

La direction utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dont les prix cotés sur un marché actif ne sont pas disponibles, et des actifs non financiers. Pour ce faire, des estimations et des hypothèses doivent être élaborées en fonction des données qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir le prix de l'instrument. La direction tente, dans la mesure du possible, de fonder ses hypothèses sur des données observables; cependant, elles ne sont pas toujours disponibles. Dans un tel cas, la direction utilise la meilleure information disponible. Les estimations de la juste valeur peuvent différer des prix réels qui seraient atteints dans une transaction sans lien de dépendance à la date de clôture (se reporter à la note 35).

## 5. Acquisitions et cessions

### 5.1 Acquisition de Goodtech GmbH en 2019

IFRS 3.B64(a-d)

Le 31 mars 2019, le Groupe a acquis la totalité des instruments de capitaux propres de Goodtech GmbH (ci-après « Goodtech »), une entreprise établie à Hambourg (zone euro), en obtenant ainsi le contrôle. L'acquisition visait à consolider la position de détaillant de matériel informatique et de télécommunications en ligne du Groupe sur le marché de la zone euro. Goodtech est une entreprise d'importance dans la zone euro, dans le marché cible du Groupe.

**Directives :** Renvoyer à de l'information externe est une façon pour les entités de diriger les lecteurs vers des données complémentaires en dehors des états financiers, par exemple sur le site Internet de l'entreprise. Cette information n'est pas nécessaire aux fins de conformité avec les exigences réglementaires; elle est là à titre d'information additionnelle complémentaire du rapport financier. Les entités n'ont pas besoin de le préciser lorsqu'elles fournissent la référence; cela devrait être évident au vu de la nature de l'information.

Les renvois à de l'information en dehors des états financiers peuvent inclure :

- des données permanentes (par ex. les modalités des options sur actions);
- des informations supplémentaires à l'appui des informations fournies dans les états financiers;
- d'autres données connexes mais non financières.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

Le regroupement d'entreprises se présente comme suit :

IFRS 3.B64(f)	Juste valeur de la contrepartie transférée	
IFRS 3.B64(f)(i)	Montant réglé en trésorerie	16 058
IFRS 3.B64(f)(iii)	Juste valeur de la contrepartie éventuelle	600
IAS 7.40(a)	<b>Total</b>	<b>16 658</b>
IFRS 3.B64(i)	<b>Montant des actifs nets identifiables comptabilisés</b>	
IAS 7.40(d)	Immobilisations corporelles	4 622
	Immobilisations incorporelles	5 255
	Immeubles de placement	75
	<b>Total des actifs non courants</b>	<b>9 952</b>
	Stocks	8 995
	Clients et autres débiteurs	7 792
IAS 7.40(c)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	567
	<b>Total des actifs courants</b>	<b>17 354</b>
	Emprunts	(3 478)
	Passifs d'impôt différé	(632)
	<b>Total des passifs non courants</b>	<b>(4 110)</b>
	Provisions	(1 320)
	Autres passifs	(2 312)
	Fournisseurs et autres créditeurs	(5 344)
	<b>Total des passifs courants</b>	<b>(8 976)</b>
	<b>Actifs nets identifiables</b>	<b>14 220</b>
	<b>Goodwill à l'acquisition</b>	<b>2 438</b>
IAS 7.40(b)	Contrepartie transférée réglée en trésorerie	16 058
IAS 7.40(c)	Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(567)
IAS 7.42	<b>Sorties nettes de trésorerie à l'acquisition</b>	<b>15 491</b>
	Coût d'acquisition comptabilisé en charges	223

### Contrepartie transférée

IFRS 3.B64(f)(i) L'acquisition de Goodtech a été réglée en trésorerie au montant de 16 058 UM.

IFRS 3.B64(g)(i-iii), IFRS 3.B64(j), IFRS 3.B64(m) La convention d'achat comprenait une contrepartie additionnelle de 1 310 UM, payable seulement si la moyenne des résultats de Goodtech pour 2019 et 2020 dépasse un niveau cible convenu entre les deux parties. La contrepartie additionnelle sera versée le 1<sup>er</sup> avril 2021. La juste valeur du passif de la contrepartie éventuelle initialement comptabilisé, qui s'élève à 600 UM, représente la valeur actualisée estimée par le Groupe de la sortie de trésorerie prévue. Elle reflète l'estimation par la direction d'une probabilité de 50 % que les objectifs seront atteints et est actualisée en utilisant un taux d'intérêt de 4,4 %<sup>3</sup>. Au 31 décembre 2019, il n'y a eu aucun changement dans l'estimation de la sortie de trésorerie prévue, mais le passif a augmenté pour s'élever à 620 UM en raison de la variation de la juste valeur.

Le coût lié à l'acquisition d'un montant de 223 UM n'est pas inclus dans la contrepartie transférée et a été comptabilisé en charges dans les autres charges à l'état consolidé du résultat net.

<sup>3</sup> La détermination de la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie éventuelle doit prendre en considération les résultats attendus de l'éventualité. Cet exemple illustre l'une des méthodes d'estimation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle.

**Actifs nets identifiables**

IFRS 3.B64(h)(i-iii) La juste valeur des clients et autres débiteurs acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises, dont le montant contractuel brut est de 7 867 UM, s'élève à 7 792 UM. À la date d'acquisition, la meilleure estimation par le Groupe des flux de trésorerie contractuels susceptibles de ne pas être recouverts s'élevait à 75 UM.

**Goodwill**

IFRS 3.B64(e), IFRS 3.B64(k) Le goodwill de 2 438 UM est principalement lié aux prévisions relatives à la croissance, à la rentabilité future attendue, à l'expertise et aux compétences importantes du personnel de Goodtech ainsi qu'à la synergie attendue des coûts. Le goodwill a été affecté au secteur de la vente au détail et ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

**Directives :** Si le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises n'a pas été entièrement attribué à une unité génératrice de trésorerie ou à un groupe d'unités génératrices de trésorerie, l'entité l'indiquera et expliquera pourquoi une partie du montant n'a pas encore été répartie.

**Contribution de Goodtech aux résultats du Groupe**

IFRS 3.B64(q)(i-ii) Goodtech a subi une perte de 20 UM, principalement en raison des coûts d'intégration, pour la période de neuf mois allant du 31 mars 2019 à la date de clôture. Les produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2019 ont été de 24 800 UM.

Si Goodtech avait été acquise le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les produits des activités ordinaires du Groupe pour l'exercice 2019 se seraient élevés à 212 000 UM et le résultat net de l'exercice aurait connu une augmentation de 14 000 UM.

**5.2 Acquisition de Good Buy inc. en 2018**

IFRS 3.B64(a-d) Le 30 juin 2018, le Groupe a acquis la totalité des instruments de capitaux propres de Good Buy inc. (ci-après « Good Buy »), une entreprise située au Delaware (États-Unis), en obtenant ainsi le contrôle. L'acquisition de Good Buy visait à consolider la position de détaillant de matériel informatique et de télécommunications en ligne du Groupe sur le marché américain.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

Le regroupement d'entreprises se présente comme suit :

	<b>Juste valeur de la contrepartie transférée</b>	
IFRS 3.B64(f)		
IFRS 3.B64(f)(i),		
IAS 7.40(a)	Montant réglé en trésorerie	12 420
	<b>Montant des actifs nets identifiables comptabilisés</b>	
IFRS 3.B64(i)		
IAS 7.40(d)	Immobilisations corporelles	3 148
	Immobilisations incorporelles	3 005
	<b>Total des actifs non courants</b>	<b>6 153</b>
	Stocks	5 469
	Clients et autres débiteurs	5 200
IAS 7.40(c)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	345
	<b>Total des actifs courants</b>	<b>11 014</b>
	Passifs d'impôt différé	(435)
	<b>Total des passifs non courants</b>	<b>(435)</b>
	Provisions	(1 234)
	Autres passifs	(657)
	Fournisseurs et autres créditeurs	(4 990)
	<b>Total des passifs courants</b>	<b>(6 881)</b>
	<b>Actifs nets identifiables</b>	<b>9 851</b>
	<b>Goodwill à l'acquisition</b>	<b>2 569</b>
IAS 7.40(b)	Contrepartie transférée réglée en trésorerie	12 420
IAS 7.40(c)	Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(345)
IAS 7.42	<b>Sorties nettes de trésorerie à l'acquisition</b>	<b>12 075</b>
	Coût d'acquisition comptabilisé en charges	76

### Contrepartie transférée

IFRS 3.B64(f)(i) L'acquisition de Good Buy a été réglée en trésorerie au montant de 12 420 UM.

IFRS 3.B64(m) Le coût lié à l'acquisition, d'un montant de 76 UM, n'est pas inclus dans la contrepartie transférée et a été passé en charges dans les autres charges à l'état consolidé du résultat net.

### Actifs nets identifiables

IFRS 3.B64(h)(i-iii) La juste valeur des clients et autres débiteurs acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises, dont le montant contractuel brut est de 5 350 UM, s'élève à 5 200 UM. À la date d'acquisition, la meilleure estimation par le Groupe des flux de trésorerie contractuels susceptibles de ne pas être recouverts s'élevait à 150 UM.

### Goodwill

IFRS 3.B64(e), IFRS 3.B64(k) Le goodwill de 2 569 UM est principalement lié à la force de vente et à l'expertise en vente du personnel clé de Good Buy. Le goodwill a été affecté au secteur de la vente au détail et ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

### Contribution de Good Buy aux résultats du Groupe

IFRS 3.B64(a)(i-ii) Good Buy a contribué à hauteur de 9 540 UM aux produits des activités ordinaires consolidés et à hauteur de 400 UM au résultat net consolidé pendant les six mois compris entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 31 décembre 2018. Si Good Buy avait été acquise le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les produits des activités ordinaires du Groupe pour l'exercice 2018 se seraient établis à 196 000 UM. Toutefois, en raison d'un manque d'informations particulières requises par les IFRS avant l'acquisition de Good Buy, le résultat net pro forma de l'entité regroupée pour l'exercice complet de 2018 ne peut être déterminé de façon fiable.

### 5.3 Cession de Highstreet Ltd. en 2019

Se reporter à la note 6.3.

## 6. Intérêts détenus dans des filiales

### 6.1 Composition du Groupe

IFRS 12.10(a)(i) Les détails concernant les filiales détenues directement par le Groupe figurent ci-après :  
IFRS 12.12

Nom de la filiale	Pays de constitution et établissement principal	Activité principale	Pourcentage des titres de participation détenus par le Groupe à la date de clôture	
			2019	2018
Goodtech GmbH	Zone euro	Détaillant de matériel informatique et de télécommunications en ligne	100 %	-
Good Buy inc.	États-Unis	Détaillant de matériel informatique et de télécommunications en ligne	100 %	100 %
Tech Squad Ltd.	Zone euro	Conception et vente d'applications mobiles et intranet	80 %	80 %
Data Corp.	Royaume-Uni	Détaillant en ligne de matériel informatique et de logiciels	100 %	100 %
Highstreet Ltd.	Royaume-Uni	Conception et vente d'applications mobiles et intranet	-	100 %

### Hypothèses et jugements importants

IFRS 12.7, IFRS 12.9 Le Groupe détient 45 % des actions ordinaires et des droits de vote d'Équipe Consultants S.A. (ci-après « Équipe »). Deux autres investisseurs en détiennent chacun 15 %. Le pourcentage résiduel (25 %) est détenu par plusieurs autres investisseurs non liés, chacun ne détenant aucune participation supérieure à 2 %. Il n'existe aucune entente entre les autres actionnaires visant à se consulter ou à agir collectivement, et l'expérience passée indique que peu d'entre eux exercent leurs droits de vote. Le Groupe a nommé quatre membres du conseil d'administration d'Équipe sur un total de onze membres.

IFRS 10.5-7, IFRS 10.B41-B46 La direction a réévalué sa participation dans Équipe conformément à la définition et aux directives d'IFRS 10 concernant le contrôle. Elle a conclu qu'elle exerce une influence notable, mais qu'elle ne détient pas le contrôle. En établissant son jugement, la direction a tenu compte du nombre de droits de vote détenus par le Groupe par rapport au nombre de droits de vote détenus respectivement par les autres actionnaires et à leur dispersion, et de l'ampleur de la participation récente de ces actionnaires dans les assemblées annuelles. L'expérience récente démontre que suffisamment de petits actionnaires y participent de telle façon que, conjointement avec les deux autres actionnaires principaux, ils empêchent le Groupe d'avoir la capacité de diriger unilatéralement les activités pertinentes d'Équipe.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

### 6.2 Filiale avec des participations ne donnant pas le contrôle significatives

IFRS 12.12(a) Le Groupe compte une filiale, Tech Squad Ltd., ayant des participations ne donnant pas le contrôle significatives<sup>4</sup> :

Nom	Pourcentage des titres de participation et des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		Total du résultat global attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		Cumul des participations ne donnant pas le contrôle	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Tech Squad Ltd.	20 %	20 %	121	116	713	592

IFRS 12.B10(a) Aucun dividende n'a été versé aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours des exercices 2019 et 2018.

IFRS 12.12(g), IFRS 12.B10(b) L'information financière résumée de Tech Squad Ltd. avant les éliminations intersociétés figure ci-après :

	2019	2018
<b>Actifs non courants</b>	5 019	5 182
<b>Actifs courants</b>	3 924	3 452
<b>Total des actifs</b>	<b>8 943</b>	<b>8 634</b>
<b>Passifs non courants</b>	(3 806)	(3 402)
<b>Passifs courants</b>	(1 561)	(2 268)
<b>Total des passifs</b>	<b>(5 367)</b>	<b>(5 670)</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>	<b>2 863</b>	<b>2 372</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>713</b>	<b>592</b>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>7 658</b>	<b>7 116</b>
Résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère	479	464
Résultat net pour l'exercice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	121	116
<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<b>600</b>	<b>580</b>
<b>Autres éléments du résultat global pour l'exercice (tous attribuables aux propriétaires de la société mère)</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
Total du résultat global pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère	485	468
Total du résultat global pour l'exercice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	121	116
<b>Total du résultat global pour l'exercice</b>	<b>606</b>	<b>584</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>957</b>	<b>779</b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(531)</b>	<b>(673)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>446</b>	<b>(61)</b>
<b>Entrées nettes de trésorerie</b>	<b>872</b>	<b>45</b>

<sup>4</sup> Aux fins des états financiers types, il est présumé que les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le Groupe. Le seuil de signification considéré ne sera pas nécessairement le même pour d'autres entités.

### 6.3 Perte de contrôle d'une filiale au cours de la période de présentation de l'information financière

Le 30 septembre 2019, le Groupe a cédé la totalité des capitaux propres de sa filiale Highstreet Ltd. (ci-après « Highstreet »). La filiale avait été classée comme étant détenue en vue de la vente dans les états financiers consolidés de 2018 (se reporter à la note 20).

IAS 7.40(b)	Le total de la contrepartie a été reçu en trésorerie en 2019. À la date de la cession, la valeur comptable des actifs nets de Highstreet s'établissait comme suit :	
IAS 7.40(d)		
	Immobilisations corporelles	2 475
	<b>Total des actifs non courants</b>	<b>2 475</b>
	Stocks	1 121
IAS 7.40(c)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	-
	<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 121</b>
	Provisions	(232)
	Emprunts	(8)
	Fournisseurs et autres créditeurs	(210)
	<b>Total des passifs courants</b>	<b>(450)</b>
	Total des actifs nets	3 146
IAS 7.40(a)	Total de la contrepartie reçue en trésorerie	3 117
	Trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	-
IAS 7.42	<b>Trésorerie nette reçue</b>	<b>3 117</b>
IFRS 10.25	<b>Perte sur la cession</b>	<b>(29)</b>

IFRS 12.19(b) La perte sur la cession est incluse dans le résultat pour l'exercice des activités abandonnées à l'état consolidé du résultat net (se reporter à la note 20).

### 6.4 Participations dans des entités structurées non consolidées

IFRS 12.24 Le Groupe ne possède aucune participation dans des entités structurées non consolidées.

## 7. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

### 7.1 Participation dans une coentreprise

IFRS 12.21(a) Le Groupe possède une participation dans une coentreprise significative, Halftime Ltd. (ci-après « Halftime ») :

Nom de la coentreprise	Pays de constitution et établissement principal	Activité principale	Pourcentage des titres de participation détenus par le Groupe	
			2019	2018
Halftime Ltd.	Royaume-Uni	Détaillant en ligne de matériel informatique et de logiciels	50 %	50 %

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IFRS 12.21(b)(i), IFRS 12.21(b)(ii), IFRS 12.B12-B13 La participation dans Halftime est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à IAS 28. L'information financière résumée de Halftime figure ci-après :

	2019	2018
IFRS 12.B12(b)(ii) Actifs non courants	838	500
IFRS 12.B12(b)(i) Actifs courants (a)	528	380
<b>Total des actifs</b>	<b>1 366</b>	<b>880</b>
IFRS 12.B12(b)(iv) Passifs non courants (b)	(240)	(298)
IFRS 12.B12(b)(iii) Passifs courants (c)	(160)	(138)
<b>Total des passifs</b>	<b>(400)</b>	<b>(436)</b>
IFRS 12.B14 <b>Actifs nets</b>	<b>966</b>	<b>444</b>
IFRS 12.B13(a) (a) Comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie	60	80
IFRS 12.B13(c) (b) Comprennent les passifs financiers (excluant les fournisseurs et autres créiteurs et les provisions)	(100)	-
IFRS 12.B13(b) (c) Comprennent les passifs financiers (excluant les fournisseurs et autres créiteurs et les provisions)	(80)	-
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
IFRS 12.B12(b)(v) <b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>1 200</b>	<b>730</b>
IFRS 12.B12(b)(vi) <b>Résultat net et total du résultat global pour l'exercice</b>	<b>522</b>	<b>258</b>
IFRS 12.B13(d) <b>Amortissement</b>	<b>30</b>	<b>20</b>
IFRS 12.B13(g) <b>Charge d'impôt</b>	<b>68</b>	<b>58</b>

IFRS 12.B14 Le rapprochement entre l'information financière résumée ci-dessus et la valeur comptable de la participation dans Halftime figure ci-après :

	2019	2018
Total des actifs nets de Halftime	966	444
Pourcentage des titres de participation détenus par le Groupe	50 %	50 %
<b>Valeur comptable de la participation dans Halftime</b>	<b>483</b>	<b>222</b>

IFRS 12.B12(a) Aucun dividende n'a été reçu de Halftime au cours des exercices 2019 et 2018.

IFRS 12.21(b)(iii) Halftime est une société non cotée; par conséquent, aucun cours de marché n'est disponible pour ses actions.

### 7.2 Participations dans des entreprises associées

IFRS 12.21(c), IFRS 12.B16 Le Groupe détient une participation de 45 % dans les capitaux propres d'Équipe et une participation de 30 % dans les capitaux propres de Shopmore GmbH. Aucune entreprise associée prise individuellement n'est significative pour le Groupe.

L'information financière regroupée résumée de la quote-part du Groupe dans ces entreprises associées figure ci-après :

	2019	2018
IFRS 12.B16(a) Résultat des activités poursuivies	130	12
IFRS 12.B16(c) Autres éléments du résultat global	2	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>132</b>	<b>12</b>
IFRS 12.B16 <b>Valeur comptable regroupée des participations du Groupe dans ces entreprises associées</b>	<b>377</b>	<b>245</b>

## 8. Produits des activités ordinaires

IFRS 15.116 Pour 2019, les produits des activités ordinaires comprennent une somme de 2 718 UM (2 534 UM en 2018) qui a été prise en compte dans le solde du passif sur contrats à l'ouverture de la période, et une somme de 134 UM (125 UM en 2018) qui découle des obligations de prestation remplies (ou partiellement remplies) lors de périodes antérieures par suite de modifications apportées au prix de transaction.

**Directives :** Étant donné que le Groupe ne conclut pas de contrats avec des clients selon lesquels, après que la prestation est remplie, le droit d'obtenir une contrepartie dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps, le Groupe n'a à l'heure actuelle aucun actif sur contrat.

Aux fins des états financiers types, il est présumé que les variations des passifs sur contrats du Groupe (qui sont des produits différés) sont attribuables uniquement à l'exécution des obligations de prestation. IFRS 15.118 exige que les entités dont les passifs sur contrats varient sous l'effet d'autres facteurs importants expliquent ces variations, par exemple les changements découlant de regroupements d'entreprises ou un changement quant au délai nécessaire pour l'exécution d'une obligation de prestation.

IFRS 15.115 Les produits des activités ordinaires du Groupe, ventilés par principaux marchés géographiques, se présentent comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019				
	Services-conseils	Services	Vente au détail	Autres	Total
Zone euro (siège social)	88 648	14 512	57 678	2 943	163 781
Royaume-Uni	11 081	1 814	7 210	368	20 473
États-Unis	9 973	1 633	6 489	331	18 426
Autres pays	1 108	181	721	37	2 047
<b>Total</b>	<b>110 810</b>	<b>18 140</b>	<b>72 098</b>	<b>3 679</b>	<b>204 727</b>

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018				
	Services-conseils	Services	Vente au détail	Autres	Total
Zone euro (siège social)	87 442	14 266	46 143	3 004	150 855
Royaume-Uni	10 930	1 783	5 768	376	18 857
États-Unis	9 837	1 605	5 191	338	16 971
Autres pays	1 093	178	2 208	38	3 517
<b>Total</b>	<b>109 302</b>	<b>17 832</b>	<b>59 310</b>	<b>3 756</b>	<b>190 200</b>

Les produits des activités ordinaires du Groupe, ventilés par mode de comptabilisation, se présentent comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019				
	Services-conseils	Services	Vente au détail	Autres	Total
Biens fournis à un moment précis	24 378	3 991	15 862	809	45 040
Services fournis progressivement	86 432	14 149	56 236	2 870	159 687
<b>Total</b>	<b>110 810</b>	<b>18 140</b>	<b>72 098</b>	<b>3 679</b>	<b>204 727</b>

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018				
	Services-conseils	Services	Vente au détail	Autres	Total
Biens fournis à un moment précis	24 047	3 923	13 048	826	41 844
Services fournis progressivement	85 255	13 909	46 262	2 930	148 356
<b>Total</b>	<b>109 302</b>	<b>17 832</b>	<b>59 310</b>	<b>3 756</b>	<b>190 200</b>

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IFRS 15.120 Les montants totaux des prix de transaction qui suivent se rapportent aux obligations de prestation de contrats en vigueur qui étaient non remplies ou partiellement remplies au 31 décembre 2019 :

	2020	2021	Total
Produits que l'entité s'attend à comptabiliser	1 575	788	2 363

Les paiements anticipés et les autres actifs contiennent des coûts d'installation des TI différés et des coûts payés par anticipation. Les coûts d'installation des TI comprennent entre 1 % et 2 % du total des coûts de main-d'œuvre et de matériaux engagés.

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
<b>Actifs courants</b>		
Coûts d'installation chez les clients différés	109	107
Paiements anticipés	297	315
<b>Autres actifs courants</b>	<b>406</b>	<b>422</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Coûts d'installation chez les clients différés	185	160
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>582</b>

## 9. Information sectorielle

IFRS 8.22(a) La direction définit actuellement ses trois gammes de services comme étant ses secteurs opérationnels (se reporter à la note 4.6). Ces secteurs opérationnels sont contrôlés par le principal décideur opérationnel du Groupe et les décisions stratégiques sont prises sur la base des résultats d'exploitation sectoriels rajustés.

IFRS 8.16 De plus, deux secteurs opérationnels mineurs sont combinés ci-après sous l'appellation Autres secteurs. Leurs sources principales de produits sont la vente et la cession de matériel de TI usagé que le Groupe récupère de ses clients.

**Directives :** IFRS 8 *Secteurs opérationnels* exige que le montant de chaque élément d'un secteur opérationnel soit présenté selon les indicateurs fournis au principal décideur opérationnel (c'est-à-dire selon l'information présentée aux fins de la gestion interne). La présentation de l'information dans les états financiers types repose ainsi sur des hypothèses importantes (par exemple, aucun indicateur de passifs sectoriels n'est régulièrement présenté au principal décideur opérationnel) et ne peut par conséquent pas être considérée comme la seule façon acceptable de présenter de l'information sectorielle. Il est donc important d'insister sur le fait que l'information sectorielle devrait être adaptée en fonction de l'information présentée aux fins de la gestion interne de l'entité.

L'information sectorielle pour les périodes de présentation de l'information financière considérées se présente comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019					
	Services- conseils	Services	Vente au détail	Autres	Total	
	Produits des activités ordinaires					
IFRS 8.23(a)	Provenant de clients externes	110 810	18 140	72 098	3 679	204 727
	Activités abandonnées	-	-	9 803	-	9 803
IFRS 8.23(b)	Provenant d'autres secteurs	231	-	-	-	231
	<b>Produits des activités ordinaires sectoriels</b>	<b>111 041</b>	<b>18 140</b>	<b>81 901</b>	<b>3 679</b>	<b>214 761</b>
	Variations des stocks					
IFRS 8.23(f)	Coûts des matériaux	(4 794)	-	(3 129)	-	(7 923)
IFRS 8.23(f)	Charge au titre des avantages du personnel	(17 368)	(5 442)	(22 040)	(1 398)	(46 248)
IFRS 8.23(e)	Amortissement d'actifs non financiers	(58 164)	(9 694)	(43 799)	(2 154)	(113 811)
IAS 36.129(a)	Dépréciation d'actifs non financiers	(3 922)	(1 104)	(3 273)	(125)	(8 424)
IFRS 8.23(f)	Autres charges	(1 669)	-	-	-	(1 669)
IFRS 8.23	<b>Résultat d'exploitation sectoriel</b>	<b>(5 911)</b>	<b>(30)</b>	<b>(1 333)</b>	<b>(10)</b>	<b>(7 284)</b>
IFRS 8.23	<b>Actifs sectoriels</b>	<b>75 057</b>	<b>18 326</b>	<b>58 272</b>	<b>2 521</b>	<b>154 176</b>
IFRS 8.23	<b>Passifs sectoriels</b>	<b>32 494</b>	<b>16 316</b>	<b>29 896</b>	<b>1 185</b>	<b>79 891</b>
	Produits des activités ordinaires					
IFRS 8.23(a)	Provenant de clients externes	109 302	17 832	59 310	3 756	190 200
	Activités abandonnées	-	-	11 015	-	11 015
IFRS 8.23(b)	Provenant d'autres secteurs	110	-	-	-	110
	<b>Produits des activités ordinaires sectoriels</b>	<b>109 412</b>	<b>17 832</b>	<b>70 325</b>	<b>3 756</b>	<b>201 325</b>
	Variations des stocks					
IFRS 8.23(f)	Coûts des matériaux	(4 123)	-	(2 692)	-	(6 815)
IFRS 8.23(f)	Charge au titre des avantages du personnel	(17 737)	(5 350)	(18 734)	(1 315)	(43 136)
IFRS 8.23(e)	Amortissement d'actifs non financiers	(58 487)	(9 542)	(38 148)	(2 010)	(108 187)
IAS 36.129(a)	Dépréciation d'actifs non financiers	(3 578)	(596)	(3 084)	(133)	(7 391)
IFRS 8.23(f)	Autres charges	(190)	-	-	-	(190)
IFRS 8.23	<b>Résultat d'exploitation sectoriel</b>	<b>(9 213)</b>	<b>(100)</b>	<b>(1 761)</b>	<b>(20)</b>	<b>(11 094)</b>
IFRS 8.23	<b>Actifs sectoriels</b>	<b>16 084</b>	<b>2 244</b>	<b>5 906</b>	<b>278</b>	<b>24 512</b>
IFRS 8.23	<b>Passifs sectoriels</b>	<b>51 596</b>	<b>8 599</b>	<b>33 442</b>	<b>1 911</b>	<b>95 548</b>
IFRS 8.23	<b>Passifs sectoriels</b>	<b>23 043</b>	<b>8 275</b>	<b>13 605</b>	<b>1 095</b>	<b>46 018</b>

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

Les actifs non courants du Groupe (autres que les instruments financiers, les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les actifs d'impôt différé et les actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi) sont répartis dans les régions géographiques suivantes :

IFRS 8.33(a)		31 déc. 2019	31 déc. 2018
		Actifs non courants	Actifs non courants
IFRS 8.33(b)	Zone euro (siège social)	45 991	45 991
	Royaume-Uni	5 749	5 021
	États-Unis	5 174	4 519
	Autres pays	575	502
	<b>Total</b>	<b>57 489</b>	<b>50 212</b>

Les actifs non courants sont répartis en fonction de leur lieu physique. Le tableau ci-dessus ne comprend pas les activités abandonnées (groupe destiné à être cédé), pour lesquelles les produits des activités ordinaires et les actifs peuvent être attribués à la zone euro.

IFRS 8.33(a) Les produits des activités ordinaires provenant de clients externes situés dans le secteur où se trouve le siège social du Groupe, soit la zone euro, ainsi que ceux provenant de ses principaux marchés, soit le Royaume-Uni et les États-Unis, ont été déterminés en fonction de l'emplacement géographique des clients et sont présentés à la note 8.

IFRS 8.34 Au cours de l'exercice 2019, 24 744 UM ou 12 % des produits des activités ordinaires du Groupe dépendaient d'un seul client du secteur des services-conseils (21 076 UM ou 11 % en 2018).

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les totaux des secteurs opérationnels du Groupe et les principales données financières présentées dans les états financiers du Groupe :

	2019	2018	
IFRS 8.28(a)	<b>Produits des activités ordinaires</b>		
	Total des produits sectoriels à présenter	211 082 197 569	
	Autres produits sectoriels	3 679 3 756	
	Activités abandonnées	(9 803) (11 015)	
	Élimination des produits intersectoriels	(231) (110)	
	<b>204 727</b>	<b>190 200</b>	
	Revenus locatifs des immeubles de placement	1 066 1 028	
	<b>Produits des activités ordinaires du Groupe</b>	<b>205 793</b>	<b>191 228</b>
IFRS 8.28(b)	<b>Résultat</b>		
	Total du résultat d'exploitation sectoriel à présenter	29 410 24 234	
	Résultat des autres secteurs	(8) 278	
	Revenus locatifs des immeubles de placement	1 066 1 028	
	Variation de la juste valeur des immeubles de placement	310 175	
	Charges au titre des paiements fondés sur des actions	(298) (466)	
	Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(5 799) (7 273)	
	Frais de recherche et de développement	(1 690) (1 015)	
	Autres produits non attribués	676 341	
	Autres charges non attribuées	(304) (263)	
	Résultat d'exploitation découlant des activités abandonnées	(73) (106)	
	Élimination des résultats intersectoriels	(58) (27)	
	<b>Résultat d'exploitation du Groupe</b>	<b>23 232</b>	<b>16 906</b>
	Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	391 141	
	Charges financières	(3 869) (1 648)	
	Produits financiers	964 885	
	Autres éléments financiers	943 1 182	
	<b>Résultat du Groupe avant impôt</b>	<b>21 661</b>	<b>17 466</b>

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
IFRS 8.28(c)	<b>Actifs</b>	
	Total des actifs sectoriels à présenter	151 655 93 637
	Actifs des autres secteurs	2 521 1 911
	Siège social du Groupe	3 925 2 127
	Immeubles de placement	12 662 12 277
	Laboratoire de recherche de Société Illustration	5 046 2 735
	Autres actifs	3 364 2 080
	Consolidation	(1 018) (378)
	<b>Actifs du Groupe</b>	<b>178 155 114 389</b>

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
IFRS 8.28(d)	<b>Passifs</b>	
	Total des passifs sectoriels à présenter	78 706 44 923
	Passifs des autres secteurs	1 185 1 095
	Passif net au titre de la retraite et autres avantages du personnel	11 853 15 138
	<b>Passifs du Groupe</b>	<b>91 744 61 156</b>

IFRS 8.28 Les produits et les charges d'exploitation non attribués comprennent principalement des frais liés à la recherche ainsi que des charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Les actifs de soutien du Groupe, qui comprennent le siège social, les immeubles de placement et le laboratoire de recherche, ne sont pas attribués aux actifs d'un secteur.

IFRS 8.32 Une analyse des produits des activités ordinaires du Groupe provenant de clients externes pour chaque grande catégorie de produits et de services (à l'exception des produits des activités ordinaires provenant des activités abandonnées) se détaille comme suit :

	2019	2018
	Vente de matériel	47 585 39 145
	Vente de logiciels	24 513 20 165
	Autres	3 679 3 756
	<b>Vente de produits</b>	<b>75 777 63 066</b>
	Service après-vente et maintenance	18 140 17 832
	Services-conseils	59 837 60 116
	Contrats de fabrication pour les systèmes de télécommunications	50 973 49 186
IAS 40.75(f)	Revenus locatifs	1 066 1 028
	<b>Prestations de services</b>	<b>130 016 128 162</b>
	<b>Produits des activités ordinaires du Groupe</b>	<b>205 793 191 228</b>

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

### 10. Goodwill

IFRS 3.B67(d) Les variations de la valeur comptable nette du goodwill se détaillent comme suit :

	2019	2018
<b>Valeur comptable brute</b>		
IFRS 3.B67(d)(i) Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	3 727	1 234
IFRS 3.B67(d)(ii) Acquis lors d'un regroupement d'entreprises	2 438	2 569
IFRS 3.B67(d)(vi) Écart de change net	(135)	(76)
IFRS 3.B67(d)(viii) <b>Solde au 31 décembre</b>	<b>6 030</b>	<b>3 727</b>
<b>Cumul des pertes de valeur</b>		
IFRS 3.B67(d)(i) Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	(190)	-
IFRS 3.B67(d)(v) Perte de valeur comptabilisée	(799)	(190)
IFRS 3.B67(d)(vi) Écart de change net	-	-
IFRS 3.B67(d)(viii) <b>Solde au 31 décembre</b>	<b>(989)</b>	<b>(190)</b>
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>5 041</b>	<b>3 537</b>

#### Test de dépréciation

IAS 36.80 Pour les besoins du test de dépréciation annuel, le goodwill a été affecté aux secteurs opérationnels qui devraient bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises, comme l'indique le tableau ci-dessous, et a été comparé à sa valeur recouvrable :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
<b>Goodwill affecté aux secteurs opérationnels</b>		
IAS 36.134(a) Vente au détail	4 796	2 493
Services-conseils	245	1 044
	<b>5 041</b>	<b>3 537</b>

IAS 36.134(c), (d) La valeur recouvrable de chaque secteur a été déterminée à l'aide de calculs de la valeur d'utilité en utilisant des prévisions détaillées de trois ans ainsi que des extrapolations de flux de trésorerie prévus pour les durées d'utilité résiduelles s'appuyant sur un taux de croissance décroissant déterminé par la direction. La valeur actualisée des flux de trésorerie prévus pour chaque secteur est déterminée par l'application d'un taux d'actualisation adéquat qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du secteur.

Valeur recouvrable de chaque secteur opérationnel	2019	2018
Vente au détail	41 835	30 679
Services-conseils	62 562	48 354

	Taux de croissance		Taux d'actualisation	
	2019	2018	2019	2018
Vente au détail	3,0 %	3,0 %	9,3 %	9,5 %
Services-conseils	0,1 %	0,5 %	10,9 %	10,1 %

#### Taux de croissance

Les taux de croissance reflètent les taux de croissance moyens à long terme des gammes de produits et des secteurs d'activité (tous publiés). Le taux de croissance du secteur de la vente au détail en ligne dépasse le taux de croissance globale moyen à long terme de la zone euro puisqu'il est prévu que la croissance de ce secteur se poursuive à des taux supérieurs à la moyenne dans un avenir prévisible.

#### Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation reflètent les ajustements adéquats liés à des facteurs particuliers et au risque de marché de chaque secteur.

## Hypothèses des flux de trésorerie

## Secteur de la vente au détail

IAS 36.134(d)(i) Les principales hypothèses de la direction incluent une hypothèse de marges bénéficiaires stables, qui  
 IAS 36.134(d)(ii) repose sur l'expérience passée sur ce marché. La direction du Groupe est d'avis que ce sont les meilleures données pour établir des prévisions à l'égard de ce marché mature. Les projections des flux de trésorerie reflètent les marges bénéficiaires stables atteintes immédiatement avant la période budgétaire la plus récente. Aucune amélioration liée à l'efficacité attendue n'a été prise en considération et les salaires et les prix tiennent compte des prévisions publiées relativement à l'inflation pour ce secteur d'activité.

## Secteur des services-conseils

IAS 36.130(a) Les prévisions ont été révisées en 2018 afin de tenir compte de la baisse des services-conseils ayant trait  
 IAS 36.130(d) aux systèmes conventionnels de télécommunications. En 2018, ce marché a nettement évolué pour se  
 IAS 36.134(d)(i) tourner vers les solutions s'appuyant sur Internet et les intranets; ce mouvement s'est poursuivi en 2019.  
 IAS 36.134(d)(ii) Par conséquent, la direction s'attend à une plus faible croissance et à une baisse modérée des marges bénéficiaires pour ce secteur.

Le test de dépréciation, qui reflète ces derniers changements, s'est traduit par une autre réduction du goodwill en 2019 pour le ramener à sa valeur recouvrable. Se reporter à la note 11 pour la perte de valeur des autres immobilisations incorporelles.

IAS 38.118(d) La perte de valeur du goodwill connexe totalisant 799 UM en 2018 (190 UM en 2018) a été inscrite au poste Amortissement et dépréciation d'actifs non financiers.

IAS 36.134(f), IAS 1.125 L'estimation du montant recouvrable pour le secteur des services-conseils est particulièrement sensible au taux d'actualisation. Si le taux d'actualisation utilisé avait augmenté de 1 %, une perte de valeur supplémentaire de 300 UM aurait été comptabilisée, dont une tranche de 245 UM aurait été portée en réduction du goodwill et une autre de 55 UM, en réduction des immobilisations corporelles. À l'heure actuelle, la direction n'est au fait d'aucun autre changement raisonnablement possible des principales hypothèses susceptible de faire en sorte que la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

### 11. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe et leur valeur comptable se détaillent comme suit :

	Licences de logiciels acquises	Logiciels générés en interne	Marques de commerce	Listes de clients	Total	
IAS 38.118	<b>Valeur comptable brute</b>					
IAS 38.118(c)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	13 608	14 794	760	374	29 536
IAS 38.118(e)(i)	Entrées acquises séparément	440	-	-	-	440
IAS 38.118(e)(i)	Entrées générées en interne	-	3 306	-	-	3 306
IAS 38.118(e)(i)	Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	3 653	-	215	1 387	5 255
IAS 38.118(e)(ii)	Sorties	(1 159)	-	-	-	(1 159)
IAS 38.118(e)(vii)	Écarts de change nets	(73)	(54)	-	-	(127)
IAS 38.118(c)	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>16 469</b>	<b>18 046</b>	<b>975</b>	<b>1 761</b>	<b>37 251</b>
	<b>Amortissement et dépréciation</b>					
IAS 38.118(c)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	(6 063)	(9 381)	(162)	(89)	(15 695)
IAS 38.118(e)(vi)	Amortissement	(1 978)	(1 315)	(125)	(110)	(3 528)
IAS 38.118(e)(iv)	Pertes de valeur	-	(870)	-	-	(870)
IAS 38.118(e)(ii)	Sorties	350	-	-	-	350
IAS 38.118(e)(vii)	Écarts de change nets	(48)	(36)	-	-	(84)
IAS 38.118(c)	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(7 739)</b>	<b>(11 602)</b>	<b>(287)</b>	<b>(199)</b>	<b>(19 827)</b>
	<b>Valeur comptable au 31 décembre 2019</b>	<b>8 730</b>	<b>6 444</b>	<b>688</b>	<b>1 562</b>	<b>17 424</b>

	Licences de logiciels acquises	Logiciels générés en interne	Marques de commerce	Listes de clients	Total	
IAS 38.118	<b>Valeur comptable brute</b>					
IAS 38.118(c)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	8 672	14 600	-	-	23 272
IAS 38.118(e)(i)	Entrées acquises séparément	3 097	-	-	-	3 097
IAS 38.118(e)(i)	Entrées générées en interne	-	216	-	-	216
IAS 38.118(e)(i)	Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	1 859	-	768	378	3 005
IAS 38.118(e)(vii)	Écarts de change nets	(20)	(22)	(8)	(4)	(54)
IAS 38.118(c)	<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>13 608</b>	<b>14 794</b>	<b>760</b>	<b>374</b>	<b>29 536</b>
	<b>Amortissement et dépréciation</b>					
IAS 38.118(c)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	(4 442)	(8 166)	-	-	(12 608)
IAS 38.118(e)(vi)	Amortissement	(1 607)	(1 201)	(156)	(87)	(3 051)
IAS 38.118(e)(vii)	Écarts de change nets	(14)	(14)	(6)	(2)	(36)
IAS 38.118(c)	<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>(6 063)</b>	<b>(9 381)</b>	<b>(162)</b>	<b>(89)</b>	<b>(15 695)</b>
	<b>Valeur comptable au 31 décembre 2018</b>	<b>7 545</b>	<b>5 413</b>	<b>598</b>	<b>285</b>	<b>13 841</b>

IAS 23.8, IAS 38.126 Les entrées de logiciels générés en interne comprennent des coûts d'emprunt capitalisés de 80 UM (78 UM en 2018). De plus, des frais de recherche et de développement s'élevant à 1 690 UM (1 015 UM en 2018) ont été comptabilisés à titre d'autres charges.

- IAS 36.130(b) Une perte de valeur de 870 UM (néant en 2018) a été comptabilisée pour les logiciels générés en interne destinés à fournir certains services après-vente et de maintenance au sein du secteur des services-
- IAS 36.130(c)(i) conseils (se reporter à la note 9). Le montant recouvrable de l'actif correspond à sa valeur d'utilité déterminée à partir de la prémisse selon laquelle la direction s'attend à un revirement considérable du marché au profit d'autres produits de logiciels de remplacement, qui réduira de façon significative les produits et les profits futurs au cours des deux ou trois prochains exercices (se reporter à la note 10 pour les taux de croissance et d'actualisation utilisés). Au cas où le revirement du marché au profit d'autres produits de logiciels se produirait plus rapidement, la valeur comptable des logiciels s'élevant à 100 UM (970 UM en 2018) serait réduite à néant.
- IAS 36.130(c)(ii) IAS 36.130(a) IAS 36.130(e) IAS 36.130(g)
- IAS 38.118(d) Toutes les charges d'amortissement et toutes les pertes de valeur sont comprises dans le poste Amortissement et dépréciation d'actifs non financiers.
- IAS 38.122(e) Au cours de l'exercice, le Groupe a signé une entente visant l'acquisition d'un logiciel de planification des ressources pour faciliter la planification et la gestion de ses activités. Les engagements contractuels minimums découlant de cette entente s'élèvent à 97 UM et doivent être réglés au cours de l'exercice 2020. Aucun autre engagement contractuel significatif n'a été conclu au 31 décembre 2019 (aucun au 31 décembre 2018).

## 12. Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles du Groupe et de leurs valeurs comptables se résume comme suit :

IAS 16.78(a)	Terrains	Bâti- ments	Matériel informa- tique	Autre matériel	Total
	<b>Valeur comptable brute</b>				
IAS 16.73(d)	7 697	19 362	5 579	2 334	34 972
	-	28 400	1 767	-	30 167
IAS 16.73(e)(i)	-	76	-	-	76
IAS 16.73(e)(iii)	730	1 221	2 306	365	4 622
IAS 16.73(e)(ii)	-	(401)	-	-	(401)
IAS 16.73(e)(iv)	303	-	-	-	303
IAS 16.73(e)(viii)	(21)	(81)	(79)	(54)	(235)
IAS 16.73(d)	<b>8 709</b>	<b>48 577</b>	<b>9 573</b>	<b>2 645</b>	<b>69 504</b>
	<b>Amortissement et dépréciation</b>				
IAS 16.73(d)	-	(12 159)	(1 503)	(913)	(14 575)
IAS 16.73(e)(ii)	-	315	-	-	315
IAS 16.73(e)(viii)	-	(54)	(53)	(36)	(143)
IAS 16.73(e)(vii)	-	(3 190)	(1 076)	(530)	(4 796)
IAS 16.73(d)	<b>-</b>	<b>(15 088)</b>	<b>(2 632)</b>	<b>(1 479)</b>	<b>(19 199)</b>
	<b>8 709</b>	<b>33 489</b>	<b>6 941</b>	<b>1 166</b>	<b>50 305</b>

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IAS 16.78(a)	Terrains	Bâti- ments	Matériel informa- tique	Autre matériel	Total	
<b>Valeur comptable brute</b>						
IAS 16.73(d)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	7 697	23 067	4 316	966	36 046
IAS 16.73(e)(i)	Entrées	-	1 001	1 390	890	3 281
IAS 16.73(e)(iii)	Acquisition résultant de regroupements d'entreprises	-	-	2 310	838	3 148
IAS 16.73(e)(ii)	Actifs détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe destiné à être cédé	-	(4 598)	(2 422)	(348)	(7 368)
IAS 16.73(e)(viii)	Écarts de change nets	-	(108)	(15)	(12)	(135)
IAS 16.73(d)	<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>7 697</b>	<b>19 362</b>	<b>5 579</b>	<b>2 334</b>	<b>34 972</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>						
IAS 16.73(d)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	-	(12 944)	(1 805)	(551)	(15 300)
IAS 16.73(e)(viii)	Écarts de change nets	-	(72)	(10)	(8)	(90)
IAS 16.73(e)(ii)	Actifs détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe destiné à être cédé	-	3 200	990	200	4 390
IAS 16.73(e)(vii)	Amortissement	-	(2 343)	(678)	(554)	(3 575)
IAS 16.73(d)	<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>-</b>	<b>(12 159)</b>	<b>(1 503)</b>	<b>(913)</b>	<b>(14 575)</b>
	<b>Valeur comptable au 31 décembre 2018</b>	<b>7 697</b>	<b>7 203</b>	<b>4 076</b>	<b>1 421</b>	<b>20 397</b>

IAS 36.126(a) Toutes les charges d'amortissement et toutes les pertes de valeur sont présentées au poste Amortissement et dépréciation d'actifs non financiers.

IAS 16.74(a)  
IFRS 7.14(a) Les terrains et les bâtiments ont été donnés en nantissement des autres emprunts bancaires du Groupe (se reporter à la note 15.6).

IAS 16.74(c) Le Groupe a un engagement contractuel visant l'acquisition de matériel informatique d'une valeur de 1 304 UM devant être réglé au cours de l'exercice 2020. Il n'existait aucun autre engagement contractuel significatif à acquérir des immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 (aucun au 31 décembre 2018).

IAS 16.77(e)  
IAS 16.77(f) Si le modèle du coût avait été utilisé, la valeur comptable des terrains réévalués, y compris l'ajustement de juste valeur au moment de l'acquisition de Goodtech, serait de 7 421 UM (6 712 UM en 2018). Les montants réévalués comprennent un écart de réévaluation s'élevant à 1 288 UM avant impôt (985 UM en 2018), qui ne peut être distribué aux actionnaires de Société Illustration.

### Évaluation de la juste valeur des terrains

Se reporter à la note 35.2.

## 13. Contrats de location

IFRS 16.47(b) Les obligations locatives sont présentées comme suit à l'état de la situation financière :

IRS 16.52	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Partie courante	2 522	506
Partie non courante	32 417	4 459
	<b>34 939</b>	<b>4 965</b>

IFRS 16.59(a) Le Groupe a conclu des contrats de location visant l'entrepôt principal et les installations connexes, des bureaux et un bâtiment de production, ainsi que du matériel informatique. À l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, chaque contrat de location est reflété à l'état de la situation financière à titre d'actif au titre de droits d'utilisation et d'obligation locative. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux (comme les paiements de loyers fondés sur un pourcentage des ventes du Groupe) ne sont pas pris en compte dans l'évaluation initiale de l'obligation locative et de l'actif. Le Groupe classe ses actifs au titre de droits d'utilisation de la même manière que ses immobilisations corporelles (se reporter à la note 12).

IFRS 16.59(c) En règle générale, chaque contrat de location comporte une restriction selon laquelle, à moins que le Groupe ne détienne un droit contractuel l'autorisant à sous-louer le bien à une autre partie, l'actif au titre du droit d'utilisation ne peut être utilisé que par le Groupe. Les contrats de location sont non résiliables, ou ils peuvent être résiliés uniquement moyennant le paiement de frais de résiliation considérables. Certains contrats de location comportent une option permettant d'acquérir le bien loué sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location ou de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire. Le Groupe n'est pas autorisé à vendre le bien sous-jacent ni à le donner en garantie. Dans le cas des contrats de location visant des immeubles de bureaux et des bâtiments de production, le Groupe doit maintenir les locaux en bon état et les laisser dans leur état d'origine à la fin du contrat de location. De plus, le Groupe doit souscrire des assurances adéquates à l'égard des immobilisations corporelles et engager les frais d'entretien nécessaires conformément aux dispositions des contrats de location.

IFRS 16.59 Le tableau qui suit présente la nature des activités de location du Groupe classées par type d'actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés à l'état de la situation financière :

IFRS 16.59(b)(ii)	Actif au titre de droits d'utilisation	Nombre d'actifs au titre de droits d'utilisation loués	Fourchette des durées restantes	Durée moyenne pondérée restante	Nombre de contrats de location comportant des options de prolongation	Nombre de contrats de location comportant des options d'achat	Nombre de contrats de location comportant des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice	Nombre de contrats de location comportant des options de résiliation
<b>Immeuble de bureaux</b>		2	10 à 20 ans	15 ans	2	1	1	0
Entrepôt et installations connexes		3	14 à 16 ans	15 ans	2	0	3	0
Matériel de TI		35	2 à 6 ans	3 ans	0	20	0	0

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

Les obligations locatives sont garanties par les biens sous-jacents aux contrats de location connexes. Les paiements de loyers minimaux futurs s'établissent comme suit au 31 décembre 2019 :

FRS 16.58	Paiements de loyers minimaux exigibles						Total
	Moins de 1 an	1 an à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>31 décembre 2019</b>							
Paiements de loyers	2 979	2 960	2 960	2 942	2 935	22 925	37 701
Charges financières	(457)	(360)	(340)	(272)	(260)	(1 073)	(2 762)
<b>Valeurs actualisées nettes</b>	<b>2 522</b>	<b>2 600</b>	<b>2 620</b>	<b>2 670</b>	<b>2 675</b>	<b>21 852</b>	<b>34 939</b>
<b>31 décembre 2018</b>							
Paiements de loyers	726	690	685	678	660	2 791	6 230
Charges financières	(220)	(190)	(186)	(180)	(168)	(321)	(1 265)
<b>Valeurs actualisées nettes</b>	<b>506</b>	<b>500</b>	<b>499</b>	<b>498</b>	<b>492</b>	<b>2 470</b>	<b>4 965</b>

### Paiements de loyers qui ne sont pas comptabilisés comme des obligations locatives

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives au titre des contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés en charges de manière linéaire. En outre, certains paiements de loyers variables ne peuvent être comptabilisés comme des obligations locatives et sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont versés.

IFRS 16.54 La charge liée aux paiements qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative s'établit comme suit :

	31 décembre 2019
IFRS 16.53(c) Contrats de location à court terme	1 324
IFRS 16.53(d) Contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	160
IFRS.16.53(e) Paiements de loyers variables	475
	<b>1 959</b>

IFRS 16.55 Au 31 décembre 2019, le Groupe avait des engagements au titre de contrats de location à court terme, et le montant total des engagements à cette date s'élevait à 5 960 UM.

IFRS 16.59(b)(i) Les paiements de loyers variables qui sont comptabilisés en charges du fait qu'ils ne sont pas comptabilisés comme une obligation locative comprennent les loyers fondés sur les produits des activités ordinaires découlant de l'utilisation du bien sous-jacent et les charges au titre de l'utilisation excédentaire du matériel de bureau. Les paiements variables sont utilisés pour diverses raisons, notamment la réduction des coûts liés aux équipements informatiques peu utilisés. Les paiements locatifs variables sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

IFRS 16.59(b)(iv) Au 31 décembre 2019, le Groupe avait des engagements relatifs à des contrats de location qui n'étaient pas encore en vigueur. Les sorties de trésorerie futures totales liées aux contrats de location qui n'étaient pas encore en vigueur se sont établies comme suit :

Type d'actif	CU
Matériel informatique	4 900
	<b>4 900</b>

IFRS 16.53(g) Les sorties de trésorerie totales pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se sont élevées à 5 473 UM (1 919 UM en 2018).

Le tableau qui suit présente de l'information supplémentaire sur les actifs au titre de droits d'utilisation par catégories d'actifs :

IFRS 16.53(a) IFRS 16.53(j)	Valeur comptable (note 12)	Amortissement	Perte de valeur
Bâtiments	31 529	2 166	-
Matériel informatique	1 479	186	-
<b>Total des actifs au titre de droits d'utilisation</b>	<b>33 008</b>	<b>2 352</b>	-

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les postes où les biens sous-jacents correspondants seraient présentés s'ils appartenaient au Groupe.

#### Contrats de location simple conclus en tant que bailleur

IFRS 16.49(a) Le Groupe loue des immeubles de placement aux termes de contrats de location simple (se reporter à la note 14).

## 14. Immeubles de placement

IAS 40.5 Les immeubles de placement comprennent des biens immobiliers situés dans la zone euro et aux États-Unis, qui sont détenus pour que le Groupe en retire des loyers et pour valoriser le capital.

IFRS 13.93(a),  
IAS 40.76 La note 35.2 présente la façon dont la juste valeur des immeubles de placement a été déterminée.

Les variations de la valeur comptable se détaillent comme suit :

	2019	2018
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier	12 277	12 102
IAS 40.76(a) IAS 40.76(b) Entrées - Lors d'un regroupement d'entreprises	75	-
Variation de la juste valeur		
IAS 40.76(d) IAS 40.76(e) - Profit net	288	150
- Écarts de change nets	22	25
Total de la variation de la juste valeur	310	175
Valeur comptable au 31 décembre	12 662	12 277

IAS 40.75(g) Des immeubles de placement d'une valeur de 8 327 UM (8 113 UM en 2018) sont donnés en nantissement des emprunts connexes.

IAS 40.75(f)  
IFRS 16.92(a)  
IFRS 16.90(b) Les immeubles de placement sont soit loués à des tiers aux termes de contrats de location simple, soit vacants. Des produits locatifs de 1 066 UM (1 028 UM en 2018) sont inclus dans les produits des activités ordinaires et comprennent un montant de 37 UM (34 UM en 2018) se rapportant à des paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux. Des charges d'exploitation directes de 213 UM (206 UM en 2018) sont incluses dans les autres charges. De ce montant, une tranche de 18 UM (12 UM en 2018) est liée à des immeubles vacants qui n'ont pas généré de produits locatifs.

IFRS 16.92(b) Bien que les risques associés aux droits que le Groupe conserve à l'égard des biens sous-jacents ne soient pas considérés comme significatifs, le Groupe déploie néanmoins des stratégies afin de les réduire le plus possible. Par exemple, il veille à ce que tous les contrats renferment des clauses qui exigent que le bailleur le dédommage en cas d'usure excessive du bien au cours de la durée du contrat de location.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IFRS 16.92 Les contrats de location sont non résiliables durant une période de huit ans à compter de la date de  
IFRS 16.97 début du contrat de location. Les paiements de loyers minimaux futurs exigibles s'établissent comme suit :

FRS 16.97	Paiements de loyers minimaux exigibles						Total
	Moins de 1 an	1 an à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
31 décembre 2019	1 030	1 124	1 227	1 339	1 460	1 978	8 158
31 décembre 2018	1 075	1 173	1 280	1 397	1 525	2 090	8 540

## 15. Actifs et passifs financiers

### 15.1 Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

La note 4.17 fournit une description de chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers ainsi que des méthodes comptables connexes. La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de chaque catégorie se détaille comme suit :

IFRS 7.8	31 décembre 2019	Coût amorti	JVRN	Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture (JV)	Total
<b>Actifs financiers</b>					
	Obligations et débetures	2 878	-	-	2 878
	Autres placements	-	1 173	-	1 173
	<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>2 878</b>	<b>1 178</b>	<b>-</b>	<b>4 051</b>
	Autres actifs financiers courants	-	655	-	655
	Instruments financiers dérivés	-	115	601	716
	Clients et autres débiteurs (a)	30 606	-	-	30 606
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 729	-	-	34 729
	<b>Total des actifs</b>	<b>68 213</b>	<b>1 943</b>	<b>601</b>	<b>70 757</b>

(a) Ne représentent que les créances clients qui sont des actifs financiers (se reporter à la note 18).

31 décembre 2019	Autres passifs à la JVRN	Autres passifs (au coût amorti)	Total
<b>Passifs financiers</b>			
	Emprunts non courants	21 070	21 070
	Emprunts courants	4 815	4 815
	Fournisseurs et autres créditeurs	13 069	13 069
	Contrepartie éventuelle	620	620
	<b>Total des passifs</b>	<b>38 954</b>	<b>39 574</b>

Le classement des instruments financiers pour la période antérieure est conforme à IAS 39 et se présente comme suit :

31 décembre 2018	Coût amorti	JVRN	Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture (JV)	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Obligations et débetures	3 074	-	-	3 074
Autres placements	-	1 063	-	1 063
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>3 074</b>	<b>1 063</b>	<b>-</b>	<b>4 137</b>
Autres actifs financiers courants	-	649	-	649
Instruments financiers dérivés	-	212	230	442
Clients et autres débiteurs (a)	23 441	-	-	23 441
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 197	-	-	11 197
<b>Total des actifs</b>	<b>37 712</b>	<b>1 924</b>	<b>230</b>	<b>39 866</b>

(a) Ne représentent que les créances clients qui sont des actifs financiers (se reporter à la note 18).

31 décembre 2018	Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture (JV)	Autres passifs (coût amorti)	Total
<b>Passifs financiers</b>			
Emprunts non courants	-	21 265	21 265
Emprunts courants	-	3 379	3 379
Fournisseurs et autres créditeurs	-	11 515	11 515
Instruments financiers dérivés	160	-	160
<b>Total des passifs</b>	<b>160</b>	<b>36 159</b>	<b>36 319</b>

IFRS 7.33 La note 34 contient une description des risques liés aux instruments financiers du Groupe, y compris les objectifs et les politiques de la direction en matière de gestion des risques.

FRS 13.91(a) Les méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs financiers présentés à la juste valeur sont décrites à la note 35.1.

## 15.2 Actifs financiers au coût amorti

IFRS 7.7 Les actifs financiers au coût amorti comprennent des obligations à coupon zéro et des obligations classiques américaines négociées sur un marché public, portant intérêt à des taux fixes variant de 5,5 % à 6,2 %. Ils viennent à échéance en 2021 et 2022. La valeur comptable (évaluée au coût amorti) et la juste valeur de ces obligations se détaillent comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Valeur comptable au coût amorti</b>		
Obligations à coupon zéro	1 077	1 159
Obligations classiques américaines	1 704	1 803
Débetures	97	112
	<b>2 878</b>	<b>3 074</b>
<b>Juste valeur</b>		
Obligations à coupon zéro	1 001	1 156
Obligations classiques américaines	1 705	1 809
Débetures	99	114
	<b>2 805</b>	<b>3 079</b>

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IFRS 13.93 La juste valeur de ces obligations et de ces débetures a été estimée en fonction du cours acheteur sur un marché actif à la date de présentation de l'information financière et est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des obligations classiques américaines tient également compte du cours du jour du dollar américain à la date de présentation de l'information financière.

### 15.3 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

IFRS 7.8(e) Les actifs financiers à la JVRN comprennent la participation dans les capitaux propres de XY Itée et les titres de capitaux propres cotés. Le Groupe comptabilise le placement à la JVRN et n'a pas fait le choix irrévocable de le comptabiliser à la JVAERG.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Participation dans XY Itée	752	720
Titres de capitaux propres cotés	421	343
	<b>1 173</b>	<b>1 063</b>

### 15.4 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés du Groupe sont évalués à la juste valeur et résumés ci-dessous :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
IAS 1.77 IFRS 7.24A(a) Contrats de change à terme en dollars américains – couvertures de flux de trésorerie	467	-
IAS 1.77 IFRS 7.24A(a) Contrats de change à terme en livres sterling – couvertures de flux de trésorerie	134	230
IAS 1.77 Autres contrats de change à terme – détenus à des fins de transaction	115	212
<b>Actifs financiers dérivés</b>	<b>716</b>	<b>442</b>
IAS 1.77 IFRS 7.24A(a) Contrats de change à terme en dollars américains – couvertures de flux de trésorerie	-	(160)
<b>Passifs financiers dérivés</b>	<b>-</b>	<b>(160)</b>

IFRS 7.21A Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour atténuer son exposition au cours de change découlant des ventes prévues libellées en dollars américains ou en livres sterling. Conformément à sa politique, le Groupe vise à couvrir jusqu'à 75 % de toutes les ventes prévues hautement probables qui ne sont pas libellées en unités monétaires de la zone euro un trimestre avant la transaction de vente prévue. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 75 % des ventes libellées en unités monétaires autres que celle de la zone euro ont été couvertes en fonction du risque de change à l'aide de contrats de change à terme.

IFRS 7.22B L'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et à chaque date de clôture de la période de présentation au moyen d'une évaluation des éléments couverts et de l'instrument de couverture afin de déterminer s'il existe un lien économique entre les deux.

Les conditions essentielles des contrats de change à terme conclus correspondent exactement à celles de l'élément couvert. Ainsi, le lien économique et l'efficacité de la couverture sont fondés sur des facteurs qualitatifs et sur le recours à un dérivé hypothétique, s'il y a lieu.

L'inefficacité de la couverture peut survenir lorsque les conditions essentielles de la transaction prévue ne correspondent plus à celles de l'instrument de couverture, par exemple dans le cas d'un changement dans le calendrier des transactions de vente par rapport à ce qui était prévu initialement ou si le volume en devises de l'élément couvert est inférieur aux attentes, ce qui causerait une couverture excessive.

Les éléments couverts et l'instrument de couverture sont libellés dans la même devise; par conséquent, le ratio de couverture est toujours de un pour un.

Les instruments financiers dérivés utilisés aux fins de la comptabilité de couverture sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ultérieurement évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

Dans la mesure où une couverture est efficace, les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont incluses dans la réserve de couverture des flux de trésorerie dans les capitaux propres. Toute inefficacité de la relation de couverture est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Au moment où un élément couvert influe sur le résultat net, toute perte ou tout profit comptabilisé antérieurement en autres éléments du résultat global est sorti des capitaux propres et reclassé en résultat net, et est présenté à titre d'ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global.

S'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit ou la perte connexe comptabilisé en autres éléments du résultat global est reclassé immédiatement en résultat net. Si la relation de couverture ne répond plus aux conditions d'efficacité, la comptabilité de couverture est interrompue et le profit ou la perte connexe est conservé dans la réserve aux capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue se réalise.

La direction considère que les autres contrats de change à terme font partie d'ententes de couverture économique, mais ils n'ont pas été désignés à cette fin officiellement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des profits de 890 UM (540 UM en 2018) ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des profits de 640 UM (712 UM en 2018) ont été reclassés des capitaux propres en résultat net.

Le profit cumulé comptabilisé dans les capitaux propres s'élève à 390 UM (140 UM en 2018).

**Directives :** Les dispositions d'IFRS 7 visent à présenter les informations à fournir sur la comptabilité de couverture par catégorie de risques. Nous présentons les informations ci-dessous afin d'illustrer la différence entre les contrats à terme libellés en dollars américains et ceux libellés en livres sterling, parce que certaines informations devant être fournies ne seraient pas correctement présentées sans faire la distinction entre les contrats à terme libellés en dollars américains et ceux libellés en livres sterling. La norme ne précise aucune catégorie de risques. Selon le paragraphe BC350 d'IFRS 7, une entité doit faire preuve de jugement et déterminer des catégories de risques en se fondant sur la façon dont elle gère ses risques au moyen de la couverture.

Les fluctuations suivantes dans la réserve de couverture des flux de trésorerie concernent une catégorie de risques, soit les couvertures liées aux flux de trésorerie découlant des ventes de devises.

	Réserve de couverture des flux de trésorerie – couvertures en dollars américains	Réserve de couverture des flux de trésorerie – couvertures en livres sterling	Total
FRS 7.24B(b)(ii) Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	196	116	312
FRS 7.24E(b), (c) Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (AERG)	199	341	540
FRS 7.24C(b)(iv) Reclassé des AERG en résultat net	(435)	(277)	(712)
Impôt différé	-	-	-
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>(40)</b>	<b>180</b>	<b>140</b>
FRS 7.24B(b)(ii) Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisée dans les AERG	385	505	890
FRS.7.24C(b)(iv) Reclassé des AERG en résultat net	(81)	(559)	(640)
Impôt différé	-	-	-
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2019</b>	<b>264</b>	<b>126</b>	<b>390</b>

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IFRS 7.24C(b)(v) Les sommes reclassées au résultat net ont été incluses dans les produits.  
 IFRS 7.24C(b)(ii) et (iii) Aucune inefficacité n'est survenue au cours de la période (aucune en 2018).  
 IFRS 7.24E L'instrument de couverture concerne les contrats à terme dans leur intégralité, selon une couverture pour chaque contrat à terme.

L'incidence de la comptabilité de couverture sur la situation financière et le rendement du Groupe, y compris le calendrier et le profil des instruments de couverture, s'établit comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
IFRS.7.24A(a)	Valeur comptable	
	- Contrats à terme libellés en dollars américains	467 (160)
	- Contrats à terme libellés en livres sterling	134 230
IFRS.7.24A(d)	Montant notionnel	
	- Contrats à terme libellés en dollars américains (en dollars américains)	2 880 2 546
	- Contrats à terme libellés en livres sterling (en livres sterling)	2 952 2 526
IFRS 7.22B(c)	Ratio de couverture	
IFRS 7.23B(a)	Janvier à mars 2020	Janvier à mars 2020
IFRS 7.23B(b)	Date d'échéance	
	Taux de change à terme moyen	
	- Contrats à terme libellés en dollars américains	1,196 1,247
	- Contrats à terme libellés en livres sterling	1,205 1,382
IFRS 7.24A(c)	Variation de la juste valeur des contrats de change à terme (compte non tenu des sommes reclassées)	
	- Contrats à terme libellés en dollars américains	275 (40)
	- Contrats à terme libellés en livres sterling	115 180
IFRS 7.24B(b)(i)	Variation de la juste valeur de l'élément couvert utilisé pour déterminer l'efficacité de la couverture	
	- Ventes hautement probables libellées en dollars américains	275 (40)
	- Ventes hautement probables libellées en livres sterling	115 180
IFRS 7.24B(b)(ii)	Montants de la réserve de couverture des flux de trésorerie	
	- Couverture des contrats de change à terme libellés en dollars américains sur les ventes hautement probables	264 (40)
	- Couverture des contrats de change à terme libellés en livres sterling sur les ventes hautement probables	126 180
		390 140

IFRS 7.23D Les relations de couverture concernent le risque de change lié aux ventes hautement probables et aux créances qui en découlent. Le reclassement en résultat net survient au moment où la vente connexe est comptabilisée, puis d'autres fluctuations surviendront dans le résultat net au fur et à mesure de la conversion de la créance associée. Les fluctuations ci-dessus se rapportant à l'instrument de couverture et à l'élément couvert ne tiennent pas compte des éléments reclassés à la date de présentation de l'information.

Les sources potentielles d'inefficacité incluent notamment a) les différences entre le calendrier des flux de trésorerie de l'élément couvert et celui des flux de trésorerie de l'instrument de couverture, b) les variations du risque de crédit de l'instrument de couverture, c) la couverture excessive potentielle si le volume des ventes hautement probables devient inférieur aux montants couverts.

En raison de la faiblesse des taux d'intérêt, les petites différences liées aux calendriers ne sont pas considérées comme donnant lieu à des inefficacités importantes. À l'heure actuelle, aucune inefficacité importante n'est survenue relativement au risque de crédit ou à une couverture excessive, bien que la situation fasse l'objet d'un suivi continu.

## 15.5 Emprunts

Les emprunts sont composés des passifs financiers suivants :

	Courants		Non courants	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2018
IFRS 7.8(g)	<b>Au coût amorti :</b>			
	250	255	7 770	7 965
	4 565	3 124	-	-
	-	-	8 300	8 300
	-	-	5 000	5 000
	<b>4 815</b>	<b>3 379</b>	<b>21 070</b>	<b>21 265</b>
IFRS 7.8(e)	<b>Juste valeur :</b>			
	251	256	7 801	7 997
	4 565	3 124	-	-
	-	-	8 259	8 383
	-	-	4 975	5 050
	<b>4 816</b>	<b>3 380</b>	<b>21 035</b>	<b>21 430</b>

À l'exception des emprunts en dollars américains, tous les emprunts sont libellés en unités monétaires de la zone euro.

### Emprunts au coût amorti

- IFRS 7.31 Les emprunts en dollars américains sont garantis par des immeubles de placement détenus par le Groupe (se reporter à la note 14). Ils portent intérêt au taux fixe de 3 %.
- IAS 16.74(a)  
IFRS 7.29  
IFRS 7.31 Les autres emprunts bancaires sont garantis par des terrains et des bâtiments détenus par le Groupe (se reporter à la note 12). Les taux d'intérêt actuels sont variables et se situent en moyenne à 4,0 % (4,1 % en 2018). La valeur comptable des autres emprunts bancaires est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.
- IFRS 13.93(d)  
IFRS 13.97 L'obligation non convertible du Groupe, portant intérêt au taux fixe de 5,0 %, vient à échéance le 14 mai 2022 et a donc été classée dans les emprunts non courants. La juste valeur estimée de l'obligation non convertible est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. L'estimation de la juste valeur a été déterminée du point de vue d'un intervenant du marché qui détient ces obligations non convertibles à titre d'actifs au 31 décembre 2019. La juste valeur de 8 259 UM a été estimée au moyen d'une technique d'actualisation, soit en actualisant les flux de trésorerie contractuels à l'aide des rendements implicites des obligations non convertibles d'une entité ayant une importance et un attrait commercial semblables.
- La donnée d'entrée la plus importante est le taux d'actualisation qui reflète le risque de crédit des contreparties.
- IAS 24.18  
IFRS 13.93(d)  
IFRS 13.97 L'emprunt subordonné à un actionnaire a été accordé par l'actionnaire principal de Société Illustration, soit la Fiducie de placement LOM, en 2014. Il s'agit d'un emprunt perpétuel qui porte intérêt au taux nominal fixe de 4,0 %. Il est remboursable uniquement en cas de liquidation de Société Illustration. La juste valeur estimée de l'emprunt subordonné à un actionnaire est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur estimée a été déterminée au moyen d'une technique d'actualisation. Le montant de 4 975 UM a été estimé en actualisant les flux de trésorerie contractuels à 4,1 %. Le taux d'actualisation a été déterminé au moyen du taux d'intérêt qu'une entité verserait à une partie non liée, à la date de clôture, ajusté pour tenir compte de la caractéristique de subordination.
- La donnée d'entrée la plus importante est le taux d'actualisation de 4,1 %.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

### 15.6 Autres instruments financiers

IFRS 7.29

La valeur comptable des actifs et passifs financiers suivants est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur :

- Clients et autres débiteurs;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie;
- Fournisseurs et autres créditeurs.

## 16. Actifs et passifs d'impôt différé

L'impôt différé découlant des différences temporaires et des pertes fiscales inutilisées se résume comme suit :

IAS 12.81(g)

Passifs (actifs) d'impôt différé	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Comptabilisés en autres éléments du résultat global	Comptabilisés lors de regroupements d'entreprises	Comptabilisés en résultat net	31 décembre 2019
<b>Actifs non courants</b>					
Autres immobilisations incorporelles	847	(63)	444	30	1 258
Immobilisations corporelles	2 130	(22)	188	406	2 702
Autres actifs financiers non courants	(95)	-	-	19	(76)
Immeubles de placement	1 914	-	-	93	2 007
<b>Actifs courants</b>					
Clients et autres débiteurs	(168)	-	-	38	(130)
<b>Passifs courants</b>					
Provisions	(1 007)	-	-	639	(368)
Passif net au titre de la retraite et autres avantages du personnel	(4 451)	1 149	-	(188)	(3 490)
Pertes fiscales inutilisées	(75)	-	-	75	-
	<b>(905)</b>	<b>1 064</b>	<b>632</b>	<b>1 112</b>	<b>1 903</b>

IAS 12.81(g)

Passifs (actifs) d'impôt différé	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Comptabilisés en autres éléments du résultat global	Compris dans le groupe d'actifs destiné à être cédé	Comptabilisés lors de regroupements d'entreprises	Comptabilisés en résultat net	31 décembre 2018
<b>Actifs non courants</b>						
Autres immobilisations incorporelles	409	(27)	-	210	255	847
Immobilisations corporelles	1 528	(68)	-	225	445	2 130
Autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	(95)	(95)
Immeubles de placement	1 861	-	-	-	53	1 914
<b>Actifs courants</b>						
Clients et autres débiteurs	(34)	-	-	-	(134)	(168)
<b>Passifs courants</b>						
Provisions	(1 320)	-	70	-	243	(1 007)
Passif net au titre de la retraite et autres avantages du personnel	(2 996)	(1 062)	-	-	(393)	(4 451)
Pertes fiscales inutilisées	(300)	-	-	-	225	(75)
	<b>(852)</b>	<b>(1 157)</b>	<b>70</b>	<b>435</b>	<b>599</b>	<b>(905)</b>

Les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global ont trait à la réévaluation des terrains, aux écarts de change provenant de la conversion des établissements à l'étranger et aux réévaluations du passif net au titre des prestations définies (se reporter à la note 21.3 pour l'impôt sur le résultat lié à ces composantes des autres éléments du résultat global).

IAS 12.81(f) Un passif d'impôt différé de 1 UM (2 UM au 31 décembre 2018) lié à une participation dans une filiale locale n'a pas été comptabilisé, puisque le Groupe contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. La valeur fiscale équivaut à une différence temporaire de 3 UM (7 UM au 31 décembre 2018).

IAS 12.81(e) Tous les actifs d'impôt différé (y compris les pertes fiscales et les autres crédits d'impôt) ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière.

## 17. Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
IAS 2.36(b) Matières premières et consommables	7 737	7 907
IAS 2.36(b) Marchandises	10 561	9 319
	<b>18 298</b>	<b>17 226</b>

IAS 2.36(d) En 2019, un montant total de 35 265 UM de stocks a été comptabilisé en charges à l'état consolidé du  
IAS 2.36(e) résultat net (32 907 UM en 2018). Ce total comprend un montant de 361 UM découlant d'une dépréciation des stocks (389 UM en 2018).

## 18. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs se détaillent comme suit :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
IAS 1.77		
IAS 1.78(b) Clients, montant brut	31 265	23 889
Provision pour pertes de crédit attendues	(767)	(556)
<b>Clients</b>	<b>30 498</b>	<b>23 333</b>
Montant à recevoir d'ABC Ltd.	112	112
Provision pour pertes de crédit attendues	(4)	(4)
<b>Actifs financiers</b>	<b>30 606</b>	<b>23 441</b>
Sécurité sociale et autres taxes	740	409
Contrats de fabrication pour des systèmes de télécommunications	1 374	974
<b>Actifs non financiers</b>	<b>2 114</b>	<b>1 383</b>
	<b>32 720</b>	<b>24 824</b>

IFRS 7.29(a) Tous les montants sont courants. La valeur comptable nette des créances clients est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Le montant à recevoir d'ABC Ltd. représente le solde résiduel de la contrepartie à la suite de la vente d'une ancienne filiale en 2016. La valeur comptable de ce débiteur est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur, puisque cet actif financier (évalué au coût amorti) devrait être remboursé dans les six mois et, par conséquent, la différence entre le taux d'intérêt effectif et le taux estimé du marché n'est pas significative.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

La totalité des clients et autres débiteurs du Groupe a été examinée pour les périodes comparatives afin de relever tout indicateur de dépréciation. La plupart des créances clients dépréciées se rapportent à des clients du marché interentreprises qui éprouvent des difficultés financières.

La note 34.2 comprend les informations à fournir sur l'exposition au risque de crédit et sur l'analyse de ce risque relativement à la provision pour pertes de crédit attendues. Le modèle des pertes attendues d'IFRS 9 a été appliqué pour l'exercice considéré et pour les informations comparatives.

## 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

IAS 7.45

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Fonds en banque et encaisse		
- Unités monétaires de la zone euro	24 292	7 827
- Livres sterling	2 087	674
- Dollars américains	1 392	449
Dépôts à court terme (UM)	6 958	2 247
	<b>34 729</b>	<b>11 197</b>

IAS 7.48

À la suite de l'acquisition de Goodtech, certains dépôts bancaires de l'entreprise acquise n'ont de façon temporaire pu être utilisés par le Groupe en raison de restrictions légales. Au 31 décembre 2019, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie auquel le Groupe n'a pas accès totalise 500 UM (néant au 31 décembre 2018). Au 1<sup>er</sup> mars 2020, date d'approbation des états financiers consolidés, toutes les restrictions visant les dépôts bancaires avaient été levées.

IAS 10.19

## 20. Groupes d'actifs destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente et activités abandonnées

IFRS 5.41(a), (b),  
(d),  
IFRS 5.41(c)

À la fin de 2018, la direction a décidé d'abandonner la vente en magasin de matériel informatique et de télécommunications en conformité avec la stratégie du Groupe visant à se concentrer sur son activité de vente au détail sur Internet. Par conséquent, les actifs et les passifs attribuables à Highstreet (compris dans le secteur de la vente au détail) ont été classés comme un groupe d'actifs destiné à être cédé. Les produits et les charges, les profits et les pertes liés à l'abandon de ce sous-groupe ont été éliminés du résultat pour l'exercice des activités poursuivies du Groupe et sont présentés dans un poste distinct aux états consolidés du résultat net.

Le 30 septembre 2019, Highstreet a été vendue pour un montant total de 3 117 UM payé en trésorerie, ce qui a créé une perte de 29 UM avant impôt, principalement en raison des frais de vente connexes (se reporter à la note 6.3).

Le résultat d'exploitation de Highstreet jusqu'à la date de sortie et le résultat net provenant de la réévaluation et de la sortie des actifs et des passifs classés comme étant détenus en vue de la vente sont résumés comme suit :

	2019	2018
IFRS 5.33(b)(i)		
Produits des activités ordinaires	9 803	11 015
Coûts des matériaux	(3 540)	(3 633)
Charge au titre des avantages du personnel	(6 100)	(6 411)
Amortissement	-	(765)
Autres charges	(90)	(100)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>73</b>	<b>106</b>
Charges financières	(56)	(60)
IFRS 5.33(b)(i)		
IFRS 5.33(b)(ii),		
IAS 12.81(h)		
Charge d'impôt	(5)	(14)
<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<b>12</b>	<b>32</b>
<b>Résultat de la réévaluation et de la sortie</b>		
IFRS 5.33(b)(iii)		
Perte avant impôt sur la réévaluation à la juste valeur diminuée du coût de la vente	-	(510)
Perte avant impôt lors de la sortie (note 6.3)	(29)	-
IFRS 5.33(b)(iv)		
IAS 12.81(h)		
Produit d'impôt	8	153
<b>Perte totale sur la réévaluation et la sortie</b>	<b>(21)</b>	<b>(357)</b>
<b>Résultat pour l'exercice des activités abandonnées</b>	<b>(9)</b>	<b>(325)</b>

IFRS 5.41(b) La plupart des actifs et tous les passifs ont été cédés au cours de cette transaction; cependant, le Groupe possède toujours d'anciens locaux d'entrepôt de Highstreet. La direction s'attend à vendre ces actifs résiduels en 2020.

IFRS 5.38 Les valeurs comptables des actifs et des passifs de ce groupe destiné à être cédé se résument comme suit :

	2019	2018
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles	103	2 578
Actifs d'impôt différé	-	227
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	-	1 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	22
Actifs classés comme étant détenus en vue de la vente	103	3 908
<b>Passifs courants</b>		
Provisions	-	(245)
Fournisseurs et autres créditeurs	-	(190)
Passifs d'impôt exigible	-	(14)
<b>Passifs classés comme étant détenus en vue de la vente</b>	<b>-</b>	<b>(449)</b>

Les flux de trésorerie générés par Highstreet pour les périodes de présentation de l'information financière examinées jusqu'à sa cession se détaillent comme suit :

	2019	2018
Activités d'exploitation	(22)	811
Activités d'investissement (note 6.3)	3 117	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées</b>	<b>3 095</b>	<b>811</b>

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ont trait uniquement aux produits tirés de la vente de Highstreet.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

# 21. Capitaux propres

## 21.1 Capital social

IAS 1.79(a)(iii) Le capital social de Société Illustration comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées  
IAS 1.79(a)(v) ayant une valeur nominale de 1 UM par action. Toutes les actions sont admissibles chacune de la même façon au versement de dividendes et au remboursement du capital, et donnent droit à un vote à l'assemblée générale des actionnaires de Société Illustration.

IAS 1.79(a)(iv) IAS 1.79(a)(ii)		2019	2018
	Actions émises et entièrement libérées		
	- À l'ouverture	12 000 000	12 000 000
	- Émises à l'exercice d'options sur actions par des membres du personnel	270 000	-
	- Émission d'actions - placement privé	1 500 000	-
	Actions émises et entièrement libérées	13 770 000	12 000 000
	Actions autorisées pour les paiements fondés sur des actions	600 000	600 000
IAS 1.79(a)(i)	<b>Total des actions autorisées au 31 décembre</b>	<b>14 370 000</b>	<b>12 600 000</b>

Des actions supplémentaires ont été émises au cours de l'exercice 2019 relativement aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 22.2 pour obtenir plus de précisions sur les programmes de rémunération du personnel fondée sur des actions).

Le Groupe a émis 1 500 000 actions le 30 octobre 2019, ce qui correspond à 12,5 % du total des actions émises. Chacune des actions est admissible de la même façon au versement de dividendes et au remboursement du capital, et donne droit à un vote à l'assemblée générale des actionnaires de Société Illustration.

IAS 1.79(a)(vii) Les actions autorisées qui n'ont pas encore été émises ont été autorisées seulement en vue d'être utilisées dans le cadre des programmes de rémunération fondée sur des actions du Groupe (se reporter à la note 22.2).

## 21.2 Prime d'émission

Le produit reçu en plus de la valeur nominale des actions émises au cours de l'exercice a été inclus dans la prime d'émission, diminué des frais d'enregistrement et des autres frais réglementaires et après déduction des avantages fiscaux connexes. Le coût des nouvelles actions comptabilisé aux capitaux propres s'élève à 70 UM (néant en 2018).

La prime d'émission a également été comptabilisée conformément à l'émission de capital social lié aux paiements fondés sur des actions du personnel (se reporter à la note 22.2).

## 21.3 Autres composantes des capitaux propres

IAS 1.106A Les autres composantes des capitaux propres se détaillent comme suit :

	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Couvertures de flux de trésorerie	Passif net au titre des prestations définies	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	(359)	689	140	(862)	(392)
IAS 19.120(c) Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	-	-	-	3 830	3 830
Couvertures de flux de trésorerie					
IFRS 7.24C(b)(ii) - profits de l'exercice	-	-	890	-	890
IFRS 7.24C(b)(iv) - reclassement en résultat net	-	-	(640)	-	(640)
IAS 1.92 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
IFRS 7.20(a)(viii) - profits de l'exercice	-	-	-	-	-
IFRS 7.20(a)(viii), IAS 1.92 - reclassement en résultat net	-	-	-	-	-
IAS 16.77(f) Réévaluation des terrains	-	303	-	-	303
IAS 21.52(b) Écarts de change provenant de la conversion des établissements à l'étranger	(664)	-	-	-	(664)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	5	-	5
IAS 1.92 - reclassement en résultat net	-	-	(3)	-	(3)
IAS 1.91(b) Avant impôt	(664)	303	252	3 830	3 721
IAS 12.81(a), (b) IAS 1.90 Produit (charge) d'impôt	176	(91)	-	(1 149)	(1 064)
Après impôt	(488)	212	252	2 681	2 657
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(847)</b>	<b>901</b>	<b>392</b>	<b>1 819</b>	<b>2 265</b>

	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Passif net au titre des prestations définies	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	(113)	689	(22)	312	1 617	2 483
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	-	-	22	-	-	22
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	(113)	689	-	312	1 617	2 505
Autres éléments du résultat global pour l'exercice (tous attribuables aux propriétaires de la société mère) :						
IAS 19.120(c) Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	-	-	-	-	(3 541)	(3 541)
Couvertures de flux de trésorerie						
IFRS 7.24C(b)(ii) - profits de l'exercice	-	-	-	540	-	540
IFRS 7.24C(b)(iv) - reclassement en résultat net	-	-	-	(712)	-	(712)
IAS 21.52(b) Écarts de change provenant de la conversion des établissements à l'étranger	(341)	-	-	-	-	(341)
IAS 1.91(b) Avant impôt	(341)	-	-	(172)	(3 541)	(4 054)
IAS 12.81(a), (b) IAS 1.90 Produit (charge) d'impôt	95	-	-	-	1 062	1 157
Après impôt	(246)	-	-	(172)	(2 479)	(2 897)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>(359)</b>	<b>689</b>	<b>-</b>	<b>140</b>	<b>(862)</b>	<b>(392)</b>

## 22. Rémunération du personnel

### 22.1 Charge au titre des avantages du personnel

La charge comptabilisée au titre des avantages du personnel est analysée comme suit :

	2019	2018
	96 483	91 168
	11 229	10 608
IFRS 2.51(a)	298	466
	1 308	1 930
IAS 19.53	4 491	5 343
	<b>113 809</b>	<b>109 515</b>

### 22.2 Rémunération du personnel fondée sur des actions

IFRS 2.44, IFRS 2.45(a) Au 31 décembre 2019, le Groupe offre deux programmes de rémunération du personnel dont le paiement est fondé sur des actions, soit le programme Étoile et le programme Fidélité. Les deux programmes seront réglés en instruments de capitaux propres.

IFRS 2.45(a) Le programme Étoile fait partie d'une rémunération globale visant les cadres supérieurs du Groupe. Les options de ce programme ne seront acquises que si certaines conditions, telles que définies dans le programme, sont respectées. Il repose sur la performance des actions de Société Illustration en comparaison avec d'autres sociétés cotées à la Bourse de Greatstocks sur une période donnée. De plus, les participants à ce programme doivent être membres du personnel du Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition convenue. Au moment de l'acquisition, chaque option permet au porteur d'acheter une action ordinaire avec un escompte de 20 % à 25 % sur le prix de marché, déterminé à la date d'attribution.

IFRS 2.45(a) Le programme Fidélité fait partie d'une formule de rémunération visant les membres du personnel de recherche et développement ainsi que les membres du personnel de vente du Groupe. Les options de ce programme seront acquises si le participant reste au service de Société Illustration pendant la période d'acquisition convenue. L'échéance ultime des options attribuées en vertu du programme Fidélité est le 31 janvier 2020. Au moment de l'acquisition, chaque option permet au porteur d'acheter une action ordinaire avec un escompte de 15 % à 20 % sur le prix de marché, déterminé à la date d'attribution.

Les options sur actions et les prix d'exercice moyens pondérés se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

IFRS 2.45(b)		Programme Étoile		Programme Fidélité	
		Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré par action
IFRS 2.45(b)(vi)	En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	300 000	6,24	95 250	5,81
IFRS 2.45(b)(ii)	Attribuées	-	-	-	-
IFRS 2.45(b)(iii)	Auxquelles il a été renoncé	(513)	6,24	(1 012)	5,81
IFRS 2.45(b)(iv)	Exercées	-	-	-	-
IFRS 2.45(b)(vi)	<b>En circulation au 31 décembre 2018</b>	<b>299 487</b>	<b>6,24</b>	<b>94 238</b>	<b>5,81</b>
IFRS 2.45(b)(ii)	Attribuées	100 000	7,81	-	-
IFRS 2.45(b)(iii)	Auxquelles il a été renoncé	(312)	6,24	(3 489)	5,81
IFRS 2.45(b)(iv)	Exercées	(270 000)	6,24	-	-
IFRS 2.45(b)(vi)	<b>En circulation au 31 décembre 2019</b>	<b>129 175</b>	<b>7,45</b>	<b>90 749</b>	<b>5,81</b>
IFRS 2.45(b)(vii)	Exercables au 31 décembre 2018	-	-	-	-
IFRS 2.45(b)(vii)	Exercables au 31 décembre 2019	29 175	6,24	-	-

IFRS 2.45(c) Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice s'élevait à 11,19 UM (aucune option exercée en 2018).

IFRS 2.47(a)(i) La juste valeur des options attribuées a été déterminée en fonction d'une variante du modèle binomial d'évaluation d'options, qui tient compte de facteurs propres aux régimes incitatifs à base d'actions, comme la période d'acquisition des droits. Puisqu'il s'agit d'une condition du marché, la condition de performance liée au programme Étoile a été intégrée à l'évaluation au moyen d'un modèle actuariel. Les principales hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation sont les suivantes :

	Programme Étoile		Programme Fidélité	
IFRS 2.47(a)(i)	Date d'attribution	1 <sup>er</sup> janv. 2016	1 <sup>er</sup> févr. 2019	5 janv. 2015
	Date à laquelle la période d'acquisition des droits se termine	31 déc. 2018	31 janv. 2022	31 janv. 2020
	Prix de l'action à la date d'attribution	8,00 UM	10,01 UM	7,00 UM
	Volatilité	50 %	50 %	50 %
	Durée de vie	5 ans	5 ans	7 ans
	Taux de dividende	1 %	1 %	1 %
	Taux d'intérêt sans risque	4 %	4 %	4 %
	Juste valeur à la date d'attribution	4,00 UM	6,70 UM	5,30 UM
	Prix d'exercice à la date d'attribution	6,08 UM	7,61 UM	5,81 UM
	Exercibles du-au	1 <sup>er</sup> janv. 2019- 31 déc. 2020	1 <sup>er</sup> févr. 2022- 31 déc. 2024	1 <sup>er</sup> févr. 2020- 4 janv. 2022
IFRS 2.45(d)	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	1,0 an	4,1 ans	2,0 ans

IFRS 2.47(a)(ii) La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de Société Illustration sur une période donnée depuis son inscription à la Bourse de Greatstocks. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

IFRS 2.51(a) En tout, un montant de 298 UM (466 UM en 2018) de la charge de rémunération du personnel (dont la totalité se rapporte aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net et porté au crédit des résultats non distribués.

### 22.3 Passif net au titre de la retraite et autres avantages du personnel

Le poste Passif net au titre de la retraite et autres avantages du personnel comprend les montants suivants :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018	
IAS 19.131	<b>Non courants</b>		
	Régimes à prestations définies (montant net)	10 386	13 642
	<b>Courants</b>		
IAS 19.131	Régimes à prestations définies (montant net)	1 246	1 193
	Autres obligations à court terme au titre des avantages du personnel	221	303
	<b>1 467</b>	<b>1 496</b>	

**Directives :** À l'état de la situation financière, la portion courante et la portion non courante des obligations au titre des prestations définies (OPD) sont présentées séparément afin de se conformer à IAS 1.60. Cependant, le paragraphe 133 d'IAS 19 *Avantages du personnel* ne précise pas si cette ventilation est nécessaire. Par conséquent, une entité est également autorisée à présenter le passif net dans sa totalité comme non courant.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

---

IAS 1.69(c),  
IAS 19.131 La portion courante représente les obligations du Groupe envers les membres actuels et anciens de son personnel devant être réglées au cours de l'exercice 2020. Les autres obligations à court terme au titre des avantages du personnel découlent principalement des droits aux vacances accumulés à la date de présentation de l'information financière et des paiements liés aux régimes de retraite que le Groupe s'attend à effectuer dans les douze prochains mois (avant déduction des actifs des régimes). Comme aucun membre du personnel n'est admissible au règlement anticipé des régimes de retraite, la part résiduelle du passif net au titre des prestations définies est considérée comme non courante. La portion non courante du passif net au titre des prestations définies est présentée déduction faite des actifs des régimes.

### Régimes à prestations définies

IAS 19.139(a) Le Groupe a mis en place des régimes de retraite partiellement capitalisés pour les cadres intermédiaires et supérieurs, principalement dans la zone euro, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les régimes sont offerts à certains cadres après qu'ils ont cumulé cinq années de service.

Selon les modalités des régimes, un certain pourcentage du salaire courant est converti en composante de retraite chaque année jusqu'au départ à la retraite. En vertu de ces régimes, les prestations de retraite sont versées lorsqu'un bénéficiaire atteint l'âge de 65 ans. Le revenu admissible est limité à 100 UM par année. Les membres du personnel admissibles doivent y contribuer selon un pourcentage fixe de leur revenu admissible.

Dans la zone euro et au Royaume-Uni, les paiements liés aux régimes de retraite sont indexés en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), sous réserve de certaines limites.

IAS 19.139(a) Les actifs des régimes sont gérés par une caisse de retraite distincte du Groupe sur le plan juridique. Le conseil d'administration de la caisse de retraite doit, conformément à ses statuts, agir dans l'intérêt véritable des régimes et est responsable d'établir les politiques de placement. Le Groupe n'a aucun représentant au conseil d'administration de la caisse de retraite.

IAS 19.139(b) Les régimes exposent le Groupe à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement, le risque de longévité et le risque d'inflation.

- **Risque de taux d'intérêt** – La valeur actualisée des OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entités de haute qualité, libellées en unités monétaires de la zone euro. La durée estimée des obligations d'entités de haute qualité est similaire à la durée estimée des OPD. Une diminution du rendement du marché des obligations d'entités de haute qualité fera augmenter les OPD du Groupe, bien que, selon les attentes, cela soit partiellement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur de certains actifs des régimes.
- **Risque d'investissement** – Les actifs des régimes au 31 décembre 2019 se composent essentiellement de placements immobiliers et d'instruments de capitaux propres et d'emprunts. La juste valeur des actifs des régimes est exposée au marché immobilier (dans la zone euro et aux États-Unis). Les instruments de capitaux propres sont, dans une proportion importante, investis dans les domaines financier et pharmaceutique de la zone euro.
- **Risque de longévité** – Le Groupe est tenu de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes à prestations définies. L'augmentation de l'espérance de vie des membres, particulièrement dans la zone euro et au Royaume-Uni, où les paiements liés aux régimes de retraite sont indexés selon l'IPC, fera augmenter les OPD.
- **Risque d'inflation** – Un pourcentage considérable des OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter les OPD du Groupe. Une partie des actifs des régimes est constituée d'instruments d'emprunts liés à l'inflation qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

IAS 19.147(a) Les membres du personnel du Groupe doivent cotiser à hauteur de 5 % de leur salaire ouvrant droit à pension. La cotisation résiduelle est en partie versée par les filiales du Groupe. Les exigences de financement sont fondées sur les principes d'évaluation actuarielle de la caisse de retraite définis dans les politiques de capitalisation.

IAS 19.147(b) D'après son expérience passée, le Groupe s'attend à devoir verser des cotisations de 2 500 UM pour l'exercice 2020.

IAS 19.131, IAS 19.135(b) Le passif comptabilisé relativement aux OPD du Groupe est présenté déduction faite des actifs des régimes, conformément aux dispositions d'IAS 19.131(a) et (b). Il se compose des montants suivants :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Obligations au titre des prestations définies	53 874	47 410
Juste valeur des actifs des régimes	(42 242)	(32 575)
<b>Passif lié aux régimes</b>	<b>11 632</b>	<b>14 835</b>
Classé comme :		
Passifs non courants	10 386	13 642
Passifs courants	1 246	1 193
	<b>11 632</b>	<b>14 835</b>

IAS 19.138(a) Les OPD et les actifs des régimes se répartissent selon les situations géographiques suivantes :

31 décembre 2019	Zone euro	R.-U.	É.-U.	Autres	Total
Obligations au titre des prestations définies	24 482	17 321	11 529	542	53 874
Juste valeur des actifs des régimes	(18 586)	(13 057)	(10 427)	(172)	(42 242)
	<b>5 896</b>	<b>4 264</b>	<b>1 102</b>	<b>370</b>	<b>11 632</b>

31 décembre 2018	Zone euro	R.-U.	É.-U.	Autres	Total
Obligations au titre des prestations définies	21 594	15 063	10 256	497	47 410
Juste valeur des actifs des régimes	(14 123)	(9 748)	(8 553)	(151)	(32 575)
	<b>7 471</b>	<b>5 315</b>	<b>1 703</b>	<b>346</b>	<b>14 835</b>

IAS 19.140 Un rapprochement des OPD et des actifs des régimes du Groupe avec les montants présentés dans l'état de la situation financière de chacune des périodes de présentation de l'information financière figure ci-après :

#### Obligations au titre des prestations définies

	2019	2018
IAS 19.140(a)(ii) Obligations au titre des prestations définies au 1 <sup>er</sup> janvier	47 410	38 889
IAS 19.141(a) Coût des services rendus au cours de l'exercice avant cotisations des membres du personnel	1 966	2 180
IAS 19.141(b) Charge d'intérêts	2 488	2 267
IAS 19.141(c)(ii) Réévaluation - pertes actuarielles découlant des modifications des hypothèses démographiques	916	1 091
IAS 19.141(c)(iii) Réévaluation - pertes actuarielles découlant des modifications des hypothèses financières	2 345	2 670
IAS 19.141(g) Prestations versées	(1 251)	(1 187)
IAS 19.141(d) Coût des services passés	-	1 500
IAS 19.140(a)(ii) <b>Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre</b>	<b>53 874</b>	<b>47 410</b>
IAS 19.138(e) Non capitalisées	-	-
<b>Partiellement ou intégralement capitalisées</b>	<b>53 874</b>	<b>47 410</b>

#### Actifs des régimes

	2019	2018
IAS 19.140(a)(i) Juste valeur des actifs des régimes au 1 <sup>er</sup> janvier	32 575	28 801
IAS 19.141(b) Produits d'intérêts	1 983	1 718
IAS 19.141(c)(i) Rendement des actifs des régimes (excluant les montants inclus dans les produits d'intérêts)	7 091	220
IAS 19.141(f) Cotisations du Groupe	1 186	1 273
IAS 19.141(f) Cotisations des membres du personnel	658	1 750
IAS 19.141(g) Prestations versées	(1 251)	(1 187)
IAS 19.140(a)(i) <b>Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre</b>	<b>42 242</b>	<b>32 575</b>

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

Le rendement réel des actifs des régimes (y compris les produits d'intérêts) s'est chiffré à 9 074 UM en 2019 (1 938 UM en 2018).

IAS 19.142 Les actifs des régimes peuvent être répartis entre les catégories de placement suivantes :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>3 442</b>	<b>2 075</b>
IAS 19.142(a) Instruments de capitaux propres		
IAS 19.142(b) Institutions financières	9 800	7 600
Produits pharmaceutiques	8 100	4 300
Pétrole et gaz naturel	1 600	1 700
Production	1 500	1 200
	<b>21 000</b>	<b>14 800</b>
IAS 19.142(c) Instruments de créance		
Obligations gouvernementales de la zone euro	4 800	5 800
Obligations d'entités (cotées AA ou plus)	3 100	5 600
	<b>7 900</b>	<b>11 400</b>
IAS 19.142(d) Biens immobiliers dans la zone euro aux États-Unis	6 700	2 500
	3 200	1 800
	<b>9 900</b>	<b>4 300</b>
<b>Total</b>	<b>42 242</b>	<b>32 575</b>

### Estimations et hypothèses

Obligations au titre des prestations définies

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer les OPD sont le taux d'actualisation, le taux de croissance des salaires et l'espérance de vie moyenne. Les hypothèses employées sont les suivantes<sup>5</sup> :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Taux d'actualisation	5,3 %	5,5 %
Taux de croissance des salaires	3,0 %	3,2 %
Espérance de vie moyenne		
Homme, âgé de 45 ans à la date de clôture	84,5	84,5
Femme, âgée de 45 ans à la date de clôture	87,5	87,5
Homme, âgé de 65 ans à la date de clôture	82,5	82,5
Femme, âgée de 65 ans à la date de clôture	84,5	84,5

IAS 1.125(a) Ces hypothèses ont été élaborées par la direction avec le soutien d'actuaire indépendants. Les taux d'actualisation sont déterminés vers la fin de chaque exercice par référence au rendement du marché des obligations d'entités de haute qualité, libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles des OPD connexes. Les autres hypothèses reposent sur des références actuarielles actuelles et sur l'expérience antérieure acquise par la direction.

IAS 19.67 La valeur actualisée des OPD a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées.

IAS 19.147(c) La durée moyenne pondérée de l'OPD au 31 décembre 2019 est de 23,3 ans (23,2 ans en 2018).

### Actifs des régimes

IAS 19.143 Les actifs des régimes ne comprennent aucun instrument financier du Groupe lui-même ni aucun actif utilisé par les entreprises du Groupe.

<sup>5</sup> Aux fins des présents états financiers types, il est présumé que les hypothèses actuarielles importantes pour les différentes situations géographiques sont les mêmes. En pratique, il est probable que les hypothèses actuarielles importantes diffèrent dans les différentes situations géographiques, ce qui nécessitera la présentation d'informations à ce sujet.

IAS 19.142 Tous les instruments de capitaux propres et de créance sont de niveau 1, c'est-à-dire qu'ils sont cotés sur un marché actif. Les biens immobiliers ne sont pas cotés et leur juste valeur a donc été établie sur la base d'évaluations professionnelles qui seraient classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs définies dans IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*.

#### Charges au titre des régimes à prestations définies

IAS 19.120 Les montants comptabilisés en résultat net au titre des régimes à prestations définies du Groupe se détaillent comme suit :

	2019	2018
IAS 19.120(a) Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 308	430
IAS 19.120(a) Coût des services passés	-	1 500
IAS 19.120(b) Charge d'intérêts nette	505	549
<b>Total des charges comptabilisées en résultat net</b>	<b>1 813</b>	<b>2 479</b>

IAS 19.134 Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés sont compris dans la charge au titre des avantages du personnel. La charge d'intérêts nette est comprise dans les charges financières.

IAS 19.120(c) Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre des régimes à prestations définies du Groupe se détaillent comme suit :

	2019	2018
IAS 19.127(a) Pertes actuarielles découlant des modifications des hypothèses démographiques	(916)	(1 091)
IAS 19.127(a) Pertes actuarielles découlant des modifications des hypothèses financières	(2 345)	(2 670)
IAS 19.127(b) Rendement des actifs des régimes (excluant les montants inclus dans les produits d'intérêts)	7 091	220
<b>Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>3 830</b>	<b>(3 541)</b>

IAS 19.122 Le profit de 3 830 UM (la perte de 3 541 UM en 2018) découlant de la réévaluation du passif ou de l'actif au titre des prestations définies est inscrit dans l'état des autres éléments du résultat global, dans des postes qui ne seront pas reclassés par la suite en résultat net.

#### Modifications des hypothèses actuarielles importantes

IAS 19.144 Le calcul du passif net au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses actuarielles importantes mentionnées précédemment. Le tableau qui suit présente l'effet de modifications de ces hypothèses actuarielles sur le passif au titre des prestations définies au 31 décembre :

IAS 19.145(a) Taux d'actualisation	2019		2018	
	Augmentation à 6,3 %	Diminution à 4,3 %	Augmentation à 6,5 %	Diminution à 4,5 %
Augmentation (diminution) du passif au titre des prestations définies	(2 000)	2 100	(1 900)	2 000
Taux de croissance des salaires	Augmentation à 4 %	Diminution à 2 %	Augmentation à 4,2 %	Diminution à 2,2 %
Augmentation (diminution) du passif au titre des prestations définies	950	(780)	900	(730)
Espérance de vie moyenne - hommes	Augmentation de un an	Diminution de un an	Augmentation de un an	Diminution de un an
Augmentation (diminution) du passif au titre des prestations définies	1 140	(930)	1 120	(910)
Espérance de vie moyenne - femmes	Augmentation de un an	Diminution de un an	Augmentation de un an	Diminution de un an
Augmentation (diminution) du passif au titre des prestations définies	1 280	(1 090)	1 250	(1 060)

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IAS 19.145(b) La valeur actualisée des OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle utilisée pour calculer la valeur actualisée des OPD comptabilisées dans les états de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification réelle des OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

## 23. Provisions

IAS 1.69 Toutes les provisions sont considérées comme courantes. La valeur comptable et les variations du compte de provisions se détaillent comme suit :

	Restructuration	Autres	Total
IAS 37.84(a) Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	2 110	1 235	3 345
IAS 37.84(b) Provisions supplémentaires	-	1 570	1 570
IAS 37.84(c) Montant utilisé	(876)	(2 211)	(3 087)
IAS 37.84(d) Reprises	(510)	(103)	(613)
IAS 37.84(a) Valeur comptable au 31 décembre 2019	724	491	1 215

Les provisions comptabilisées à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comprises dans les provisions supplémentaires (se reporter à la note 5.1). Les provisions classées comme étant détenues en vue de la vente sont comprises dans le montant utilisé (se reporter à la note 20).

IAS 37.85(a), IAS 1.125(a), IAS 37.85(b), IAS 37.85(c) La provision pour coûts de restructuration se rapporte au programme Phoenix, qui a été mis en place à la fin de 2016 et qui a été réalisé principalement en 2018 et 2019. La provision au 31 décembre 2019 a été réduite par suite du dénouement, en 2019, de plusieurs poursuites intentées contre le Groupe par d'anciens membres du personnel. Des règlements à l'amiable sont prévus pour la plupart des réclamations en cours, comme cela a été le cas pour des poursuites antérieures. La direction du Groupe prévoit régler les indemnités résiduelles de fin de contrat de travail des anciens membres du personnel ainsi que les honoraires juridiques liés au programme de restructuration en 2020. Le Groupe n'est admissible à aucun remboursement par des tiers à cet égard.

IAS 37.85(a) Les autres provisions se rapportent à diverses réclamations juridiques ou autres déposées par des clients, par exemple dans le cas de garanties accordées aux clients pour couvrir le coût des réparations.

IAS 37.85(b), IAS 1.61 Généralement, ces réclamations sont réglées dans un délai de 3 à 18 mois suivant leur dépôt, selon les procédures utilisées pour la négociation des réclamations. Comme le calendrier de règlement de ces réclamations dépend en grande partie de la rapidité du déroulement de la négociation avec les diverses contreparties et autorités législatives, le Groupe ne peut raisonnablement estimer les montants qui seront éventuellement payés, dans le cadre du règlement, plus de douze mois après la date de présentation de l'information financière. Le montant a donc été classé comme courant.

IAS 1.125, IAS 37.92 La plupart des autres provisions comptabilisées au 31 décembre 2018 se rapportaient aux réclamations présentées en 2018, qui ont été réglées en 2019. La direction, sur l'avis de ses conseillers juridiques, ne s'attend pas à ce que le dénouement de l'un ou de l'autre des dossiers en cours donne lieu à une perte significative, supérieure aux montants comptabilisés au 31 décembre 2019. Aucune des provisions ne sera traitée de manière plus approfondie afin de ne pas porter un préjudice grave à la position du Groupe dans les conflits connexes.

## 24. Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs se détaillent comme suit :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Courants		
Fournisseurs	7 843	6 472
Découverts bancaires à court terme	654	78
	<b>8 497</b>	<b>6 550</b>

IFRS 7.25,  
IFRS 7.29(a)

Tous les montants sont courants. La valeur comptable des fournisseurs et des découverts bancaires à court terme correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

## 25. Passifs sur contrats et autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Avances reçues pour les travaux de contrats de fabrication	513	427
Produits différés tirés de services	2 123	2 291
Autres	22	657
Profit différé	-	100
<b>Autres passifs - courants</b>	<b>2 658</b>	<b>3 475</b>
Contrepartie éventuelle pour l'acquisition de Goodtech	620	-
Profit différé	-	1 500
<b>Autres passifs - non courants</b>	<b>620</b>	<b>1 500</b>

IFRS 16.C18  
IFRS 16.59(d)

Le profit différé se rapporte à une transaction de cession-bail visant des bureaux et un bâtiment de production conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'excédent du produit sur la juste valeur a été différé et, avant l'adoption d'IFRS 16, il était amorti sur la durée du contrat de location, à savoir 25 ans. Lors de l'adoption d'IFRS 16 au cours de l'exercice, un actif au titre de droits d'utilisation a été comptabilisé pour la cession-bail du bâtiment (note 13) et le solde du profit différé a été déduit de la valeur comptable de l'actif. En 2018, un montant de 100 UM a été comptabilisé en résultat net en lien avec l'amortissement du profit différé.

IAS 1.69,  
IAS 1.61

Les avances reçues pour les travaux de contrats de fabrication et les produits différés tirés de services représentent des paiements reçus des clients avant que les prestations correspondantes soient remplies (c'est-à-dire des passifs sur contrats) qui devraient être comptabilisés dans les produits des activités ordinaires en 2020. Comme le précise la note 4.7 :

- la fabrication de systèmes de télécommunications prend normalement de 10 à 12 mois entre le début de la conception et la fin de l'installation;
- la durée des contrats de maintenance et des contrats de garantie prolongée varie de 12 à 36 mois, mais les clients ne sont tenus de payer d'avance que la période de douze mois qui suit.

Les montants comptabilisés à titre de passifs sur contrats sont généralement utilisés au cours de la période de présentation de l'information financière suivante.

## 26. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

IAS 7.44A Les variations des passifs issus des activités de financement du Groupe peuvent être classées comme suit :

	Emprunts non courants	Emprunts courants	Obligations locatives	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>21 265</b>	<b>3 379</b>	<b>4 965</b>	<b>29 609</b>
Incidence de l'adoption d'IFRS 16	-	-	31 767	31 767
<b>Solde ajusté au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>21 265</b>	<b>3 379</b>	<b>36 762</b>	<b>61 376</b>
Résultant des flux de trésorerie				
- Remboursement	-	(300)	(1 793)	(2 093)
- Produit	-	1 441	-	1 441
Sans contrepartie de trésorerie				
- Juste valeur	70	30	-	100
- Reclassement	(265)	265	-	-
<b>31 décembre 2019</b>	<b>21 070</b>	<b>4 815</b>	<b>34 939</b>	<b>60 824</b>

	Emprunts non courants	Emprunts courants	Obligations locatives	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>21 405</b>	<b>3 818</b>	<b>5 240</b>	<b>30 463</b>
Résultant des flux de trésorerie				
- Remboursement	-	(649)	(275)	(924)
Sans contrepartie de trésorerie				
- Juste valeur	-	70	-	70
- Reclassement	(140)	140	-	-
<b>31 décembre 2018</b>	<b>21 265</b>	<b>3 379</b>	<b>4 965</b>	<b>29 609</b>

## 27. Charges financières et produits financiers

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	2019	2018
IFRS 7.20(b)		
Charge d'intérêts pour les emprunts au coût amorti		
- Emprunt subordonné à un actionnaire	200	200
- Autres emprunts au coût amorti	806	587
	<b>1 006</b>	<b>787</b>
IFRS 16.49		
IFRS 16.53(b)		
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	2 388	230
IFRS 7.20(b)		
<b>Total des charges d'intérêts</b>	<b>3 394</b>	<b>1 017</b>
IAS 23.26(a)		
Charge d'intérêts capitalisée au coût des immobilisations incorporelles	(80)	(78)
	<b>3 314</b>	<b>939</b>
Charge d'intérêts nette sur le passif net au titre des prestations définies	505	549
Variation de la juste valeur du passif de contrepartie éventuelle	20	-
IFRS 7.20(a)(i)		
Perte sur les passifs financiers en monnaies étrangères	30	70
IFRS 7.20(e)		
Perte de valeur à l'égard de la participation dans XY Itée	-	90
	<b>3 869</b>	<b>1 648</b>

IAS 23.26(b) Le taux d'intérêt utilisé pour capitaliser les coûts d'emprunts inscrits dans les immobilisations incorporelles a été de 4,4 % (4,5 % en 2018).

Les produits financiers pour les périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2019	2018	
IFRS 7.20(b)	Produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	484	357
IFRS 7.20(b)	Produits d'intérêts sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti	171	182
IFRS 7.20(b)	Total des produits d'intérêts pour les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	655	539
	Produits de dividendes de XY Itée	40	-
	Variation de la juste valeur des placements en actions	110	-
	Produits de dividendes de titres de capitaux propres cotés	29	21
IFRS 7.20(a)(i)	Profits liés à la juste valeur des contrats de change à terme détenus à des fins de transaction	130	325
	<b>964</b>	<b>885</b>	

## 28. Autres éléments financiers

Les autres éléments financiers se détaillent comme suit :

	2019	2018	
IFRS 7.20(a)(i)	Profit tiré des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	6	18
IAS 21.52(a), IFRS 7.20(a)(iv)	Profit résultant des écarts de change sur les prêts et créances	937	1 164
	<b>943</b>	<b>1 182</b>	

## 29. Charge d'impôt

IAS 12.79 Les principales composantes de la charge d'impôt<sup>6</sup> et le rapprochement entre la charge d'impôt  
IAS 12.81(c) attendue calculée sur la base du taux national d'imposition en vigueur de 30 % (28 % en 2018) de Société Illustration et la charge d'impôt présentée au résultat net se détaillent comme suit :

	2019	2018	
IAS 12.81(c)(i)	Résultat avant impôt	21 661	17 466
IAS 12.85	Taux national d'imposition pour Société Illustration	30 %	28 %
	Charge d'impôt attendue	6 498	4 890
IAS 12.84	Ajustement pour les écarts de taux d'imposition dans les pays étrangers	16	18
IAS 12.84	Ajustements pour les produits exonérés d'impôt		
	- Relativement aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(24)	(41)
	- Autres produits exonérés d'impôt	(69)	(100)
	- Profit sur la cession d'actifs non financiers	(33)	-
IAS 12.84	Ajustements pour les charges non déductibles		
	- Relativement à la perte de valeur du goodwill	232	53
	- Dépréciation d'actifs financiers	48	63
	- Autres charges non déductibles	126	5
	<b>Charge d'impôt</b>	<b>6 794</b>	<b>4 888</b>
IAS 12.80	La charge d'impôt comprend :		
IAS 12.80(a)	- Charge d'impôt exigible	5 682	4 289
	- Charge d'impôt différé		
IAS 12.80(c)	- Naissance et renversement des différences temporaires	1 037	374
	- Utilisation des pertes fiscales inutilisées	75	225
	<b>Charge d'impôt</b>	<b>6 794</b>	<b>4 888</b>
	Charge (produit) d'impôt différé, comptabilisé directement en autres éléments du résultat global	1 064	(1 157)

<sup>6</sup> Des exemples des principales composantes de la charge d'impôt se trouvent dans IAS 12.80.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IAS 12.81(ab) La note 16 fournit des informations sur les actifs et les passifs d'impôt différé. La note 21.3 fournit des informations sur l'impôt sur le résultat différé comptabilisé directement dans chaque composante des autres éléments du résultat global.

## 30. Résultat par action et dividendes

### Résultat par action

IAS 33.70(a) Les résultats de base et dilué par action ont été calculés à partir du résultat attribuable aux propriétaires de la société mère (Société Illustration) comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement du résultat n'a été nécessaire en 2019 ni en 2018.

IAS 33.70(b) Le rapprochement entre le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du résultat dilué par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du résultat de base par action se détaille comme suit :

En milliers d'actions	2019	2018
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat de base par action	12 520	12 000
Actions présumées être émises sans contrepartie à l'égard des paiements fondés sur des actions	17	21
<b>Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>12 537</b>	<b>12 021</b>

### Dividendes

Au cours de l'exercice 2019, Société Illustration a versé des dividendes de 3 000 UM (néant en 2018) à ses actionnaires, ce qui représente un versement de 0,25 UM par action (0 \$ par action en 2018).

IAS 1.137(a)  
IAS 12.81(i) De plus, au cours de l'exercice 2019, les administrateurs ont proposé de verser un dividende de 6 885 UM (0,50 UM par action). Étant donné que la distribution de dividendes par Société Illustration doit être approuvée lors de l'assemblée des actionnaires, aucun passif à cet égard n'est comptabilisé dans les états financiers consolidés de 2019. Aucune incidence fiscale pour Société Illustration n'est prévue à la suite du versement des dividendes.

### 31. Ajustements sans contrepartie de trésorerie et variation du fonds de roulement

IAS 7.20

Les ajustements pour les éléments sans contrepartie de flux de trésorerie et les ajustements liés à la variation du fonds de roulement suivants ont été apportés au résultat avant impôt afin d'obtenir les flux de trésorerie d'exploitation :

Ajustements	2019	2018
Amortissement et dépréciation d'actifs non financiers	10 093	6 816
Profits de change	(937)	(1 164)
Produits d'intérêts et de dividendes	(724)	(560)
Profits liés à la juste valeur des actifs financiers comptabilisés en résultat net	(186)	(343)
Couvertures de flux de trésorerie reclassées des capitaux propres	(640)	(712)
Charges d'intérêts	3 314	939
Perte de valeur des actifs financiers	364	581
Pertes liées à la juste valeur des passifs financiers comptabilisées en résultat net	30	70
Variation de la juste valeur des placements en actions	(110)	90
Profit à la cession d'actifs non financiers	(115)	-
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	298	466
Charge d'intérêts nette sur le passif au titre des prestations définies	505	549
Coûts des services rendus au cours de l'exercice considéré et coûts des services passés	1 308	1 930
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(391)	(141)
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	(310)	(175)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	20	-
Autres	(577)	(504)
<b>Total des ajustements</b>	<b>11 942</b>	<b>7 842</b>
<b>Variation nette du fonds de roulement</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Variation des stocks	2 454	6 814
Variation des clients et autres débiteurs	(5 304)	545
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	(1 688)	(5 637)
Variation des autres passifs	(1 852)	(114)
Variation des obligations au titre des autres avantages du personnel	(3 285)	4 870
Variation des provisions	(2 216)	(2 289)
<b>Total de la variation nette du fonds de roulement</b>	<b>(11 891)</b>	<b>4 189</b>

IAS 7.43

En 2019, la contrepartie transférée pour l'acquisition de Goodtech par le Groupe (se reporter à la note 5.1) comprenait un accord de paiement éventuel s'élevant à 600 UM à la date d'acquisition. La comptabilisation initiale de ce passif et la variation de la juste valeur subséquente de 20 UM (néant en 2018) sont des transactions non monétaires ne figurant pas dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

## 32. Transactions entre parties liées

Les parties liées du Groupe comprennent ses entreprises associées et sa coentreprise, les principaux dirigeants, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des membres du personnel du Groupe et d'autres parties liées, comme il est expliqué ci-après. De plus, Société Illustration a contracté auprès de son actionnaire principal, Fiducie de placement LOM, un emprunt subordonné (se reporter à la note 15.5 pour en connaître les conditions) sur lequel sont versés des intérêts de 200 UM (200 UM en 2018).

IAS 24.18(b)(i),  
IAS 24.18(b)(ii) Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni de conditions spéciales et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

### 32.1 Transactions avec les entreprises associées

IAS 24.19(d),  
IAS 24.18(a),  
IAS 24.18(b) Dans le but de répondre aux demandes de ses clients en période de pointe, certains mandats de services-conseils du Groupe ont été sous-traités à Équipe, une entreprise associée. En 2019, Équipe a fourni des services évalués à 568 UM (590 UM en 2018). Le solde du montant dû à Équipe, soit 20 UM (22 UM au 31 décembre 2018), est inclus dans les comptes fournisseurs.

### 32.2 Transactions avec la coentreprise

IAS 24.19(e),  
IAS 24.18(a)  
IAS 24.18(b) Au cours de l'exercice 2018, Halftime a fourni des services évalués à 10 UM (3 UM en 2018). Il n'y a aucun solde impayé au 31 décembre 2019 (néant au 31 décembre 2018).

### 32.3 Transactions avec les principaux dirigeants

IAS 24.19(f) Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du conseil d'administration de Société Illustration ainsi que ceux du comité exécutif. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	2019	2018
IAS 24.17(a) <b>Avantages du personnel à court terme</b>		
- Salaires incluant les primes	2 420	2 210
- Coûts de la sécurité sociale	70	34
- Allocation pour voiture de fonction	220	190
	<b>2 710</b>	<b>2 434</b>
IAS 24.17(b) <b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
- Régimes de retraite à prestations définies	312	299
- Régimes de retraite à cotisations définies	25	12
	<b>337</b>	<b>311</b>
IAS 24.17(d) Indemnités de fin de contrat de travail	100	-
IAS 24.17(e) Paiements fondés sur des actions	103	175
<b>Total de la rémunération</b>	<b>3 250</b>	<b>2 920</b>

IAS 24.18(a) Au cours de l'exercice 2019, certains des principaux dirigeants ont exercé des options sur actions accordées dans le cadre du programme Étoile du Groupe et dont le prix d'exercice total s'élève à 1 685 UM (néant en 2018).

IAS 24.18(a),  
IAS 24.18(b) Le Groupe permet aux membres de son personnel d'obtenir des emprunts limités à court terme pour financer l'achat de marchandises et d'autres achats par l'entremise des relations d'affaires du Groupe. Ce financement est également offert aux principaux dirigeants du Groupe. En 2019, les principaux dirigeants du Groupe ont reçu des emprunts à court terme totalisant 40 UM (38 UM en 2018). Le solde de 1 UM (1 UM au 31 décembre 2018) est inclus dans les clients et autres débiteurs.

En 2019, le Groupe a obtenu des services juridiques d'un cabinet d'avocats sur lequel un des administrateurs exerce une influence notable. La somme facturée dans le cadre de ces services juridiques s'est élevée à 21 UM (néant en 2018), établie en fonction des tarifs normaux du marché, et a été entièrement réglée à la date de présentation de l'information financière.

### 32.4 Transactions liées aux régimes à prestations définies

IAS 24.9(b)(v) Les régimes à prestations définies constituent une partie liée. Les régimes à prestations définies ne détiennent aucune action dans Société Illustration. La seule transaction du Groupe avec les régimes à prestations définies a trait aux cotisations versées aux régimes (se reporter à la note 22.3).

## 33. Passifs éventuels

IAS 37.86 Diverses réclamations relatives à des garanties et à des actions judiciaires ont été intentées contre le Groupe au cours de l'exercice. À moins qu'elle ne les ait comptabilisées dans les provisions (se reporter à la note 23), la direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que le Groupe ait à les régler. Cette évaluation est en accord avec celle d'un conseiller juridique externe indépendant.

## 34. Risques découlant d'instruments financiers

### Objectifs et politiques en matière de gestion des risques

IFRS 7.33, IFRS 7.IG15 Le Groupe est exposé à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers du Groupe sont résumés, par catégories, à la note 15.1. Les principaux types de risques sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Le Groupe gère les risques à partir du siège social, en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer que les flux de trésorerie à court et à moyen terme sont suffisants en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. Les placements financiers à long terme sont gérés de manière à en tirer des rendements durables.

Le Groupe ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives et ne vend pas d'options. Les principaux risques financiers auxquels le Groupe est exposé sont décrits ci-dessous.

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés principalement pour couvrir le risque de change. Les informations sur la comptabilité de couverture sont présentées à la note 15.4.

**Directives :** IFRS 9 modifie IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* afin de permettre la présentation des risques afférents aux instruments financiers découlant des activités de comptabilité de couverture d'une entité et des stratégies de gestion des risques s'y rapportant en dehors des états financiers. Le nouveau paragraphe IFRS 7.21B continue d'exiger que les entités présentent les informations requises dans une seule et même note ou section de leurs états financiers, mais elles ne sont pas tenues de reprendre les informations déjà présentées ailleurs lorsque celles-ci ont été incorporées dans les états financiers par renvoi à un autre document, tel qu'un rapport de gestion ou un rapport sur les risques, consultable par les utilisateurs des états financiers aux mêmes conditions que les états financiers et en même temps. Si ces informations ne sont pas incorporées par renvoi, les états financiers sont considérés comme incomplets.

### 34.1 Analyse du risque de marché

Les instruments financiers du Groupe l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à certains autres risques de prix, lesquels découlent à la fois des activités d'exploitation et des activités d'investissement.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

### Sensibilité aux monnaies étrangères

IFRS 7.33(a) Le Groupe réalise la plupart de ses transactions en unités monétaires de la zone euro. L'exposition au risque de change découle des ventes et des achats que le Groupe effectue à l'étranger, lesquels sont principalement libellés en dollars américains (\$ US) et en livres sterling (£). Le Groupe détient également un placement en obligations en dollars américains. De plus, le Groupe a conclu un emprunt en dollars américains, qui a servi à financer l'acquisition d'un immeuble de placement aux États-Unis.

IFRS 7.33(b),  
IFRS 7.1G15  
IFRS 7.22A Afin d'atténuer l'exposition du Groupe au risque de change, les flux de trésorerie qui ne sont pas exprimés en unités monétaires de la zone euro font l'objet d'un suivi et des contrats de change à terme sont conclus conformément aux politiques en matière de gestion des risques du Groupe. En règle générale, les procédures de gestion des risques du Groupe font la distinction entre les flux de trésorerie à court terme en monnaies étrangères (exigibles en moins de six mois) et les flux de trésorerie à plus long terme (exigibles après six mois). Lorsque les montants à verser et à recevoir dans une monnaie étrangère particulière se compensent largement, aucune autre activité de couverture n'est entreprise. Les contrats de change à terme servent principalement pour les expositions à long terme significatives à des monnaies étrangères, qui ne devraient pas être compensées par d'autres transactions dans les mêmes monnaies étrangères. Les informations à fournir sur la comptabilité de couverture sont présentées à la note 15.4.

Les actifs et les passifs financiers libellés en monnaies étrangères qui exposent le Groupe au risque de change sont présentés ci-après. Les montants présentés sont ceux fournis aux principaux dirigeants; ils ont été convertis en unités monétaires de la zone euro au cours de clôture :

IFRS 7.34(a)  
IFRS 7.34(c)

	Exposition à court terme			Exposition à long terme
	\$ US	£	Autres	\$ US
<b>31 décembre 2019</b>				
Actifs financiers	4 518	3 629	308	1 363
Passifs financiers	(710)	(1 658)	-	(7 770)
<b>Exposition totale</b>	<b>3 808</b>	<b>1 971</b>	<b>308</b>	<b>(6 407)</b>
<b>31 décembre 2018</b>				
Actifs financiers	2 920	1 840	233	1 442
Passifs financiers	(586)	(1 368)	-	(7 965)
<b>Exposition totale</b>	<b>2 334</b>	<b>472</b>	<b>233</b>	<b>(6 523)</b>

IFRS 7.40(a)  
IFRS 7.40(b)

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat net et des capitaux propres relativement aux actifs et aux passifs financiers du Groupe et aux cours de change du dollar américain et de la livre sterling par rapport à l'unité monétaire de la zone euro, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Il suppose une variation du cours de l'unité monétaire de la zone euro par rapport au dollar américain de  $\pm 10\%$  pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (10 % en 2018). Quant au cours de l'unité monétaire de la zone euro par rapport à la livre sterling, la variation a été établie à  $\pm 5\%$  (5 % en 2018). Ces deux pourcentages ont été déterminés en fonction de la volatilité moyenne des cours de change sur le marché au cours des douze mois précédents. L'analyse de sensibilité s'appuie sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères détenus par le Groupe à chaque date de présentation de l'information financière. Elle tient également compte des contrats de change à terme qui compensent les effets des variations des cours de change.

L'incidence d'un renforcement de l'unité monétaire de la zone euro par rapport au dollar américain et à la livre sterling de 10 % (10 % en 2018) et de 5 % (5 % en 2018) respectivement aurait été la suivante :

	Résultat net			Capitaux propres		
	\$ US	£	Total	\$ US	£	Total
31 décembre 2019	(97)	(99)	(196)	(47)	(99)	(146)
31 décembre 2018	(53)	(24)	(77)	(3)	(24)	(27)

L'incidence d'un affaiblissement de l'unité monétaire de la zone euro par rapport au dollar américain et à la livre sterling de 10 % (10 % en 2018) et de 5 % (5 % en 2018) respectivement aurait été la suivante :

	Résultat net			Capitaux propres		
	\$ US	£	Total	\$ US	£	Total
31 décembre 2019	97	97	194	37	97	134
31 décembre 2018	53	20	73	13	20	33

La plus grande sensibilité du résultat net aux fluctuations des cours de change en 2019 par rapport à 2018 est attribuable à l'augmentation de la dette libellée en monnaies étrangères. La sensibilité des capitaux propres est plus forte en 2019 qu'en 2018 en raison du plus grand recours aux contrats de change à terme.

## Sensibilité au taux d'intérêt

IFRS 7.33(a),  
IFRS 7.33(b),  
IFRS 7.IG15

Conformément à sa politique, le Groupe vise à atténuer l'exposition du financement à long terme au risque de flux de trésorerie. Les emprunts à plus long terme portent donc habituellement intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2019, les emprunts bancaires du Groupe l'exposent aux fluctuations des taux d'intérêt du marché, puisque ces emprunts portent intérêt à taux variable. Les autres emprunts portent intérêt à taux fixe. Les placements en obligations du Groupe portent tous intérêt à taux fixe. L'exposition aux taux d'intérêt relativement aux fonds du marché monétaire détenus par le Groupe est considérée comme négligeable.

IFRS 7.40(a),  
IFRS 7.40(b)

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat net et des capitaux propres à un changement raisonnablement possible des taux d'intérêt de  $\pm 1\%$  ( $\pm 1\%$  en 2018). Ce changement est considéré comme raisonnablement possible selon les observations de la conjoncture actuelle du marché. Les calculs sont fondés sur une variation des taux d'intérêt moyens du marché pour chaque période et sur les instruments financiers détenus à chaque date de présentation de l'information financière, qui sont sensibles aux variations des taux d'intérêt, toutes les autres variables restant constantes.

	Résultat net		Capitaux propres	
	+1 %	- 1 %	+1 %	- 1 %
31 décembre 2019	36	(36)	26	(16)
31 décembre 2018	32	(32)	23	(14)

### Sensibilité à un autre risque de prix

IFRS 7.33(a),  
IFRS 7.33(b),  
IFRS 7.IG15

Le Groupe est exposé à un autre risque de prix en raison des titres de capitaux propres cotés et de la participation dans XY Itée qu'il détient (se reporter à la note 15.3).

IFRS 7.40(a),  
IFRS 7.40(b)

Au cours de l'exercice 2019, une volatilité moyenne de 20 % (18 % en 2018) a été observée pour les titres de capitaux propres cotés. Cette volatilité est considérée comme une base adéquate pour estimer l'incidence qu'un changement raisonnablement possible du risque de marché aurait pu avoir sur le résultat net et les capitaux propres à la date de présentation de l'information financière. Si le cours de ces titres avait augmenté ou diminué de ce pourcentage, les autres éléments du résultat global et les capitaux propres auraient varié de 85 UM (62 UM en 2018).

IFRS 7.33(b)

Les titres de capitaux propres cotés et la participation dans XY Itée sont considérés comme des placements stratégiques à long terme. Conformément aux politiques du Groupe, aucune activité de couverture particulière n'est réalisée à l'égard de ces investissements, qui font l'objet d'un suivi constant. Les droits de vote qui en découlent sont utilisés dans l'intérêt du Groupe.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

---

### 34.2 Analyse du risque de crédit

IFRS 7.33(a)  
IFRS 7.33(b) Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie au contrat manque à l'une de ses obligations envers le Groupe. Le Groupe est exposé au risque de crédit en raison de ses actifs financiers, notamment sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie détenus dans des banques ainsi que ses clients et autres débiteurs.

#### Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est géré collectivement en fonction des politiques et procédures de gestion du risque de crédit du Groupe.

Le risque de crédit lié aux soldes de trésorerie et aux dépôts dans des banques est géré grâce à la diversification des dépôts bancaires, lesquels sont effectués uniquement auprès d'importantes institutions financières réputées.

Le Groupe surveille continuellement la qualité du crédit de ses clients en fonction de leur cote de crédit. Il obtient et utilise des notations externes de crédit ou des rapports sur des clients lorsqu'ils sont disponibles. Le Groupe a pour politique de traiter uniquement avec des contreparties solvables. Les modalités de paiement varient de 30 à 90 jours. Les modalités de paiement négociées avec les clients sont assujetties à un processus d'approbation interne qui tient compte de la cote de crédit. Une gestion permanente du risque de crédit est effectuée au moyen d'un examen régulier des analyses chronologiques et des limites de crédit de chaque client.

Les clients du service sont tenus de payer les frais initiaux annuels du service à l'avance, ce qui atténue le risque de crédit.

Les créances clients sont composées de créances d'un grand nombre de clients présents dans divers secteurs d'activité et diverses régions géographiques.

#### Sûreté

Le Groupe ne détient aucune sûreté sur le solde des créances clients.

De plus, le Groupe ne détient aucun bien affecté en garantie relativement aux autres actifs financiers (p. ex. : actifs dérivés, trésorerie et équivalents de trésorerie dans les banques).

#### Créances clients

IFRS 7.21 Le Groupe applique le modèle simplifié d'IFRS 9 pour comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de toutes les créances clients étant donné que ces éléments ne comportent pas une composante financement importante.

IFRS 7.35F(c) Lors de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les créances clients ont été évaluées sur une base collective puisqu'elles partagent des caractéristiques de risque de crédit communes. Elles ont été regroupées en fonction du nombre de jours depuis lesquels elles sont en souffrance et de l'emplacement géographique du client.

IFRS 7.35G Les taux de pertes de crédit attendues sont fondés sur le profil de paiement lié aux ventes des 48 mois précédant les 31 décembre 2019 et 2018 respectivement, ainsi que sur les taux historiques de pertes de crédit au cours de cette période. Les taux historiques sont ajustés afin de refléter les facteurs macroéconomiques actuels et prospectifs qui influent sur l'aptitude du client à régler les montants dus. Le Groupe a déterminé que le produit intérieur brut (PIB) et le taux de chômage du pays dans lequel habite un client constituent les facteurs les plus pertinents et a donc ajusté les taux de pertes historiques en fonction des variations prévues de ces facteurs. Cependant, en raison de la courte période d'exposition au risque de crédit, l'incidence de ces facteurs macroéconomiques n'a pas été considérée comme étant importante pour la période de présentation de l'information financière.

IFRS 7.35F(e) Les créances clients sont sorties du bilan, autrement dit décomptabilisées, lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement. Le défaut de paiement dans les 180 jours suivant la date de la facture et l'absence d'engagement auprès du Groupe quant à un arrangement de paiement alternatif sont, entre autres, considérés comme des indicateurs qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement.

En fonction de ce qui a été mentionné précédemment, les pertes de crédit attendues liées aux créances clients aux 31 décembre 2018 et 2019 s'établissent comme suit :

**Directives :** Les informations à fournir sur le risque de crédit tel qu'il est illustré dans les états financiers ne comprennent pas toutes les informations exigées selon IFRS 7 pour chaque catégorie d'actifs financiers, puisque ces informations étaient non significatives pour cette catégorie d'actifs. En pratique, il est difficile de déterminer quelle quantité de détails doit être fournie pour respecter les dispositions d'IFRS 7.

La difficulté réside dans le fait de déterminer la quantité de détails à fournir dans les états financiers, le niveau d'importance à accorder aux différents aspects des exigences ainsi que le niveau de regroupement. Il est essentiel de trouver un équilibre entre le fait de surcharger les états financiers de détails excessifs qui pourraient nuire aux utilisateurs des états financiers et le fait de camoufler des informations importantes en raison d'un niveau de regroupement trop important.

Les informations détaillées à fournir sur le risque de crédit concernant les éléments suivants n'ont pas été incluses puisqu'elles étaient non significatives :

- les montants à recevoir des banques (importants en valeur, mais à court terme et en supposant que les informations omises ne sont pas importantes en raison de leur nature. Toutefois, cela pourrait causer des difficultés dans de nombreux cas selon la qualité du crédit des banques et la période durant laquelle l'entité est exposée au risque de crédit);
- les obligations et les autres débetures cotées;
- les actifs financiers dérivés (non soumis au modèle de dépréciation puisqu'ils sont comptabilisés à la juste valeur).

Un défi précis se posera avec les actifs financiers non courants importants, particulièrement s'ils sont comptabilisés au coût amorti ou à la JVAERG et qu'ils entrent par conséquent dans le champ d'application du modèle de dépréciation d'IFRS 9. Cette situation ne touchera pas un grand nombre d'entités, mais il y aura de nombreuses exceptions.

En différentes circonstances, particulièrement pour la présente note, une entité pourrait par exemple être tenue d'inclure :

- des informations à fournir améliorées sur des sujets comme les pratiques de gestion du risque de crédit à l'égard desquelles les paragraphes 35F et 35G d'IFRS 7 exigent la présentation d'informations liées au jugement dont il faut faire preuve dans l'application du modèle des pertes de crédit attendues d'IFRS 9;
- des informations quantitatives et qualitatives sur les montants découlant des pertes de crédit attendues conformément à IFRS 7.35H-35L. Ces informations à fournir requièrent des informations quantitatives sur les variations des provisions pour pertes de crédit attendues selon le modèle des trois phases de même que d'autres informations liées aux variations des montants bruts correspondants.

IFRS 7.35N IFRS 7.IG20D IFRS 7.35G(a) IFRS 7.35G(a)	31 décembre 2019	Créances clients en souffrance			Total
		Courantes	Plus de 30 jours	Plus de 60 jours	
Taux de pertes de crédit attendues	1,7 %	6,5 %	18 %	60 %	
Valeur comptable brute	29 620	827	671	147	31 265
Pertes de crédit attendues pour la durée de vie	504	54	121	88	767

IFRS 7.35N IFRS 7.IG20D IFRS 7.35G(a) IFRS 7.35G(a)	31 décembre 2018	Créances clients en souffrance			Total
		Courantes	Plus de 30 jours	Plus de 60 jours	
Taux de pertes de crédit attendues	1,5 %	6 %	16 %	55 %	
Valeur comptable brute	22 032	925	828	104	23 889
Pertes de crédit attendues pour la durée de vie	331	56	135	57	579

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IFRS 7.35H(b)(iii) Le solde de clôture des corrections de valeur pour pertes sur les créances clients au 31 décembre 2019 se rapproche du solde d'ouverture des corrections de valeur pour pertes sur les créances clients comme suit :

IFRS 7.42P	Correction de valeur pour pertes au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 selon IAS 39	312
	Incidence de l'adoption d'IFRS 9	19
	Correction de valeur pour pertes à l'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	331
	Correction de valeur pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice	225
	<b>Correction de valeur pour pertes au 31 décembre 2018</b>	<b>556</b>
IFRS 7.35(c)	Correction de valeur pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice	221
	Correction de valeur pour pertes inutilisée et reprise au cours de l'exercice	(10)
	<b>Correction de valeur pour pertes au 31 décembre 2019</b>	<b>767</b>

**Directives :** Dans les présents états financiers types, les créances clients ont toutes été évaluées collectivement à l'égard du risque de crédit. En pratique, il existe des situations où il ne serait pas adéquat d'évaluer toutes les créances clients collectivement, soit parce que ces dernières se classent dans des sous-catégories différentes qui ne partagent pas le même risque de crédit, soit parce que la taille de la créance est telle qu'elle doit être gérée et évaluée individuellement; c'est pourquoi une entité a l'obligation de fournir des informations sur la façon dont elle a regroupé les instruments financiers s'ils sont évalués collectivement.

La matrice utilisée pour présenter l'exposition au risque de crédit lié aux créances clients ci-dessus est différente de la matrice liée à la dépréciation qui était utilisée conformément à IAS 39. La présentation d'information sur le risque de crédit aux termes d'IFRS 9 doit se faire par catégorie de risque de crédit; dans ce cas, l'âge des créances clients indique la catégorie de risque de crédit (IFRS 7.35M, 35N). Pour les raisons exprimées précédemment, l'entité n'a pas fourni les informations exigées au paragraphe 35M d'IFRS 7 sur les autres actifs financiers puisqu'il s'agit de montants à recevoir des banques.

### Placements en titres de créance

IFRS 7.35F Tous les placements du Groupe en obligations et en débetures évalués au coût amorti sont considérés comme présentant un faible risque de crédit et la correction de valeur pour pertes comptabilisée est fondée sur les pertes attendues pour 12 mois. La direction considère les obligations et débetures cotées comme ayant un faible risque de crédit si elles présentent une cote de crédit externe de haute qualité [catégorie investissement].

### Autres débiteurs

Les autres actifs financiers au coût amorti comprennent les montants à recevoir d'ABC Itée.

Le solde de clôture des corrections pour perte de valeur sur les autres débiteurs et des placements en titres de créance au coût amorti au 31 décembre 2019 se rapproche du solde d'ouverture des corrections pour pertes de valeur sur les autres débiteurs et des placements en titres de créance au coût amorti comme suit :

		Autres débiteurs	Placements en titres de créance
IFRS 7.42P	Correction de valeur pour pertes au 31 décembre selon IAS 39	-	-
	Incidence de l'adoption d'IFRS 9	3	30
	Correction de valeur pour pertes à l'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	3	30
	Correction de valeur pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice	1	2
IFRS 7.35(c)	Créances sorties du bilan au cours de l'exercice	-	-
	<b>Correction de valeur pour pertes au 31 décembre 2018</b>	<b>4</b>	<b>32</b>
	<b>Créances sorties du bilan au cours de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
	<b>Correction de valeur pour pertes au 31 décembre 2019</b>	<b>4</b>	<b>33</b>

IFRS 7.36 Le Groupe est également exposé au risque de crédit en raison de ses actifs dérivés qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 décembre 2019, l'exposition maximale se limite à la valeur comptable de ces instruments, soit 212 UM (490 UM en 2018).

### 34.3 Analyse du risque de liquidité

IFRS 7.33(a),  
IFRS 7.33(b),  
IFRS 7.39(c) Le risque de liquidité s'entend du risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements. Le Groupe gère ses besoins de liquidités en effectuant tant un suivi des paiements prévus sur les passifs financiers à long terme que des prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie dans le cadre des activités quotidiennes. Les données utilisées pour l'analyse des flux de trésorerie correspondent à celles utilisées dans l'analyse des échéances contractuelles présentée plus loin. Les besoins de liquidités font l'objet de suivis quotidiens et hebdomadaires, de même que sur une base ajustée de prévisions sur 30 jours. Les besoins de liquidités à long terme sur des périodes de 180 jours et de 360 jours sont établis tous les mois. Les exigences de trésorerie nette sont comparées aux facilités d'emprunt disponibles afin de déterminer les marges d'encaissement ou les déficits. L'analyse montre que l'on s'attend à ce que les facilités d'emprunt disponibles soient suffisantes pour la période considérée.

IFRS 7.39(c),  
IFRS 7.B11F L'objectif du Groupe est de conserver de la trésorerie et des titres négociables afin de combler ses besoins de liquidités pour des périodes d'une durée minimum de 30 jours. Cet objectif a été atteint pour la période de présentation de l'information financière. Le financement des besoins de liquidités à long terme est garanti par des facilités de crédit consenties d'un montant adéquat et par la capacité du Groupe à céder des actifs financiers non courants.

Le Groupe considère les flux de trésorerie qu'il prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les créances clients. La trésorerie et les créances clients actuelles du Groupe (se reporter à la note 15) excèdent significativement les besoins courants en sorties de trésorerie. L'échéance contractuelle des flux de trésorerie découlant des clients et autres débiteurs est établie à six mois.

IFRS 7.39(a),  
IFRS 7.B11 Au 31 décembre 2019, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés du Groupe (y compris les versements d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

31 décembre 2019	Courants		Non courants	
	Moins de six mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts en dollars américains	280	280	1 761	8 215
Autres emprunts bancaires	4 565	-	-	-
Obligation non convertible	208	208	8 888	-
Fournisseurs et autres créditeurs	8 497	-	-	-
<b>Total</b>	<b>13 550</b>	<b>488</b>	<b>10 649</b>	<b>8 215</b>

IFRS 7.39(a),  
IFRS 7.B11 Les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés du Groupe pour la période de présentation de l'information financière précédente se détaillent comme suit :

31 décembre 2018	Courants		Non courants	
	Moins de six mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts en dollars américains	289	289	1 781	8 508
Autres emprunts bancaires	3 124	-	-	-
Obligation non convertible	208	208	9 303	-
Fournisseurs et autres créditeurs	6 550	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 171</b>	<b>497</b>	<b>11 084</b>	<b>8 508</b>

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

Les montants des tableaux précédents reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés pouvant différer des valeurs comptables des passifs à la date de présentation de l'information financière. L'emprunt subordonné à un actionnaire, dont le montant s'élève à 5 000 UM pour toutes les périodes de présentation de l'information financière, n'est pas inclus puisqu'il n'est remboursable qu'à la liquidation de Société Illustration. Les versements d'intérêts annuels sur cet emprunt s'élèvent à 200 UM.

IFRS 7.39(b),  
IFRS 7.B11

Pour évaluer et gérer les risques de liquidité des instruments financiers dérivés, le Groupe considère à la fois les entrées et les sorties contractuelles de trésorerie. Les échéances contractuelles des flux de trésorerie découlant des actifs et passifs financiers dérivés du Groupe sont les suivantes :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Moins de six mois	6 à 12 mois	Moins de six mois	6 à 12 mois
<b>Contrats à terme réglés sur la base du montant brut</b>				
- Sorties de trésorerie	(212)	(6 978)	(190)	(7 100)
- Entrées de trésorerie	300	7 509	203	7 050
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>531</b>	<b>13</b>	<b>(50)</b>

Les instruments financiers dérivés reflètent les contrats de change à terme (se reporter à la note 15.4) qui seront réglés sur la base du montant brut.

## 35. Évaluation de la juste valeur

### 35.1 Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

IFRS 13.76,  
IFRS 13.81,  
IFRS 13.86

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière sont regroupés selon trois niveaux selon la hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont fondés sur des données d'entrée observables importantes utilisées pour l'évaluation, comme suit :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement;
- Niveau 3 : des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif.

Le tableau suivant illustre les niveaux de la hiérarchie pour les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente :

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Titres de capitaux propres	421	-	-	421
Placement dans XY Itée	-	-	752	752
Autres actifs financiers à court terme	655	-	-	655
Contrats de change à terme en dollars américains - couvertures de flux de trésorerie	-	467	-	467
Contrats de change à terme en livres sterling - couvertures de flux de trésorerie	-	134	-	134
Autres contrats de change à terme - détenus à des fins de transaction	-	115	-	115
<b>Total des actifs</b>	<b>1 026</b>	<b>716</b>	<b>752</b>	<b>2 544</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Contrepartie éventuelle (note 25)	-	-	(620)	(620)
<b>Total des passifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(620)</b>	<b>(620)</b>
<b>Juste valeur nette</b>	<b>1 076</b>	<b>716</b>	<b>132</b>	<b>1 924</b>

31 décembre 2018		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
IFRS 13.93(a), (b)	<b>Actifs financiers</b>				
IFRS 13.94	Titres de capitaux propres	343	-	-	343
	Placement dans XY Itée	-	-	720	720
	Contrats de change à terme en livres sterling - couvertures de flux de trésorerie	-	230	-	230
	Autres actifs financiers à court terme	649	-	-	649
	Autres contrats de change à terme - détenus à des fins de transaction	-	212	-	212
	<b>Total des actifs</b>	<b>992</b>	<b>442</b>	<b>720</b>	<b>2 154</b>
	<b>Passifs financiers</b>				
	Contrats de change à terme en dollars américains - couvertures de flux de trésorerie	-	(160)	-	(160)
	<b>Juste valeur nette</b>	<b>992</b>	<b>282</b>	<b>720</b>	<b>1 994</b>

IFRS 13.93(c) Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2019 ou en 2018.

#### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

IFRS 13.93(d), IFRS 13.93(g) L'équipe financière du Groupe effectue des évaluations des éléments financiers aux fins de présentation de l'information financière, y compris les justes valeurs de niveau 3, en collaboration avec des tiers évaluateurs lors d'évaluations complexes. Les techniques d'évaluation sont choisies en fonction des caractéristiques de chaque instrument, l'objectif général étant d'optimiser l'utilisation de l'information fondée sur le marché. L'équipe financière relève directement du directeur financier et du comité d'audit. Les processus d'évaluation et les modifications de la juste valeur sont examinés par le comité d'audit et l'équipe d'évaluation au moins une fois au cours de chaque exercice, en lien avec les dates de présentation de l'information financière du Groupe.

Les techniques d'évaluation qui suivent sont utilisées pour les instruments classés aux niveaux 2 et 3 de la hiérarchie :

- **Contrats de change à terme (niveau 2)** - Les contrats de change à terme du Groupe ne sont pas négociés sur des marchés actifs. Ils ont été évalués à la juste valeur selon les cours de change à terme observables et des taux d'intérêt correspondant à l'échéance du contrat. L'incidence des données d'entrée non observables n'est pas importante pour les contrats de change à terme;
- **Emprunts en dollars américains (niveau 2)** - La juste valeur des emprunts en dollars américains est estimée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie qui est fondée sur des taux d'actualisation dérivés de taux d'intérêt observables sur le marché pour des emprunts similaires présentant un risque similaire. Le taux d'intérêt utilisé dans ce calcul est de 3,9 % (3,9 % en 2016);
- IFRS 13.93(d), IFRS 13.93(h) • **Contrepartie éventuelle (niveau 3)** - La juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de Goodtech (se reporter à la note 5.1) est établie à l'aide d'une technique d'actualisation. La juste valeur de 620 UM est estimée par pondération de la probabilité des sorties de trésorerie estimées ajustées à l'égard du risque et d'un taux d'actualisation de 4,4 %. Les sorties de trésorerie pondérées par leur probabilité avant actualisation sont de 655 UM et reflètent l'estimation de la direction selon laquelle la probabilité que la cible du contrat soit atteinte est de 50 %. Le taux d'actualisation utilisé de 4,4 % repose sur le taux marginal d'endettement estimé du Groupe pour les passifs non garantis à la date de clôture et, par conséquent, il reflète la situation de crédit du Groupe. L'incidence du risque et de l'incertitude liés aux flux de trésorerie futurs sur la juste valeur est prise en considération en ajustant les flux de trésorerie estimés plutôt qu'en ajustant le taux d'actualisation;
- **Placement dans XY Itée (niveau 3)** - La juste valeur de ce placement est fondée sur un modèle approprié d'évaluation du cours des actions qui tient compte de la politique sur les dividendes de l'entité émettrice, de son rendement historique et des prévisions de rendement futur, d'un facteur de croissance adéquat pour une entité cotée semblable ainsi que d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

Le tableau suivant présente l'information sur la sensibilité de l'évaluation de la juste valeur aux modifications des données d'entrée les plus importantes :

IFRS 13.93(h)	Description	Données d'entrée non observables	Estimation de la donnée d'entrée	Sensibilité de l'évaluation de la juste valeur à la donnée d'entrée
	Contrepartie éventuelle	Probabilité d'atteindre la cible	50 %	Une augmentation de 60 % (diminution de 40 %) ferait augmenter (diminuer) la juste valeur de 125 UM.
	Placement dans XY Itée	Ratio cours/bénéfice	5 %	Une augmentation du facteur de croissance de 100 points de base et un taux d'actualisation inférieur de 100 points de base feraient augmenter la juste valeur de 65 000 UM. Une diminution du facteur de croissance de 100 points de base et un taux d'actualisation supérieur de 100 points de base feraient diminuer la juste valeur de 85 000 UM.
	Placement dans XY Itée	Taux d'actualisation ajusté en fonction du risque	15 %	

Il n'existe aucune corrélation significative entre les données d'entrée importantes (estimation par la direction de la probabilité que le niveau cible du contrat soit atteint) et les données d'entrée non observables.

### Évaluations à la juste valeur de niveau 3

Le rapprochement entre les valeurs comptables des instruments financiers classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Contrepartie éventuelle	Placement dans XY Itée
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	-	433
Ajustement de transition lié à IFRS 9	-	27
Solde ajusté au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	-	460
Profits comptabilisés en résultat net	-	260
<b>IFRS 13.93(e) Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>-</b>	<b>720</b>
IFRS 13.93(e)(iii) Acquis lors d'un regroupement d'entreprises	(600)	-
IFRS 13.93(e)(i) Montant comptabilisé en résultat net	(20)	32
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(620)</b>	<b>752</b>
IFRS 13.93(f) Total du montant compris dans le résultat net pour les pertes latentes sur les instruments de niveau 3		
<b>2018</b>		
Produits financiers	-	260
<b>2019</b>		
Charges financières	(20)	-
Produits financiers	-	32

### Instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée

Se reporter à la note 15.2.

### 35.2 Évaluation de la juste valeur des actifs non financiers

Le tableau suivant illustre les niveaux de la hiérarchie pour les actifs non financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente :

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- terrains détenus dans la zone euro	-	-	7 697	7 697
- terrain de Goodtech	-	-	730	730
<b>Immeubles de placement</b>				
- immeuble de bureaux dans la zone euro	-	-	4 552	4 552
- immeuble de placement de Goodtech	-	-	75	75
- immeuble de bureaux aux États-Unis	-	-	8 035	8 035
31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- terrains détenus dans la zone euro	-	-	7 697	7 697
- terrain de Goodtech	-	-	-	-
<b>Immeubles de placement</b>				
- immeuble de bureaux dans la zone euro	-	-	4 366	4 366
- immeuble de bureaux aux États-Unis	-	-	7 911	7 911

IFRS 13.93(d),  
IAS 40.75(e),  
IAS 16.77(b)

La juste valeur des principaux immeubles du Groupe est estimée par des évaluateurs professionnels indépendants. Les données d'entrée et les hypothèses importantes sont établies en étroite collaboration avec la direction. Les modifications de la juste valeur et les processus d'évaluation sont examinés par le conseil d'administration et le comité d'audit à chaque date de clôture.

#### Terrains détenus dans la zone euro (niveau 3)

IFRS 13.93(d),  
IFRS 13.93(g),  
IAS 16.77(a)

L'évaluation a été effectuée à l'aide d'une approche de marché, qui reflète les prix observés lors de transactions récentes pour des immeubles similaires et qui inclut des ajustements pour des caractéristiques précises concernant les terrains en question, notamment la taille de la parcelle, l'emplacement, les servitudes et l'usage actuel. En 2019, un ajustement négatif de 7,5 % a été appliqué à ces caractéristiques. Les terrains ont été réévalués le 23 novembre 2019. Les terrains avaient été réévalués précédemment en novembre 2016.

IFRS 13.93(h)

La donnée d'entrée non observable importante correspond aux ajustements pour les caractéristiques précises des terrains en question. L'importance de ces ajustements dépend du nombre et des caractéristiques des transactions observables sur le marché pour des immeubles similaires, qui sont utilisées comme point de départ de l'évaluation. Bien que cette donnée d'entrée soit subjective, la direction considère que l'évaluation générale ne serait pas touchée de façon considérable par d'autres hypothèses raisonnablement possibles.

IFRS 13.93(d)

Le terrain dont la juste valeur se chiffre à 730 UM comptabilisé lors de l'acquisition de Goodtech en mars 2019 (se reporter à la note 5.1) n'a pas été réévalué à la date de clôture. La direction a déterminé que l'incidence des fluctuations de la juste valeur entre les dates d'acquisition et de clôture est négligeable.

#### Immeubles de bureaux dans la zone euro et aux États-Unis (niveau 3)

IFRS 13.93(d)

La juste valeur des immeubles de bureaux est estimée au moyen d'une approche par le résultat qui repose sur la valeur actualisée des revenus locatifs estimés, déduction faite des charges d'exploitation projetées, le taux d'actualisation étant dérivé des rendements de marché provenant de transactions récentes sur des immeubles similaires. Lorsque les loyers réels diffèrent sensiblement des loyers estimés, des ajustements sont effectués à la valeur locative estimée. L'estimation des revenus de location tient compte du taux d'occupation actuel, des estimations concernant les taux d'occupation futurs, des échéances des contrats de location en cours et des revenus locatifs attendus des futurs contrats de location sur la durée de vie économique résiduelle des immeubles. Les immeubles de bureaux sont réévalués annuellement le 31 décembre.

## Notes aux états financiers consolidés

pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers d'unités monétaires de la zone euro, sauf les montants par action)

IFRS 13.93(h) Les données d'entrée les plus importantes, lesquelles sont toutes non observables, sont la valeur locative estimée, les hypothèses sur les taux d'inoccupation et le taux d'actualisation. La juste valeur estimée augmente si la location estimée augmente, si le taux d'inoccupation diminue ou si le taux d'actualisation (rendements de marché) diminue. L'ensemble des évaluations est sensible aux trois hypothèses. La direction considère que la gamme des autres hypothèses raisonnablement possibles est plus vaste pour les valeurs locatives et les taux d'inoccupation et qu'il existe également une interrelation entre ces données d'entrée. Les données d'entrée utilisées dans les évaluations au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

	Zone euro	États-Unis
Valeur locative	108 UM/m <sup>2</sup>	65 \$ US/m <sup>2</sup>
Taux d'inoccupation	9 %	11 %
Taux d'actualisation (rendements de marché)	4,4 %	3,7 %

IFRS 13.93(d) Un immeuble de placement dont la juste valeur se chiffre à 75 UM comptabilisé lors de l'acquisition de Goodtech en mars 2019 [se reporter à la note 5.1] n'a pas été réévalué à la date de clôture. La direction a déterminé que l'incidence des fluctuations de la juste valeur entre les dates d'acquisition et de clôture est négligeable.

Le rapprochement entre les valeurs comptables des actifs non financiers classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Immobilisations corporelles	Immeubles de placement	
	Terrains	Zone euro	États-Unis
IFRS 13.93(e) Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	7 697	4 366	7 911
IFRS 13.93(e)(i) <b>Profits comptabilisés en résultat net</b>			
- augmentation de la juste valeur de l'immeuble de placement	-	186	124
IFRS 13.93(e)(ii) <b>Profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</b>			
- réévaluation des terrains	303	-	-
- écarts de change provenant de la conversion des établissements à l'étranger	(21)	-	-
IFRS 13.93(e)(iii) Acquis dans un regroupement d'entreprises	730	75	-
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>8 709</b>	<b>4 627</b>	<b>8 036</b>
IFRS 13.93(f) Total du montant inclus dans le résultat net pour les profits latents sur les actifs classés au niveau 3	-	186	124

	Immobilisations corporelles	Immeubles de placement	
	Terrains	Zone euro	États-Unis
IFRS 13.93(e) Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	7 697	4 293	7 809
IFRS 13.93(e)(i) <b>Profits comptabilisés en résultat net</b>			
- augmentation de la juste valeur de l'immeuble de placement	-	73	102
IFRS 13.93(e)(ii) <b>Profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</b>			
- réévaluation des terrains	-	-	-
- écarts de change provenant de la conversion des établissements à l'étranger	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>7 697</b>	<b>4 366</b>	<b>7 911</b>
IFRS 13.93(f) Total du montant inclus dans le résultat net pour les profits latents sur les actifs classés au niveau 3	-	73	102

## 36. Politiques et procédures de gestion du capital

- IAS 1.134 Les objectifs du Groupe à l'égard de la gestion du capital sont les suivants :
- S'assurer que le Groupe a la capacité de poursuivre son exploitation;
  - Fournir un rendement adéquat aux actionnaires. Pour ce faire, le Groupe fixe le prix de ses produits et services d'une manière qui reflète le niveau de risque que comporte la fourniture de ces produits et services.
- IAS 1.135(a)(i) Le Groupe gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres et de l'emprunt subordonné, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentés dans les états consolidés de la situation financière et des couvertures de flux de trésorerie comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.
- IAS 1.135(a)(ii) Le Groupe cherche à gérer son capital de manière à conserver un ratio capital/financement total situé entre 1:6 et 1:4. Cet objectif respecte les clauses restrictives incluses dans les conditions de l'emprunt subordonné à l'actionnaire principal contracté en 2015 (se reporter à la note 15.5).
- IAS 1.135(a)(iii) La direction détermine le montant du capital requis afin de maintenir une structure de financement globale efficace tout en évitant un endettement excessif. Pour ce faire, elle tient compte du niveau de subordination des différentes dettes du Groupe. Le Groupe gère sa structure de capital et y apporte des rajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, le Groupe peut être amené à modifier le montant des dividendes distribués aux actionnaires, à rembourser du capital aux actionnaires, à émettre de nouvelles actions ou à vendre des actifs afin de réduire la dette.

La structure de capital des périodes de présentation de l'information financière considérées se détaille comme suit :

IAS 1.135(b)	2019	2018
Total des capitaux propres	87 140	52 746
Emprunt subordonné	5 000	5 000
Couvertures de flux de trésorerie	(467)	160
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(34 729)	(11 197)
<b>Capital</b>	<b>56 944</b>	<b>46 709</b>
Total des capitaux propres	87 140	52 746
Emprunts	25 815	24 644
Obligations locatives	34 939	4 965
<b>Financement total</b>	<b>147 894</b>	<b>82 355</b>
<b>Ratio capital/financement total</b>	<b>0,39</b>	<b>0,58</b>

- IAS 1.135(d) Le Groupe a respecté les clauses restrictives, y compris le maintien de certains ratios liés au capital, depuis que l'emprunt subordonné a été obtenu en 2015. La baisse du ratio en 2019 découle principalement du financement de l'acquisition de Goodtech (se reporter à la note 5.1).

### 37. Événements postérieurs à la date de clôture

IAS 10.8,  
IAS 10.21

Aucun événement important donnant lieu ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture du 31 décembre et la date de l'autorisation.

**Directives :** IAS 10.3 et IAS 10.8 stipulent que les états financiers doivent présenter les événements qui se produisent avant la date d'autorisation de publication des états financiers. Les événements qui se produisent après cette date ne sont pas mentionnés.

### 38. Autorisation des états financiers

IAS 10.17

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (incluant les chiffres comparatifs) ont été approuvés par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> mars 2020.

**C. exécutif**  
(Membre du conseil 1)

**C. finance**  
(Membre du conseil 2)

**Directives :** IAS 10.18 souligne qu'il est important pour les utilisateurs de connaître la date d'autorisation de publication des états financiers, car ces derniers ne font pas mention des événements qui se produisent après cette date d'autorisation.

# Annexes

Société Illustration Ltée  
31 décembre 2019



# Annexe A

## Présenter l'état du résultat net selon la méthode des charges par fonction

IAS 1.99

IAS 1.99 permet la présentation, dans l'état du résultat net, de l'analyse des charges à l'aide d'un classement fondé soit sur la nature des charges, soit sur la fonction des charges au sein d'une entité. Il incombe à la direction d'évaluer quelle présentation permet de refléter l'information fiable la plus pertinente.

La présentation selon la nature des charges est illustrée dans le corps des états financiers types. La présentation selon la fonction des charges est illustrée dans la présente annexe. La présente annexe présente un état du résultat net séparé, c'est-à-dire que les autres éléments du résultat global sont présentés dans un état du résultat global séparé (se reporter au corps des états financiers types).

Si l'entité présente un seul état du résultat global (se reporter à l'annexe B), la présentation des charges par fonction comprise dans la présente annexe peut remplacer la présentation des charges par nature montrée dans l'annexe B.

La présentation selon la nature des charges ou celle selon la fonction des charges influe sur l'état du résultat net, mais n'a aucune incidence sur les exigences de présentation des autres éléments du résultat global.

La présentation de l'état du résultat net selon la fonction des charges impose certaines considérations additionnelles :

IAS 1.104

- Des informations à fournir additionnelles quant à la nature de certaines charges sont requises, y compris les charges au titre des avantages du personnel et l'amortissement et la dépréciation d'actifs non financiers;
- La présentation de postes particuliers dans l'état du résultat net, dans lesquels certaines transactions ou certains montants sont comptabilisés (pour des exemples, se reporter aux notes 9, 10 et 22 des états financiers types), doit tenir compte des libellés des postes présentés dans l'état du résultat net selon la fonction des charges.

En outre, lorsqu'une entité inclut l'analyse du résultat net des activités abandonnées dans les notes aux états financiers (se reporter à la note 20), ces informations doivent être présentées dans le même format que l'état du résultat net. Cela contribuera à une meilleure compréhension des effets financiers des activités abandonnées.

## États consolidés du résultat net

	Notes	2019	2018
IAS 1.51(c)			
IAS 1.82(a)			
IAS 1.85			
IAS 1.82(c)			
IAS 1.82(b)			
IAS 1.85			
IAS 1.85			
IAS 1.82(d)			
IAS 1.82(ea)			
IAS 1.81A(a)			
IAS 1.81B(a)(i)			
IAS 1.81B(a)(ii)			
IAS 33.67A			
IAS 33.66			
IAS 33.68A			
IAS 33.66			
IAS 33.67A			
IAS 33.66			
IAS 33.68A			
IAS 33.66			

	Notes	2019	2018
<b>Produits des activités ordinaires</b>	8, 9	<b>205 793</b>	191 228
Coût des ventes		<b>(110 526)</b>	(103 918)
Marge brute		<b>95 267</b>	<b>87 310</b>
Autres produits		<b>299</b>	708
Coûts de distribution		<b>(12 014)</b>	(11 537)
Charges administratives		<b>(46 670)</b>	(46 147)
Dépenses de recherche et de développement		<b>(1 690)</b>	(1 015)
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	14	<b>310</b>	175
Autres charges		<b>(12 270)</b>	(12 588)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>23 232</b>	<b>16 906</b>
Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	7	<b>391</b>	141
Charges financières	27	<b>(3 869)</b>	(1 648)
Produits financiers	27	<b>964</b>	885
Autres éléments financiers	28	<b>943</b>	1 182
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>21 661</b>	<b>17 466</b>
Charge d'impôt	29	<b>(6 794)</b>	(4 888)
<b>Résultat pour l'exercice des activités poursuivies</b>		<b>14 867</b>	<b>12 578</b>
Résultat pour l'exercice des activités abandonnées	20	<b>(9)</b>	(325)
<b>Résultat net pour l'exercice</b>		<b>14 858</b>	12 253
<b>Résultat net pour l'exercice attribuable aux :</b>			
- Participations ne donnant pas le contrôle		<b>121</b>	116
- Propriétaires de la société mère		<b>14 737</b>	12 137
		<b>14 858</b>	12 253
<b>Résultat par action</b>	30		
<b>Résultat de base par action :</b>			
- des activités poursuivies		1,19	1,05
- des activités abandonnées		(0,00)	(0,03)
<b>Total</b>		<b>1,19</b>	<b>1,02</b>
<b>Résultat dilué par action :</b>			
- des activités poursuivies		1,19	1,05
- des activités abandonnées		(0,00)	(0,03)
<b>Total</b>		<b>1,19</b>	<b>1,02</b>

# Annexe B

## État du résultat global présenté dans un seul état

Le corps de ces états financiers types présente l'état du résultat global dans deux états (se reporter aux directives dans les états consolidés du résultat net). La présente annexe illustre l'option de présenter un seul état, soit celui du résultat global (selon la nature des charges).

Les exigences quant aux informations à fournir demeurent toutefois les mêmes (se reporter aux directives dans les états consolidés du résultat global).

En règle générale, il faudra personnaliser les notes annexes de manière à ce qu'elles fassent référence à l'état du résultat global et non à l'état du résultat net, s'il y a lieu. Une personnalisation sera par exemple nécessaire afin de tenir compte du fait que les activités abandonnées sont présentées sur une ligne distincte dans l'état du résultat global (se reporter à la note 4.10). Toutefois, l'expression « résultat net » continue de s'appliquer.

## États consolidés du résultat global

	Notes	2019	2018
IAS 1.51(c)			
IAS 1.82(a)	<b>Produits des activités ordinaires</b>	8, 9 <b>205 793</b>	191 228
IAS 1.85	Autres produits	<b>299</b>	708
IAS 1.85	Variations des stocks	<b>(7 923)</b>	(6 815)
IAS 1.85	Coûts des matériaux	<b>(42 535)</b>	(39 420)
IAS 1.85	Charge au titre des avantages du personnel	22 <b>(113 809)</b>	(109 515)
IAS 1.85	Variation de la juste valeur des immeubles de placement	14 <b>310</b>	175
IAS 1.85	Amortissement et dépréciation d'actifs non financiers	<b>(10 093)</b>	(6 816)
IAS 1.85	Perte de valeur d'actifs financiers	34.2 <b>(212)</b>	(228)
IAS 1.85	Autres charges	<b>(8 598)</b>	(12 411)
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>23 232</b>	<b>16 906</b>
IAS 1.82(c)	Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	7 <b>391</b>	141
IAS 1.82(b)	Charges financières	27 <b>(3 869)</b>	(1 648)
IAS 1.85	Produits financiers	27 <b>964</b>	885
IAS 1.85	Autres éléments financiers	28 <b>943</b>	1 182
	<b>Résultat avant impôt</b>	<b>21 661</b>	<b>17 466</b>
IAS 1.82(d)	Charge d'impôt	29 <b>(6 794)</b>	(4 888)
	<b>Résultat pour l'exercice des activités poursuivies</b>	<b>14 867</b>	<b>12 578</b>
IAS 1.82(ea)	Résultat pour l'exercice des activités abandonnées	20 <b>(9)</b>	(325)
IAS 1.81A(a)	<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<b>14 858</b>	<b>12 253</b>

## États consolidés du résultat global

IAS 1.51(c)	Notes	2019	2018
<b>Autres éléments du résultat global :</b>			
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>			
IAS 1.82A(a)(i)			
IAS 16.77(f)	Réévaluation des terrains	12	303
IAS 19.120(c)	Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	22	3 830
IAS 1.90, 1.91(b)	Impôt sur le résultat relatif aux éléments non reclassés	21.3	(1 240)
			1 062
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>			
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
IFRS 7.24C(b)(i)	- profits (pertes) de l'exercice	21.3	890
IFRS 7.24C(b)(iv)			540
IAS 1.92	- reclassement en résultat net	21.3	(640)
IAS 21.52(b)	Écarts de change provenant de la conversion des établissements à l'étranger		(664)
			(341)
<b>Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence</b>			
IAS 1.92	- reclassement en résultat net	7	5
			(3)
IAS 1.90, 1.91(b)	Impôt sur le résultat relatif aux éléments qui seront reclassés	21.3	176
IAS 1.81A(b)	<b>Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt</b>		2 657
			(2 897)
IAS 1.81A(c)	<b>Total du résultat global pour l'exercice</b>		17 515
			9 356
<b>Résultat net pour l'exercice attribuable aux :</b>			
IAS 1.81B(a)(i)	Participations ne donnant pas le contrôle		121
			116
IAS 1.81B(a)(ii)	Propriétaires de la société mère		14 737
			12 137
			14 858
			12 253
<b>Total du résultat global pour l'exercice attribuable aux :</b>			
IAS 1.81B(b)(i)	Participations ne donnant pas le contrôle		121
			116
IAS 1.81B(b)(ii)	Propriétaires de la société mère		17 394
			9 240
			17 515
			9 356
<b>Résultat par action</b>			
	Notes	2019	2018
IAS 33.67A	Résultat de base par action	30	
IAS 33.66	- des activités poursuivies		1,19
IAS 33.68A	- des activités abandonnées		(0,00)
IAS 33.66	<b>Total</b>		1,19
			1,02
<b>Résultat dilué par action</b>			
IAS 33.67A	Résultat de base par action		
IAS 33.66	- des activités poursuivies		1,19
IAS 33.68A	- des activités abandonnées		(0,00)
IAS 33.66	<b>Total</b>		1,19
			1,02

# Annexe C

## Dates d'entrée en vigueur des nouvelles normes IFRS

Normes IFRS publiées au 30 avril 2019

Norme	Titre de la norme ou de l'interprétation	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du	Prise en compte pour la préparation des EFT?	Application anticipée permise?
IFRS 15	<i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	✓	✓
IFRS 15	<i>Clarification d'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	✓	✓
IFRS 9 (2014)	<i>Instruments financiers</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	✓	✓*
IFRS 4	<i>Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance (modifications d'IFRS 4)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	✓	**
IFRS 2	<i>Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications d'IFRS 2)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	✓	✓
IFRS 1	<i>Améliorations annuelles des IFRS — Cycle 2014-2016 (modifications d'IFRS 1, d'IFRS 12 et d'IAS 28)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	✓	non
IAS 28	<i>Améliorations annuelles des IFRS — Cycle 2014-2016 (modifications d'IFRS 1, d'IFRS 12 et d'IAS 28)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	✓	✓
IAS 40	<i>Transferts d'immeubles de placement (modifications d'IAS 40)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	✓	✓
IFRIC 22	<i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	✓	✓
IFRIC 23	<i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2019	✓	✓
IFRS 16	<i>Contrats de location</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2019	✓	✓***
IFRS 9	<i>Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (modifications d'IFRS 9)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2019	✓	✓
IAS 28	<i>Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (modifications d'IAS 28)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2019	✓	✓
IAS 19	<i>Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2019	✓	✓
IFRS 3 IFRS 11 IAS 12 IAS 23	<i>Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017 (IFRS 3, IFRS 11, IAS 12, IAS 23)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2019	✓	✓
Divers	<i>Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2020	non	✓
IFRS 3	<i>Définition d'une entreprise (modification d'IFRS 3)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2020	non	✓
IAS 1 / IAS 8	<i>Définition du terme « significatif » (modification d'IAS 1 et d'IAS 8)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2020	non	✓
IFRS 17	<i>Contrats d'assurance</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2021	non	✓****

Les normes indiquées ci-dessus ne sont pas nécessairement toutes applicables aux présents états financiers types, mais elles ont été prises en considération lors de leur préparation.

- \* De nombreuses dispositions transitoires s'appliquent.
- \*\* Une exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 est appliquée aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'approche par superposition est appliquée lorsque l'entité applique IFRS 9 pour la première fois.
- \*\*\* Les entités qui adoptent IFRS 16 de façon anticipée doivent appliquer IFRS 15 à la même date ou avant.
- \*\*\*\* Les entités qui adoptent IFRS 17 de façon anticipée doivent appliquer IFRS 9 et IFRS 15 à la même date ou avant. Lors de la réunion de son conseil tenue en avril 2019, l'IASB a confirmé qu'il reporterait de un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, la faisant ainsi passer du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.





[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Fondée en 1948, la société Raymond Chabot Grant Thornton compte aujourd'hui parmi les chefs de file dans les domaines de la certification, de la fiscalité, des services de conseil, du redressement d'entreprises et de l'insolvabilité. Cette force repose sur une équipe comptant plus de 2 500 professionnels et quelque 200 associés répartis dans plus de 100 bureaux au Québec, dans l'est de l'Ontario et au Nouveau-Brunswick (Edmundston).

Raymond Chabot Grant Thornton est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (Grant Thornton International). Grant Thornton International et les cabinets membres ne constituent pas une association mondiale. Les services sont offerts de façon indépendante par les cabinets membres.